COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1889

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Avril 1890.

GENÈVE
IMPRIMERIE JULES CAREY, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 3

1890

COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1889

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Avril 1890.

GENÈVE
IMPRIMERIE JULES CAREY, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 3
—
1890

COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1889

MESSIEURS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849, sur les attributions des Conseils municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil Administratif a l'honneur de vous présenter le compte-rendu de sa gestion pendant l'année 1889.

Nous suivrons dans ce rapport, comme dans le compte-rendu de nos recettes et de nos dépenses, l'ordre des chapitres du budget.

CHAPITRE Ier

FINANCES

Les **dépenses** étaient évaluées, au budget de 1889, au total de		Fr. 2,465,147 80
Elles se sont élevées en réalité à		» 2,360,297 45
Il a donc été réalisé sur les évaluations budgétaires une économie de		Fr. 104,850 35
Les **recettes** ont atteint la somme de	Fr. 2,526,669	
Elles avaient été prévues en .	» 2,449,780	
Elles ont ainsi donné une mieux-value de		» 76,889 —
La mieux-value totale réalisée sur les prévisions budgétaires, recettes et dépenses, est donc de		Fr. 181,739 35
Le budget avait prévu un excédent des dépenses sur les recettes de		» 15,367 80
Le boni réel de l'exercice est donc de . . .		Fr. 166,371 55

Mais comme le déficit présumé de 15,367 fr. 80 a été compris dans le montant de l'emprunt de conversion, l'exercice laisse bien l'excédent de recettes de Fr. 181,739 35 indiqué ci-dessus. Nous vous proposons de porter cette somme au *fonds de réserve spécial créé en vue de parer aux diminutions de recettes résultant de la réduction graduelle de l'indemnité fédérale pour la suppression de l'Octroi.*

Dans la somme de Fr. 2,360,295 45, montant total effectif des dépenses, est compris le crédit de Fr. 4000 voté par le Conseil Municipal, le 2 août, pour faciliter l'envoi de citoyens et d'élèves des écoles d'art à l'Exposition universelle. Par contre, trois autres crédits extra-budgétaires, qui devaient être passés à l'exercice, ont

été, comme le déficit présumé du budget, compris dans l'emprunt de conversion. Ce sont les suivants :

2 avril, — Fr. 30,000, création de bains publics près de la Jetée des Pâquis.

30 avril, — Fr. 9,581 95, frais du procès avec la Compagnie du gaz.

25 juin, — Fr. 3,400, drainage du cimetière de Châtelaine.

Comme on le verra par les indications qui vont suivre, ce boni est dû essentiellement à une augmentation du produit de la taxe municipale, d'une part, et de l'autre, à l'opération de la conversion de nos emprunts, qui a exonéré la Ville d'un semestre d'amortissement et d'une partie des intérêts prévus.

Les augmentations et les diminutions de recettes et dépenses se répartissent comme suit :

RECETTES

Chapitres.	En plus.	En moins.
I. Intérêts et redevances	Fr.	Fr. 3,343 90
II. Taxe munic. et Etat civil	» 105,859 75	
III. Abattoir et marc. au bétail	»	» 27,722 55
IV. Instruction publique	»	» 19,900 25
V. Théâtre		200 —
VI. Propriétés municipales		» 3,705 70
VII. Service des eaux et forces motrices	» 28,479 90	
VIII. Voirie		» 2,353 90
IX. Eclairage		
X. Police et surveillance	» 521 50	
XI. Halles et locations sur la voie publique	» 19,026 —	
XII. Secours pour les incendiés	» 142 70	
XIII. Convois funèbres		» 9,207 80
XIV. Cimetières		» 9,650 —
XV. Recettes imprévues		» 1,056 75
Augmentations	Fr. 154,029 85	Fr. 77,140 85
Diminutions	» 77,140 85	
En plus	Fr. 76,889 —	

DÉPENSES

Chapitres.	En plus.	En moins.
I. Amortissements, intérêts et rentes viagères. . .		Fr. 212,149 90
II. Frais d'administration. .	Fr. 2,697 75	
III. Abattoir et marché au bétail	» 1,677 95	
IV. Instruction publique . .	» 7,398 05	
V. Théâtre et concerts. . .	» 3,808 85	
VI. Propriétés municipales .	» 42,874 90	
VII. Service des eaux . . .	» 17,291 95	
VIII. Voirie	» 21,976 50	
IX. Eclairage de la ville . .		» 462 90
X. Police et surveillance . .	» 191 —	
XI. Halles et marchés . . .	» 700 45	
XII. Secours pour incendies .		» 1,220 —
XIII. Convois funèbres . . .		» 4,398 25
XIV. Cimetières	» 1,616 85	
XV. Dépenses imprévues . .	» 9,146 45	
Extra-budgétaires :	»	
Crédit du 2 août 1889 pour faciliter l'envoi à Paris de citoyens et d'élèves des écoles d'art	» 4,000 —	
Augmentations . . .	Fr. 113,380 70	Fr. 218,231 05
Diminutions		» 113,380 70
En moins		Fr. 104,850 35

Outre les crédits supplémentaires dont il a été déjà parlé, le Conseil Municipal a voté pendant l'année quelques crédits qui devaient être couverts par des rescriptions ou portés au compte des *résultats généraux*. Ce sont :

24 mai 1889, — Fr. 32,500 : Achat de l'immeuble Bansac.
2 août » — » 38,000 : Dépenses nécessitées par l'application de la nouvelle loi sur l'instruction publique.

Ces deux crédits ont été compris dans l'emprunt de conversion.

Depuis lors, le Conseil Municipal a voté les crédits suivants auxquels il doit être pourvu par des émissions équivalentes de rescriptions :

22 novembre 1889, — Fr. 400,000 pour de nouvelles installations hydrauliques.

26 novembre 1889, — Fr. 50,000 pour la construction d'un bâtiment d'école enfantine dans le parc de Montbrillant.

Enfin, un crédit a été ouvert sur le compte : *Elargissements de rues* :

2 avril 1889, — Fr. 130, acquisition d'une parcelle de terrain à front de la rue des Pâquis.

Résultats généraux

Ce compte forme le tableau n° 3 du compte-rendu financier.

Dans ce compte figurent les crédits extrabudgétaires du 22 et du 26 Novembre, plus les frais de conversion de nos emprunts.

Répartition de la Caisse hypothécaire

Le compte-rendu de 1888, indiquait la solde disponible de ce compte en	Fr.	22.016 80
Il s'est accru en 1889 de . . . . . pour répartition de l'ancien fonds de réserve.	»	32.640 —
Il était donc au 31 Décembre 1889 de. . . .	Fr.	54.656 80

Elargissements de rues

Ce compte était créancier au 31 Décembre 1888 de	Fr.	4.071 90
Il a été crédité en 1889 des sommes suivantes:		
Vente de terrain chemin de la Voie-Creuse . .	»	2.032 —
Recette prévue au Budget Ch. VI *b* 590, à prélever sur le loyer des immeubles municipaux de rapport	»	5.549 65
A reporter	Fr.	11.653 55

		Report Fr.	11.653 55
Par contre, il a été débité du prix de l'acquisition votée le 2 Avril 1889, d'une parcelle de terrain à front de la rue des Pâquis . . .	Fr. 130 —		
Frais divers, trav. de géomètres.	Fr. 75 75	»	205 75
La solde soit		Fr.	11.447 80

a été porté au crédit du compte ouvert suivant arrêté du 21 Septembre 1888, pour acquisition d'un terrain destiné à être réuni à la voie publique et situé place du Molard. Après cette imputation, ce compte ne sera plus débiteur que de fr. 7.252 60 à couvrir par les rentrées des futurs exercices.

Emprunt de 1889

La conversion des anciens emprunts 4 o/o de la Ville de Genève en un emprunt nouveau à 3 1/2 o/o a donné les résultats suivants :

Il a été présenté pour la conversion 9699 obligations des anciens emprunts, qui se repartissent comme suit :

	Solde non amorti	Converti	A rembourser
Emprunt de 1882	Fr. 3.696.000	Fr. 1.970.000	Fr. 1.726.000
» 1884	» 2.847.000	2.486.000	361.000
» 1885	» 2.652.000	2.560.000	92.000
» 1887	» 2.968.000	2.683.000	285.000
	Fr. 12.163.000	Fr. 9.699.000	Fr. 2.464.000

Il restait donc, pour compléter les Fr. 14,500,000, montant du nouvel emprunt, 4801 titres à attribuer aux souscripteurs. Les demandes ayant dépassé ce chiffre, les souscriptions réductibles dûrent être réduites de 35 o/o.

L'ensemble de l'opération se résume comme suit :

Produit du nouvel emprunt :			
Fr. 14.500.000 à 97,30 o/o		Fr.	14.108.500 —
Dont à déduire :			
Solde des anciens emprunts à rembourser	Fr. 12.163.000 —		
A reporter	Fr. 12.163.000	Fr.	14.108.500 —

Report	Fr. 12.163.000	Fr. 14.108.500 —
Intérêts courus sur les dits au 1er septembre	» 127.597 03	
Commission 1/4 o/o sur remboursements de titres non convertis	» 2.069 50	
Frais : impression des titres, publicité, etc.	» 6.195 80	
	Ensemble.	12.298.862 33
Reste net, pour la consolidation de la dette flottante		Fr. 1.809.637 67

Ce chiffre est quelque peu modifié par les intérêts et escomptes que la Ville a eu à bonifier à la Banque nouvelle des Chemins de fer suisses pour versements anticipés, etc.

Nous avons porté en réserve le montant des obligations non converties et non encore présentées au remboursement.

Nous tenons à réitérer ici à la Banque nouvelle des chemins de fer suisses nos remerciements pour le très utile concours qu'elle nous a prêté dans cette circonstance et qui a grandement contribué à assurer le succès de notre conversion.

Cette opération a cependant rencontré une opposition de la part d'une importante maison de banque de Bâle. MM. Passavant et Cie, porteurs de 553 obligations de l'emprunt de 1882, ont prétendu que la Ville de Genève n'était pas en droit de leur imposer le remboursement de ces titres, et ils lui ont intenté un procès pour faire déclarer nulle à leur égard la dénonciation de l'emprunt. Le Tribunal civil n'a pas admis cette opposition ; par un jugement rendu en date du 14 mars de cette année, sur les conclusions conformes du ministère public, il a constaté que tant que la loi du 3 août 1889, qui édicte le remboursement de l'emprunt de 1882 subsistera, les tribunaux cantonaux ne peuvent que l'appliquer, et qu'en conséquence la demande de MM. Passavant et Cie était irrecevable.

Les demandeurs ont interjeté appel de ce jugement.

D'autre part, MM. Passavant et Cie avaient introduit devant le Tribunal fédéral un recours éventuel contre la loi du 3 août 1889. Nous ne savons s'ils entendent y donner suite, le Conseil d'Etat, non plus que le Conseil Administratif, n'ayant reçu du Tribunal fédéral aucune communication à cet égard.

SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE DES FINANCES

Dépenses. Chap. I n° 1 à 15		*Recettes.* Chap. I. lettre *a* à *n.*	
Voté . . . Fr.	743.139 —	Prévu . . . Fr.	544.000 —
Dépensé . . »	530.989 10	Reçu. . . . »	540.656 10
Dép. en moins. Fr.	212.149 90	Reç. en moins Fr.	3.343 90

Aux *dépenses*, la différence en moins provient essentiellement de la conversion de nos emprunts, qui a supprimé l'amortissement du second semestre, et a diminué l'intérêt à servir.

La rente viagère servie à M^lle^ S. Villibourg, s'est éteinte cette année par le décès de la titulaire. La Ville devient donc entièrement propriétaire du capital légué en 1874 par M. Villibourg et dont l'intérêt était affecté au service de cette rente depuis cette époque.

Aux *recettes*, la lettre *a* : répartition de la Caisse Hypothécaire donne une mieux-value, ainsi que les lettres *g*, *h*, *i*, *j*, *k*, *m*, concernant les allocations sur les impôts cantonaux.

Par contre, les lettres *f*, *l*, et *n*, sont en diminution.

L'allocation consentie par l'Etat en faveur de la Ville, sur le produit du monopole de l'alcool, prévue en fr. 25.000, n'a donné que 9000 fr.

Lorsque le chiffre de cette allocation avait été fixé d'accord entre l'Etat et la Ville, on avait admis que la répartition totale pour le canton serait au moins de 125.000 francs net, c'est-à-dire déduction faite du 10 % pour combattre l'alcoolisme. Dans cette hypothèse, l'Etat touchait les quatre cinquièmes de la recette, et la Ville un cinquième. Mais ces prévisions ne se sont pas réalisées : le Canton n'a reçu que . . . . . Fr. 43.403 68

Moins 10 % pour combattre l'alcoolisme. . . » 4.340 36

Reste net. Fr. 39.063 32

Le Conseil d'Etat nous proposait en conséquence la répartition suivante :

4/5 au Canton, ...	Fr.	31.250 66
1/5 à la Ville	»	7.812 66
Somme égale.	Fr.	39.063 32

De notre côté, nous réclamions le quart de la recette, soit fr. 9765,83, au lieu du cinquième offert par l'Etat. Chacune des deux parties à fait une concession, et la part de la Ville à été fixée à 9000 francs.

D'autre part l'Etat nous a versé une somme de fr. 1995,10 pour la part de la Ville, dans le produit de la redevance imposée aux établissements publics qui restent ouverts après les heures réglementaires. Cette recette n'était pas prévue au budget.

Taxe municipale.

Chef de bureau : M. A.-Ant. Coutarel.

Dépenses Chapitre II. N° 18		*Recettes* Chapitre II. N° 18	
Voté	Fr. 9,700 —	Prévu	Fr. 515,300 —
Dépensé	» 9,405 —	Reçu	» 621,077 35
Reçu en moins. .	Fr. 295 —	Reçu en plus .	Fr. 105,777 35

Rôles.

Les rôles des contribuables soumis à la taxe municipale ont été arrêtés comme suit :

Hôtels, pensions, cafés, brasseries, logis, etc.,. .	Fr. 197,542 75
10me catégorie (capitalistes).	» 96,430 —
11me » (propriétaires)	» 70,670 —
9me » (fonctionnaires salariés)	» 7,677 50
Industriels et commerçants	» 421,512 65
Rôle des surtaxes	» 816 10
Total des rôles émis	Fr. 794,649 —
Somme à laquelle il faut ajouter le reliquat à fin 1888	» 156,974 45
Total des sommes à recouvrer en 1889	Fr. 951,623 45

Perception.

Les recettes ont atteint la somme de	Fr.	702,967 25
Soit une différence en plus de	»	112,967 25
Sur la somme brute portée au budget	Fr.	590,000 —

Cette plus-value est due à la rentrée de fortes cotes arriérées dont le recouvrement a pu être effectué au cours de l'exercice écoulé.

Dégrèvements.

Il a été ordonné 1740 dégrèvements montant ensemble à	Fr.	149,010 45

Soit 621 dégrèvements de plus que pour l'exercice 1888.

Le total ci-dessus se décompose comme suit :

Dégrèvements à la suite de requêtes de contribuables	Fr.	475 —
Dégrèvements d'office.	»	1,265 —
Nombre égal :	Fr.	1,740 —

Réclamations.

Il est parvenu au Conseil administratif 966 requêtes en dégrèvement (42 de plus que pour l'exercice 1888).

407 ont été admises.

64 refusées ou retournées aux contribuables avec les motifs de non acceptation.

495 transmises à la Commission de recours.

Total : 966 requêtes.

Recours aux Tribunaux.

Quatre oppositions ont été introduites devant le Tribunal civil par des contribuables mécontents de la classification qui leur avait été appliquée.

Trois oppositions ont été rejetées, et la taxation du Conseil administratif maintenue.

La quatrième a fait l'objet d'une transaction amiable entre l'administration et l'opposant.

Commission de recours.

Cette Commission a été composée pour l'exercice 1889 de :

MM. Didier, conseiller délégué à la Taxe, Président.

Coulin, A.
Brémond, B.-A.
Deshusses, H.
Coutty, J.
} Nommés par le Conseil d'Etat.

Bordier, Th.
Decrue, A.
Liodet, L.
Patru, A.
} Nommés par le Conseil administratif.

Le Conseil administratif a transmis à cette Commission 495 requêtes; 427 classifications ont été maintenues par elle, et 68 dégrèvements accordés.

Le rendement de la taxe municipale a été cette année exceptionnellement élevé.

En effet, tandis que pour l'année précédente, les recettes avaient atteint le chiffre déjà fort respectable de Fr. 543,402 65, elles ont produit, pour l'année qui nous occupe, la somme de Fr. 702,967 25, en augmentation de Fr. 159,564 40 sur l'exercice antérieur, et de Fr. 112,967 25 sur les prévisions budgétaires.

Cette mieux-value considérable tient à deux causes principales :

1° Au fait que par suite des modifications apportées en 1888 à la loi du 9 juillet 1883, et de la promulgation tardive de la loi — 13 novembre 1888 — les bordereaux de la dixième et de la onzième catégories, nouvellement créées, n'ont pu être envoyés que fin 1888. Il en est résulté que l'exercice de 1888 n'a pu profiter que dans une très faible mesure de l'augmentation de recettes prévue de ce chef, et que celui de 1889 en a bénéficié à double.

2° Au règlement d'anciens litiges, dont plusieurs dataient de l'année 1887 et concernaient quelques-uns de nos principaux établissements financiers pour des sommes relativement importantes.

Le Conseil administratif a voué tous ses soins à leur règlement. Il en est résulté naturellement de fortes rentrées, puisque chacun de ces litiges représentait trois années d'impôt municipal.

Le total des recettes provenant du « reliquat » s'est ainsi élevé pour l'année 1889 à la somme de Fr. 100,502 20.

Une autre conséquence du règlement de ces arriérés a été l'augmentation du nombre des dégrèvements, supérieur de 621 à celui de l'exercice précédent. La somme de ces dégrèvements a atteint le chiffre de Fr. 149,010 45, soit Fr. 70,639 70 de plus qu'en 1888.

C'est une importante épuration de nos rôles, qui se régularisent ainsi d'année en année. Cela nous procure forcément aussi une diminution des reliquats annuels par la diminution même des motifs de contestation. Le jour est maintenant peu éloigné où l'Administration pourra tabler, presque à coup sûr, sur le montant de ses rôles pour la fixation de sa recette annuelle. Jusqu'à présent, les questions de reliquat et de dégrèvements éventuels ont dû entrer pour une bonne part en ligne de compte dans les appréciations, et suivant ce qu'il advenait, en cours d'exercice, des uns et des autres, les prévisions se trouvaient plus ou moins bouleversées. Des rôles bien épurés, et par conséquent plus stables, écarteront ces influences fâcheuses, pour le plus grand bien de l'Administration et certainement aussi des contribuables eux-mêmes.

Le reliquat s'est ainsi trouvé diminué d'une forte somme. Du chiffre de 156,974, auquel il ascendait au 31 décembre 1888, il est aujourd'hui tombé à celui de Fr. 99,645 75. C'est encore un gros chiffre, mais il fallait s'y attendre. Quatorze mois seulement se sont écoulés depuis la modification de la loi. C'est trop peu pour qu'une situation normale soit acquise. A chaque changement à la loi, changement toujours motivé par le besoin d'un appel plus important à la bourse des contribuables, correspond une période quelque peu agitée. Le contribuable n'accepte pas sans protestations une aggravation de ses charges, et ces protestations se traduisent par des demandes en dégrèvement, des recours, ou tout au moins des retards plus ou moins longs dans le payement des bordereaux, le fait explique et justifie le chiffre élevé du reliquat de fin d'année.

Nul doute que, dans un an, ce chiffre ne soit considérablement diminué et ne s'abaisse à celui constaté pour les exercices précédents. Ce sera l'effet naturel de ce tassement des rôles qui se pro-

duit forcément quand un certain temps s'est écoulé depuis leur établissement.

Si maintenant nous jetons un coup-d'œil rétrospectif sur le rendement de la taxe municipale depuis l'année 1883, époque de la première modification importante dans l'économie de la loi, jusqu'en 1889, nous pouvons faire d'intéressantes constatations sur ce rendement, en face des prévisions budgétaires.

La moyenne des prévisions pour l'ensemble des années 1883 à 1889 représente une somme de . . . . . Fr. 525,000
et celle des encaissements pendant la même période . » 512,000
ce qui donne un déficit annuel de . . . . . Fr. 13,000

soit, pour les sept années, un déficit total en chiffres ronds de Fr. 91,000.

Les encaissements de cet exercice couvrent donc les déficits antérieurs, nous procurant encore une mieux-value de Fr. 22,000, soit environ Fr. 3000 par année.

Voilà donc l'arriéré aujourd'hui réglé, et réglé avantageusement pour la Caisse municipale. Que devons-nous maintenant attendre de l'avenir? Beaucoup moins de déceptions, selon nous, que précédemment, et cela pour les raisons que nous énumérions tout à l'heure et qui tiennent à la plus grande stabilité donnée à nos rôles. Moins de réclamations, moins de contestations de la part du public qui, habitué à cet impôt, dur parfois, mais en tout cas nécessaire plus que jamais pendant la période que nous traversons, paiera plus promptement et plus facilement.

Nous croyons donc que le chiffre sur lequel nous pouvons compter pour l'avenir pourra varier entre 610 et 620 mille francs. Il n'y a guère à craindre qu'il demeure en dessous du premier de ces chiffres. Il est probable que dorénavant le rendement oscillera, suivant les années, entre ces deux extrêmes.

Ce résultat une fois atteint, toute l'attention de l'Administration, qui n'a plus à songer à augmenter les charges, doit être portée aux soins a donner pour les mieux répartir.

Beaucoup a déjà été fait dans ce sens. Il n'en reste pas moins toujours quelque chose à faire. La loi n'est point parfaite, loin de là. C'est par son application qu'on doit chercher à corriger ses insuffisances. Nous ne doutons pas qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre, on n'y arrive maintenant assez promptement.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION

Dépenses, Budget nos 14 à 22.

Voté.	Fr.	109,100 —
Dépensé	»	111,797 75
Dépensé en plus . .	Fr.	2,697 75

Il y a diminution sur les nos 14, 15, 18, et augmentation sur les nos 17, 19, 21, 22.

Les dépenses pour les nos 16 et 20 sont conformes aux chiffres du budget.

N° 14. *Conseil Municipal.*

Voté Fr. 3,400.—Dépensé Fr. 2,354 50.—Dép. en moins Fr. 1,045 50.
Diminution sur *a, b, c.*

N° 15. *Conseil Administratif.*

Voté Fr. 16,000.— Dépensé Fr. 15,583 35.— Dép. en moins Fr. 416 65, par suite de la vacance survenue au sein du Conseil Administratif par le décès de M. Edw. Pictet.

N° 17. *Bureau des travaux de la Ville.*

Voté Fr. 13,100. — Dépensé Fr. 14,080. — Dép. en plus Fr. 980.
Diminution sur le traitement de l'architecte par le fait de la démission de M. l'architecte Viollier.

Augmentation sur *c*, frais d'études et de dessinateurs.

N° 18. *Bureau de la taxe municipale.*

Voté Fr. 9700. — Dépensé Fr. 9405. — Dép. en moins Fr. 295.
Diminution sur le traitement d'un copiste.

N° 10. *Bureau des Loyers et Redevances.*

Voté Fr. 7600. — Dépensé F. 7725. — Dép. en plus Fr. 125.
Augmentation sur *c*, traitement d'un pédon.

N° 21. *Hôtel Municipal.*

Voté Fr. 7400. — Dépensé Fr. 8709 55. — Dép. en plus Fr. 1309 55.
L'augmentation porte essentiellement sur *e, f*, chauffage et éclairage.

N° 22. *Frais généraux divers.*

Voté Fr. 17,600. — Dépensé Fr. 19,640 35. — Dép. en plus 2040 35.
Augmentations sur *c, d, e.*

c) Frais d'avocats, etc.

d) Gratifications à divers employés.

e) Augmentation consistant en une note de réparations au réseau téléphonique intérieur de l'Hôtel Municipal.

I

Rapports avec le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris :

1° Deux arrêtés sur la proposition individuelle d'un de ses membres et sur celle d'une commission.

Août 2. Ouverture d'un crédit de fr. 4000 destiné à faciliter aux élèves des Ecoles d'Art et aux citoyens genevois et suisses représentant les diverses industries, et domiciliés dans le canton de Genève, une visite à l'Exposition universelle de Paris.

Novembre 22. Approbation de l'administration du Conseil Administratif pendant l'année 1888.

2° Vingt-et-un arrêtés sur la proposition du Conseil Administratif :

Février 8. Adoption du nouveau règlement organique de l'Ecole municipale d'horlogerie.

Février 8. Arrêté chargeant le Conseil Administratif d'étudier la réorganisation de la classe de mécanique de l'Ecole d'horlogerie dans le sens de la création d'une école municipale de mécanique.

Février 8. Approbation de la convention, soit cahier des charges, passée entre le Conseil Administratif et les concessionnaires du réseau cantonal de chemin de fer à voie étroite.

Février 8. Cession à l'Etat de la partie de l'ancien chemin de la Voie-Creuse comprise entre la route de Lausanne et l'ancien fonds Ferrier.

Avril 2. Renvoi au Conseil d'Etat du tableau préparatoire des électeurs de la commune de Genève.

Avril 2. Acceptation du buste de Louis Favre, œuvre de Töpffer, offert en don à la Ville de Genève, avec une somme de Fr. 11,640 55, par M. Daniel Colladon au nom d'un Comité formé pour élever un monument à Louis Favre.

Avril 2. Ouverture d'un crédit de Fr. 30,000 pour la création de bains publics près de la Jetée des Pâquis.

Avril 2. Acquisition d'une parcelle de terrain située à front de la rue des Pâquis et destinée à rectifier l'alignement de la dite rue.

Avril 30. Ouverture d'un crédit de Fr. 9581 95 pour le règlement des frais résultant du procès intenté à la Ville de Genève par la Compagnie du gaz au sujet de l'éclairage électrique.

Mai 24. Ratification d'une convention conclue avec les consorts Bansac pour l'acquisition de leur maison, située rue de la Machine, n° 5.

Juin 25. Ouverture d'un crédit de Fr. 3400 pour l'exécution d'un travail de drainage destiné à assainir le cimetière de Châtelaine.

Juillet 26. Arrêté autorisant le Conseil Administratif a contracter un emprunt de Fr. 14,500,000, destiné au remboursement des quatre emprunts 4 o/o de la Ville de Genève de 1882, 1884, 1885 et 1887, et à la consolidation de la dette flottante.

Août 2. Ouverture d'un crédit de Fr. 38,000 pour le règlement des augmentations de dépenses et des dépenses nouvelles nécessitées par l'application de la loi sur l'instruction publique du 5 juin 1886.

Octobre 22. Approbation de la convention passée entre le Conseil Administratif et les concessionnaires du réseau cantonal de chemins de fer à voie étroite pour l'établissement des lignes de Genève à Veyrier et de Genève à Châtelaine.

Novembre 22. Approbation des recettes et des dépenses de la Ville de Genève pour l'exercice de 1888.

Novembre 22. Ouverture d'un crédit de Fr. 400,000 pour de nouvelles installations hydrauliques et pour des travaux occasionnés par l'utilisation des forces motrices du Rhône.

Novembre 26. Ouverture d'un crédit de Fr. 50,000 pour la construction d'un bâtiment d'école enfantine dans le parc de Montbrillant.

Décembre 17. Arrêté autorisant le Conseil Administratif à introduire contre la Société d'appareillage électrique une instance judiciaire en règlement de comptes.

Décembre 17. Acceptation de parcelles de terrain formant le sol de diverses rues, ci-devant chemins privés : rues de la Navigation, du Môle, Gutenberg, de la Faucille et de la Cloche.

Décembre 17. Arrêté autorisant un second prêt de Fr. 40,000 à la Société anonyme des Bains du Rhône.

Décembre 17. Ouverture d'un crédit de Fr. 50,000 destiné à faire paver en bois la rue du Mont-Blanc jusqu'à la hauteur de la rue Pécolat.

Toutes celles de ces délibérations qui, aux termes de l'article 16 de la loi du 6 février 1849, étaient subordonnées a l'approbation du Conseil d'Etat, ont été sanctionnées par lui.

Le Conseil Municipal a procédé à deux élections :

Avril 2. Election de sept membres de la Commission administrative de l'Hospice général.

Avril 30. Election de son bureau pour l'année 1889-1890 : MM. Ferdinand Cherbuliez, président, François Cardinaux, vice-président, J.-M. Besançon et M.-S. Démolis, secrétaires.

Dans la séance du 30 avril, la Commission de surveillance des écoles primaires et des écoles enfantines a été composée comme suit : MM, Démolis, Patru, Bonnet, Malet, Delimoges, Wagnon, Bonneton, Rambal, Dégallier, Oltramare, Blanc-Lacour, D'Ivernois.

Enfin, le Conseil Municipal a pris cinq délibérations sur des demandes de naturalisation que lui avait renvoyées le Conseil d'Etat; en voici le résultat :

Candidats admis	43	
» refusés	13	
Ensemble	56	requêtes.

Le Conseil Administratif a perdu l'un de ses membres, M. Edward Pictet, frappé dans la force de l'âge et emporté en quelques jours par une cruelle maladie. M. Pictet était entré au Conseil Municipal en 1878 et au Conseil Administratif en 1882. Il avait présidé à deux reprises le Conseil Administratif. M. le Président du Conseil Municipal et l'un des collègues de M. Pictet ont exprimé sur sa tombe les regrets unanimes qu'inspirait la mort prématurée de ce magistrat si dévoué aux intérêts de la ville de Genève et qui ne comptait que des amis.

Le Conseil Administratif a pris à la charge de la Ville les frais de ses obsèques et offert à sa famille la concession gratuite de la tombe dans laquelle il a été inhumé dans le cimetière de Plainpalais.

M. André Bourdillon a été nommé Conseiller Administratif en remplacement de M. Pictet. MM. Bourdillon et L.-H. Malet ont été élus membres du Conseil Municipal.

II

Rapports avec les autorités fédérales et cantonales

1° Rapports avec les autorités fédérales

Octroi

Les Chambres fédérales ont rejeté le recours de la commune de Carouge concernant le règlement de ses droits d'octroi.

Cette solution décidait du sort des réclamations de la ville de Genève, puisqu'elles avaient le même objet et s'appuyaient sur les mêmes motifs que celles de Carouge. Il ne nous restait dès lors qu'à

les abandonner et à nous en tenir au règlement de compte arrêté par le Conseil fédéral. Ce règlement fixe, comme vous le savez, à 386,619 francs l'indemnité annuelle à nous payer par la Confédération jusqu'à la fin de 1890 pour la compensation de nos droits d'octroi sur les liquides. A partir de 1891, cette indemnité diminuera graduellement pour disparaître après 1895.

Subvention fédérale pour la régularisation du niveau du lac.

La Ville a reçu la seconde annuité de la subvention fédérale pour la régularisation du niveau du lac, au montant de 154,700 francs. Ainsi qu'elle l'avait fait pour l'annuité précédente, la Confédération ne nous a versé en espèces qu'une somme de 54,700 francs. Le surplus, soit la somme de 100,000 francs, a été porté comme reçu à valoir sur le remboursement de l'avance de 500,000 francs faite par la Confédération à la Ville pour les travaux de régularisation. Cette avance est donc maintenant réduite à 300,000 francs.

Le Département fédéral des Finances en a porté l'intérêt à 3 o/o dès le 1er décembre, en raison du taux de l'escompte.

Loi fédérale sur l'établissement de lignes électriques.

Le Conseil fédéral avait présenté à l'Assemblée fédérale, à la fin de 1888, un projet de loi concernant l'établissement de lignes électriques. Un des articles de ce projet soumettait l'installation et l'exploitation des lignes électriques pour courants forts destinés à l'éclairage ou au transport de la force motrice à des conditions qui devaient avoir pour effet de subordonner entièrement ces entreprises au service téléphonique. Un tel état de choses eût nui sérieusement au développement de l'éclairage électrique et des transports de force, industries qui ont un intérêt tout spécial pour beaucoup de villes suisses pourvues de forces motrices naturelles importantes. Aussi, le Conseil Administratif, jugeant qu'il serait très regrettable que l'article en question fût voté dans les termes proposés par le Conseil fédéral, estima-t-il devoir s'adresser aux principales villes suisses pour leur proposer de réclamer une modification du projet de loi sur le point dont il s'agissait.

Ces ouvertures ayant été favorablement accueillies, les villes écrivirent aux Chambres fédérales pour leur soumettre leur réclamation. La Société suisse des ingénieurs et architectes s'occupa également de la question et agit dans le même sens.

Les Chambres fédérales voulurent bien tenir compte, dans une certaine mesure, de ces réclamations et modifier en conséquence le projet. L'article 8 de la loi votée par les Chambres le 26 juin 1889 stipule que l'entrepreneur d'une ligne électrique pour courant fort doit prendre les mesures nécessaires pour protéger les installations télégraphiques et téléphoniques contre tout danger et toute perturbation de l'exploitation et pour ne pas en rendre impossible le développement futur, *mais que dans ce but, l'Administration fédérale prendra de son côté les mesures nécessaires en ce qui concerne ses propres lignes.*

Subventions pour l'enseignement professionnel

En conformité de l'Arrêté fédéral du 27 juin 1884, la Confédération nous a accordé, en 1889, à titre de subvention pour l'enseignement professionnel, les subventions suivantes :

Fr.	2,909	pour l'Académie professionnelle (fondation Bouchet)
»	19,000	pour l'Ecole d'horlogerie
»	9,100	pour le Musée des Arts décoratifs
Fr.	31,009	ensemble

Le Conseil fédéral n'a pu, cette année encore, nous allouer de subvention pour l'Ecole de Commerce, les établissements de cette nature n'étant pas au bénéfice de l'arrêté du 27 juin 1884, et la question devant, par conséquent, être au préalable réglée par la voie législative.

2° Rapports avec les autorités cantonales.

Cadastre

Le Conseil d'Etat a institué une Commission chargée de préparer un projet de loi sur la réforme du système hypothécaire, commission dont fait partie un membre du Conseil Administratif

délégué à cet effet sur la demande du Conseil d'Etat. Une sous-commission a été chargée d'étudier la révision des lois en vigueur sur l'acquisition, la conservation et la publicité des droits réels. Elle a rédigé un projet de loi dans ce but; mais la Commission a estimé que ce projet entraînait, comme condition préalable, la confection du cadastre de la ville de Genève. Cette question devrait donc être tranchée tout d'abord.

La Commission a écrit au Conseil d'Etat pour lui exposer ses vues et demander l'exécution des plans cadastraux de la ville de Genève. La sous-commission avait d'ailleurs posé les bases sur lesquelles devrait s'exécuter ce travail. On peut donc espérer que la question s'achemine maintenant vers une solution.

Propriété des passages couverts de l'Université

L'Université est reliée par des galeries couvertes avec la Bibliothèque publique et le Musée d'histoire naturelle; la question de la propriété de ces passages n'avait jamais été résolue. Le Conseil Administratif l'a réglée d'un commun accord avec l'autorité cantonale, en ce sens que l'Etat restera chargé à l'avenir du passage de l'Université au Musée, et la Ville de celui de l'Université à la Bibliothèque.

Toutefois, comme l'Etat occupe actuellement la partie supérieure de la galerie dont la convention attribue la propriété et l'entretien à la Ville, tandis que le laboratoire de la direction du Musée d'histoire naturelle est installé dans le passage inférieur de la galerie remise à l'Etat, il a été entendu que cet état de choses serait maintenu aussi longtemps que les parties contractantes ne demanderaient pas à reprendre la libre disposition de leur galerie respective, ce qu'il leur sera d'ailleurs loisible de faire dès qu'elles le jugeront bon.

Nouveaux locaux scolaires

L'accroissement constant de la population de nos écoles rend nécessaire la création de nouveaux locaux pour l'enseignement primaire et professionnel. D'autre part, la loi sur l'instruction publique, du 5 juin 1886 (art. 189), a exonéré la Ville de l'obligation de con-

struire de nouveaux bâtiments d'instruction primaire et secondaire pendant une période de huit ans à partir de la promulgation de la loi. Aussi des négociations ont-elles été engagées entre le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif en vue des arrangements à prendre pour permettre à la Ville de satisfaire aux nécessités de l'état de choses actuel. Les dispositions bienveillantes de l'autorité cantonale nous donnent lieu d'espérer que ces négociations aboutiront à une solution favorable, et que le Conseil Administratif pourra prochainement faire au Conseil Municipal des propositions conciliant tous les intérêts engagés dans cette affaire.

Transfert de l'Ecole enfantine de la Madeleine a la rue Calvin.

Afin de remédier à l'encombrement de l'école de la Madeleine et aux inconvénients résultant de la coexistence d'écoles primaires et enfantines dans un même bâtiment, nous avons demandé au Conseil d'Etat de mettre à notre disposition les locaux qu'occupait précédemment le service de la Policlinique, à la rue Calvin, pour y transférer l'école enfantine de la Madeleine. Le Conseil d'Etat a bien voulu accéder à notre demande, et nous a loué ces locaux pour trois ans, moyennant un loyer de 200 fr. et une indemnité de 360 fr. à la concierge du bâtiment pour le service de propreté et de chauffage de l'école. Nous aurions bien désiré obtenir un bail d'une plus longue durée, en raison des dépenses assez élevées nécessitées par cette nouvelle installation, mais le Conseil d'Etat n'a voulu prendre aucun engagement à cet égard.

Cession a l'Etat d'une partie de l'ancien chemin de la Voie-Creuse.

En exécution de la délibération du Conseil Municipal du 8 février 1889, il a été fait remise à l'Etat de la partie de l'ancien chemin de la Voie-Creuse comprise entre la route de Lausanne et l'ancien fonds Ferrier, acquis par l'Etat en vertu de la loi du 10 Octobre 1888, approuvant une convention conclue entre l'autorité cantonale et le consortium d'une société d'exploitation des ports-francs.

Bateaux a laver

Le Conseil d'Etat a renouvelé cette année, pour le terme de quinze ans, les concessions précédemment accordées pour plusieurs des bateaux à laver existants sur le Rhône.

L'expérience a montré que le maintien de ces bateaux à laver présente des inconvenients de plusieurs sortes et qu'il convient de prévoir leur suppression : la solution des difficultés auxquelles pourra donner lieu cette question se trouvera dans l'établissement de lavoirs fixes. Toutes les concessions à bien plaire devraient donc être abolies dans un temps donné, et même, s'il y a lieu, avant l'expiration des délais stipulés, sans que les titulaires aient droit à aucune indemnité. Aussi avons-nous demandé au Conseil d'Etat de vouloir bien introduire dans les arrêtés de concession des réserves dans ce sens.

Le Conseil d'Etat a bien voulu entrer dans nos vues, et il a stipulé que si l'autorité cantonale jugeait à propos de retirer les autorisations avant le terme fixé et de faire enlever les bateaux, les concessionnaires seraient tenus de se conformer à l'ordre qui leur serait donné, sans pouvoir élever aucune réclamation à cet égard. De même, si l'administration juge, pour un motif quelconque, que les bateaux à laver doivent être déplacés, elle pourra assigner aux concessionnaires d'autres places de stationnement, les frais à la charge de ces derniers et sans indemnité.

D'autre part, les concessionnaires ne pourront pas davantage recourir contre la Ville de Genève dans le cas de suppression ou de déplacement de leurs établissements, non plus que pour le préjudice que les travaux des forces motrices pourraient leur causer.

Subventions allouées par l'Etat a la Ville.

L'Etat a continué de faire à la Ville les subventions suivantes :

Fr.	4000	pour l'usage des collections scientifiques.
»	3000	pour l'Ecole spéciale d'art appliqué à l'industrie.
»	8000	pour l'Ecole supérieure de commerce.
Fr.	15000	ensemble

Malgré nos réclamations réitérées, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont maintenu la suppression de l'allocation de Fr. 700 que l'Etat faisait précédemment à la Bibliothèque publique. Nous estimons qu'il eût été plus juste, au contraire, d'augmenter cette allocation, étant donné les sacrifices importants que la Ville s'impose pour cet établissement et le servcies qu'il rend à l'Université et aux études supérieures.

Raccordement des Ecoles d'Art de l'Etat et de la Ville.

Nous nous sommes entendus avec le Conseil d'Etat au sujet du raccordement des Ecoles d'Art de l'Etat et de la Ville. L'arrangement que nous avons conclu est relaté plus loin, à l'article consacré aux Ecoles d'Art.

Collège.

Nous mentionnons également plus loin, à l'article : Collège, une modification apportée à la convention du 15 juillet 1888 en ce qui concerne le traitement des concierges du Collège et de l'Ecole professionnelle.

III

3e Divers.

Eclairage des chemins privés

Nous avons dit, dans le compte-rendu de l'année dernière, qu'un certain nombre des propriétaires auxquels incombaient les frais faits par la Ville pour l'éclairage de divers chemins privés s'étaient refusés à acquitter leur part dans cette dépense et avaient porté la question en justice. Le Tribunal civil leur a donné gain de cause : par un jugement en date du 15 juillet, il a admis l'opposition formée par les recourants et mis à néant les contraintes qu'avait décernées contre eux le Département des Contributions publiques.

Le Conseil d'Etat ayant interjeté appel, ce jugement a été confirmé par la Cour de Justice.

Dans ces circonstances, il ne restait évidemment qu'à recourir à la mesure qu'avait tout d'abord réclamée le Conseil Administratif,

c'est-à-dire à compléter l'article 4 de la loi du 6 juin 1868 sur les chemins privés, en ce sens que ces chemins devraient être suffisamment éclairés, et qu'au défaut des propriétaires la Ville serait autorisée à y pourvoir pour leur compte et à leurs frais, les dépenses devant être, au même titre que celles de l'entretien d'office, privilégiées sur l'immeuble et recouvrées comme l'impôt foncier.

Le Conseil d'Etat a bien voulu entrer dans les vues du Conseil Administratif à cet égard, et il a présenté au Grand Conseil un projet de loi précisant, par une adjonction à la loi du 6 juin 1868, les obligations des propriétaires en ce qui concerne l'éclairage des chemins privés.

Entretien des chemins limitrophes entre la ville de Genève et la commune du Petit-Saconnex.

Lors de la remise à la ville de Genève de la partie détachée du Petit-Saconnex, un arrangement intervenu entre les deux communes avait stipulé que les chemins limitrophes compris entre le Rhône et le nant des Grottes seraient entretenus par la ville de Genève, et les chemins compris entre le Nant et le lac par la commune du Petit-Saconnex.

En 1887, la commune du Petit-Saconnex céda à la ville de Genève tous ses droits sur l'ancien chemin de la Voie-Creuse, à condition qu'en compensation, la Ville prendrait à sa charge l'entretien de tous les chemins séparatifs des deux communes, entre le Nant des Grottes et le lac, durant l'existence de l'Octroi.

Ensuite de l'abolition de l'Octroi, les deux communes ont jugé préférable de faire un nouvel arrangement plutôt que d'en revenir à la convention de 1850. Il a été convenu que la ville de Genève serait chargée d'entretenir et d'éclairer l'ensemble des chemins limitrophes, et que la commune du Petit-Saconnex lui rembourserait la moitié de la dépense, pour la part qui lui incombe dans ce service.

Les frais d'entretien de ces chemins étant évalués à fr. 2,728 50, éclairage compris, la moitié de la dépense annuelle à la charge de chaque commune sera donc de fr. 1,364 25. Une convention a été conclue sur ces bases pour une durée de dix ans, soit du 1er janvier 1889 au 31 décembre 1898.

Modification au règlement et au tarif pour les anticipations sur la voie publique.

L'application du règlement et du tarif relatifs à l'établissement des tentes et marquises donnait fréquemment lieu à des difficultés par suite d'un défaut de précision dans la distinction à faire entre les marquises et les tentes fixes. Afin de faire cesser ces difficultés, le Conseil Administratif a modifié le règlement concernant les autorisations de travaux et de saillies sur la voie publique du 23 Novembre 1886, et le tarif pour les anticipations sur la voie publique du 18 septembre 1883, en ce sens que les tentes fixes recouvertes de vitrages rentreront dorénavant dans la classe des marquises : mais ces dernières sont divisées en deux catégories, savoir :

a. Marquises ne comportant aucun étalage sur le trottoir,

b. Marquises comportant un étalage de marchandises ou la concession d'un droit de terrasse sur le trottoir.

Le tarif suivant leur sera appliqué :

	Catégorie *a*.		Catégorie *b*.
Jusqu'à 10 m²	Fr. 30 —	le mètre carré	Fr. 20
De 11 à 50 m²	» 27 50	» »	» 15
Au dessus de 50 m²	» 25 —	» »	» 10

Le droit d'étalage et de terrasse est indépendant du droit fixé pour les marquises.

Les tentes mobiles restent soumises à l'ancien tarif.

Bains de la jetée

Par son arrêté en date du 2 avril 1889, le Conseil Municipal a ouvert au Conseil Administratif un crédit de 30,000 francs pour la construction de bains publics dans le port, vers la jetée des Pâquis. En approuvant cette délibération et en accordant à la Ville par arrêté en date du 10 juillet, l'autorisation d'établir les bains projetés, le Conseil d'Etat a stipulé que la Ville devrait racheter et faire disparaître dans le laps d'une année les bains privés (établissement de M. Keller), concédés à la date du 18 février 1876.

Le devis des nouveaux bains que la ville a décidé de construire s'élevait à fr. 25,000 ; en demandant au Conseil Municipal un crédit de fr. 30,000, le Conseil Administratif avait précisément voulu avoir, le cas échéant, la marge nécessaire pour acquérir les bains existants.

Il a donc pu, sans demander de nouveau crédit, traiter avec M. Keller pour le rachat, au prix de 5000 francs, des anciens bains de la jetée. Ces bains ont été démolis cet automne, et le Conseil Administratif a pris les dispositions nécessaires pour que les nouveaux bains puissent être établis et utilisés pour la saison prochaine.

Nous avons demandé au Conseil d'Etat l'autorisation de modifier quelque peu l'emplacement prévu dans le plan primitif, en ce sens que les bains projetés seraient rapprochés de la rive, de manière que leur parement de ce côté coïncide avec l'ancien parement de l'établissement de M. Keller.

Société d'Appareillage électrique

Le Conseil Administratif à autorisé la Société d'appareillage électrique à appliquer le tarif suivant pour l'éclairage électrique par arc voltaïque.

Le coût de l'éclairage d'une lampe consommant :

3	ampères	et	donnant	150	bougies,	est	fixé à	10 c. par heure.
3 1/2	»	»		250	»	»	12	»
4 1/2	»	»		350	»	»	14	»
6	»	»		600	»	»	17 1/2	»
9	»	»		1000	»	»	24	»
12	»	»		1300	»	»	30	»
15	»	»		1600	»	»	35	»
20	»	»		2200	»	»	40	»

Envoi de Délégués a l'Exposition Universelle de Paris

Par délibération en date du 2 Août, le Conseil Municipal avait ouvert au Conseil Administratif un crédit de 4,000 francs destiné à faciliter aux élèves des écoles municipales d'art et à des citoyens et suisses représentant les diverses industries et domiciliés dans le canton de Genève, une visite à l'Exposition universelle de Paris.

En exécution de cette décision, le Conseil Administratif a délégué à Paris :

1° Six ouvriers et industriels, dont chacun a reçu à cet effet une subvention de 250 francs. Ce sont : MM. Maréchaux, Marius, joaillier, — Maurer, Charles, émailleur, — Pache, Louis, ébéniste, — Piguet-Fages, horloger, — Proessel, Marc, dessinateur, — et Trimolet, Eugène, tapissier.

2° Onze élèves des écoles d'art, avec une allocation de 200 francs par élève, savoir :

Ecole des Beaux-Arts : MM. Aubry, Louis, — Cacheux, Armand, — Vernay Joseph.

Classe d'ornement : MM. Virignin, Auguste, — Piaget Charles, — Matthey, Louis, — Zaug, Charles.

Classe d'architecture : MM. Beauverd, François, — Beauverd, Gustave, — Baumann, Gaspard.

Classe de modelage et céramique : M. Bouvier, Félix.

Les délégués de la première catégorie ont été choisis, d'après les indications du Conseil d'Etat, parmi les citoyens qui s'étaient présentés pour être mis au bénéfice de la subvention votée par le Grand Conseil, mais qui n'avaient pu être admis à faire partie de la délégation cantonale. Les élèves des Ecoles d'art ont été désignés sur le préavis de la réunion des professeurs.

Tramways et Chemins de fer a voie étroite

L'établissement des lignes de tramways du réseau à voie étroite, a donné lieu en 1889 à de nombreuses tractations et à une volumineuse correspondance avec la société concessionnaire.

En janvier 1889, le Département fédéral des Chemins de fer a notifié son approbation du cahier des charges applicable aux lignes Genève-Bernex et Genève-Saint-Julien.

La société, qui avait déja soumis à la ville un type de rails destiné à ces nouvelles lignes, proposa l'adoption d'un système de voie d'un tout autre système. Il s'agissait de la voie Demerbe déjà expérimentée sur certains réseaux de tramways. Au surplus, les concessionnaires avisaient le Conseil Administratif que leurs commandes venaient d'être effectuées. Les renseignements recueillis sur ce type de rails ne sont pas absolument satisfaisants : le défaut de cette voie est en effet

de manquer d'assiette et d'être par conséquent sujette à des tassements qui obligent à de fréquents relèvements. Le Conseil Administratif, en présence du fait accompli, a cru devoir faire toutes réserves quant au maintien de ce système de voie, pour le cas où il présenterait des inconvénients au point de vue de la circulation publique et du bon entretien des chaussées.

Peu après l'acceptation par la Ville du tracé des lignes Genève-Bernex et Genève-Saint-Julien, avant même l'exécution des travaux, la Société fit valoir auprès du Conseil Administratif l'insuffisance des voies de garage prévues sur le quai de la Poste, et la nécessité de leur donner de l'extension pour répondre aux exigences à satisfaire. Un nouveau plan conforme aux vues des requérants fut accepté. Un kiosque d'attente devait en outre être élevé sur la place de la Poste, mais une fois l'exploitation commencée, les concessionnaires réclamèrent une nouvelle extension de dix mètres des deux voies de garage dans la direction de Bel-Air. Le Conseil Administratif a cru devoir se prêter à cette nouvelle exigence de la Compagnie.

Il ressort de cette manière d'agir et de ces extensions successives des divers éléments d'un réseau de tramways, que l importance des concessions accordées par la Ville sur le vu de plans insuffisamment étudiés se trouve être en définitive notablement aggravée; que les lignes exécutées ne répondent plus aux désignations du cahier des charges, qu'enfin les garanties offertes par l'enquête légale de 30 jours deviennent à peu près illusoires. Les mêmes observations peuvent s'appliquer pareillement à la pose de la voie, où, sur plusieurs points, des modifications ont dû être apportées aux plans et profils primitivement adoptés.

Dans un ordre d'idées plus général, il eût paru naturel que le réseau des tramways à voie étroite destiné à desservir l'ensemble du canton fît l'objet d'une étude d'ensemble suffisamment sérieuse pour avoir un caractère définitif, et pour permettre aux administrations cantonale et communales de se faire d'emblée une idée exacte des prestations et des sacrifices auxquels elles s'engagent. C'était, au surplus, la seule marche à suivre pour amener à la réalisation d'un réseau de tramways établi suivant le mode le plus rationnel et le plus conforme aux intérêts du canton et de la ville.

Dans le courant de l'année, une nouvelle demande de concession a été présentée par la Société des Chemins de fer à voie étroite pour

les lignes Genève-Fernex et Genève-Châtelaine, avec station commune sur la place des Vingt-deux-Cantons. Le tracé de ces lignes et le cahier des charges y relatif ont été adoptés d'un commun accord entre la Ville et les concessionnaires. Un kiosque d'attente a été autorisé sur la place des Vingt-deux-Cantons.

La même Société a adressé au Conseil Administratif une demande pour le reliement des réseaux des deux rives par le pont de la Coulouvrenière et le boulevard James-Fazy. Il n'a pu être encore statué sur cette demande nouvelle, qu'il y a lieu d'examiner de très près.

Banquet de la ville de Paris

La municipalité de Paris a donné le 11 mai, à l'Hôtel de Ville, un banquet à l'occasion de l'inauguration de l'Exposition universelle, et elle a bien voulu y convier le président du Conseil Administratif. Par suite d'une indisposition de M. Court, M. le vice-président Turrettini a été chargé de représenter la Ville dans cette circonstance. Il n'a eu qu'à se louer de l'accueil qui lui a été fait et des sympathies qui lui ont été témoignées à l'égard de la Ville de Genève.

Plan de la Ville

Le Conseil Administratif a fait lithographier le plan de la ville à l'échelle de 1 : 1000, dressé par sa section des travaux. Ce plan est en huit feuilles; il a été tiré à cent exemplaires, et la dépense s'est élevée à 1,200 francs. Le Conseil Administratif l'a mis en vente aux prix suivants :

De 1 à 4 feuilles, la feuille . .	Fr.	4 —
Au-delà de 4 feuilles, la feuille.	»	3 50
Le plan complet	»	25 —

Succession Brunswick

En juin dernier, nous avons reçu du Tribunal supérieur de Brunswick, par l'intermédiaire du Parquet genevois, la notification d'une reprise d'instance dirigée par les héritiers de Mme de Civry contre

le roi de Saxe et le duc de Cumberland, héritiers du feu duc Guillaume de Brunswick, et contre la Ville de Genève. Cette notification était accompagnée d'un mémoire à l'appui de la demande, et de diverses consultations données à Mme de Civry, soit à ses héritiers, par des avocats français et allemands.

Ces avis de droit tendaient à démontrer que la Cour de Brunswick, dans son arrêt du 3 juin 1888, avait implicitement reconnu la filiation de Mme de Civry, et que le susdit arrêt devait être revisé de manière que cette filiation fût expressément constatée. Une fois ce résultat obtenu, les héritiers de Civry pourraient introduire devant la juridiction française ou genevoise une action pour faire valoir leurs droits.

Il résultait donc de ces documents que les héritiers de Civry tentaient encore une fois une attaque contre la Ville de Genève par la voie détournée d'un procès à Brunswick, en s'efforçant de tirer d'un jugement contraire à leurs prétentions des conséquences favorables.

M. l'avocat Hornig, qui avait remplacé à Brunswick M. le Dr Bohlmann, fondé de pouvoirs de la Ville de Genève, ayant précédemment dénoncé son mandat, la Ville devait-elle se faire représenter dans cette nouvelle instance par un autre avocat chargé d'exciper d'incompétence ? Après avoir consulté à ce sujet les conseils en droit de la Ville dans cette affaire, MM. Rivoire et Cherbuliez, notaires, Richard et Alfred Martin, avocats, le Conseil Administratif, conformément à leur avis, se résolut pour la négative, parce que la question de la filiation de Mme de Civry ne concernait pas la Ville de Genève et que celle-ci ne peut être valablement attaquée que devant les tribunaux genevois. Un jugement des autorités judiciaires de Brunswick prononçant une condamnation contre la ville de Genève ne serait pas rendu par le for compétent et ne serait pas exécutoire à Genève.

D'ailleurs, M. le président du Tribunal supérieur de Brunswick, auquel nous avons jugé devoir soumettre le cas, avait estimé que l'absence d'un fondé de pouvoirs de la ville de Genève n'entraînerait pas d'inconvénients de procédure pour cette dernière.

En présence de l'abstention de la Ville, les consorts de Civry firent faire auprès du Conseil Administratif des tentatives pour arriver à un arrangement amiable. Le Conseil Administratif repoussa ces ouvertures de la façon la plus péremptoire. Malgré cela, les consorts

de Civry, alléguant de prétendues dispositions favorables de la Ville de Genève, obtinrent de la Cour de Brunswick qu'elle ajournât le prononcé de son arrêt et qu'elle citât les parties à une audience de conciliation. Le Conseil Administratif écrivit alors au Tribunal de Brunswick que, tout en persistant dans les réserves précédemment formulées par la Ville de Genève et en particulier dans les déclarations en vertu desquelles elle décline toute autre compétence que celle des tribunaux genevois, le Conseil jugeait devoir porter à la connaissance du tribunal que, contrairement aux assertions des héritiers de Civry, il n'avait jamais exprimé l'intention de participer aux débats et discussions qui pouvaient avoir lieu à Brunswick et qu'il ne se ferait pas représenter à l'audience convoquée pour le 29 novembre.

Nous avons appris depuis lors par les journaux que le Tribunal de Brunswick avait repoussé la demande des consorts de Civry.

Il nous a paru nécessaire d'entrer dans les détails qui précèdent parce qu'un assez grand nombre de journanx étrangers ont publié sur les diverses phases de cette affaire toute une série de nouvelles controuvées et de renseignements absolument inexacts, dont l'origine et le but ne sauraient être douteux. Il est bon que les tiers de bonne foi soient mis en garde contre des manœuvres que nous n'avons pas à qualifier ici, mais qui devaient être signalées.

La Ville de Genève n'a jamais admis, en quelque mesure que ce soit, les prétentions des consorts de Civry. Aucun acte, aucune démarche du Conseil Administratif, aucune déclaration émanant de lui n'a pu prêter à l'équivoque à cet égard.

Règlement des bureaux du Conseil Administratif.

Le Conseil Administratif a remis en vigueur, en le révisant, le règlement des bureaux de l'Hôtel municipal, du 3 octobre 1882, qui n'était plus strictement exécuté en ce qui concerne les heures d'ouverture des bureaux.

A teneur de ce règlement, les bureaux sont ouverts au public, les dimanches et jours fériés exceptés, de 8 heures à midi et de 2 à 6 heures, du 1er avril au 30 septembre, et de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures, du 1er octobre au 31 mars.

Vérification des Caisses municipales.

MM. Ramu et Rey, conseillers municipaux, qui avaient été nommés, pour l'année dernière, vérificateurs des Caisses municipales, nous ont adressé un rapport dans lequel ils déclarent que, s'étant rendus en deux fois dans les divers bureaux dépendant de l'Administration municipale, ils y ont constaté la régularité parfaite de la comptabilité et de la tenue des livres et caisses. Ces messieurs exprimaient en conséquence leur satisfaction de l'ordre qui régnait dans les différents services.

Archives

Les archives de l'Administration municipale étaient éparses dans un assez grand nombre de dépôts. Afin de pouvoir les classer, les cataloguer et les tenir en ordre, le Conseil Administratif a jugé devoir les réunir dans un même local. Elles sont maintenant installées dans deux salles du troisième étage de l'hôtel municipal. Un répertoire détaillé en a été dressé et permet d'y retrouver immédiatement toute pièce qu'on désire consulter.

Buste d'Albert Richard.

En avril 1885, la Section de littérature de l'Institut national genevois, voulant honorer la mémoire d'un poète national, d'un homme qui avait servi à Genève la cause des lettres et qui a figuré avec distinction dans notre ancienne Académie, fit exécuter par M. Iguel, statuaire, avec l'aide d'une souscription publique, le buste, en plâtre, d'Albert Richard. La Section de littérature ayant offert ce buste à la Ville, le Conseil Administratif le fit couler en bronze et placer au Musée Rath.

Les admirateurs du poète ont exprimé le désir que ce buste fût érigé dans la salle des Pas-perdus du premier étage de l'Université, où se trouve déjà le buste de Marc Monnier. La Faculté des Lettres de l'Université a souscrit dans ce but une somme de 200 fr. et la Section de Littérature de l'Institut une somme de 100 fr.

Le Conseil Administratif s'est empressé de se prêter à la réalisation de ce désir. Il a fait étudier un projet de piédestal destiné à recevoir le buste dans l'emplacement désigné et a décidé d'ajouter au montant des souscriptions la somme nécessaire pour parfaire la dépense. Puis, le monument devant être placé dans un bâtiment de l'Etat, il a offert à l'autorité cantonale de le lui remettre en don, à charge par elle de l'entretenir.

Le Conseil d'Etat a bien voulu accepter cette proposition.

Souscription au monument Louis Favre.

Le Conseil Administratif avait décidé d'allouer au Comité formé pour l'érection d'un monument à Louis Favre, à Chêne-Bourg, une subvention de 500 francs. Le Conseil Municipal ayant témoigné le désir de voir porter cette souscription à 1000 francs, le Conseil Administratif s'est empressé de déférer à ce vœu, et il a prévenu le Comité de Chêne-Bourg que la somme de 1000 francs lui serait versée dès que le dit Comité serait assuré de réunir les fonds nécessaires à l'érection du monument.

Buste de Niedermeyer

M. Niedermeyer a bien voulu offrir en don à la Ville de Genève le buste de son père, le célèbre compositeur Louis Niedermeyer, auteur de *Sradella*, de *Marie Stuart*, du *Lac*, né à Nyon en 1802, mais qui passa sa jeunesse à Genève, dont il était bourgeois. Le Conseil Administratif a accepté cette offre avec empressement et reconnaissance. Le buste, œuvre remarquable du sculpteur Croisy, a été placé sur la cheminée du foyer du théâtre.

Statue du Duc de Rohan

Mme Vignier-De Lor avait légué au Consistoire une somme destinée à l'érection d'une statue du duc de Rohan en remplacement de celle qui se trouvait dans la chapelle de Rohan, dans le temple de St-Pierre. Le Consistoire a confié l'exécution de cette

œuvre à M. le sculpteur Iguel. La nouvelle statue sera prochainement prête a être mise en place. L'ancienne, qui ne présentait d'ailleurs aucun intérêt artistique ou historique, a été enlevée.

Statue de Rhamsès

Le comité du *Fonds pour l'exploration de l'Egypte*, « en reconnaissance des éminents services de M. Edouard Naville et de l'appui que cette association reçoit de quelques citoyens de Genève », a fait don à la ville de Genève d'une statue de Rhamsès II (XIX^e^ dynastie), choisie parmi les objets de sculpture ancienne découverts par M. Naville dans les ruines du grand temple de Bubastis. Cette statue en granit noir, assise, est en deux morceaux, mais d'ailleurs en parfait état. Elle porte une intéressante inscription. C'est un très beau spécimen de l'ancien art égyptien de la plus belle époque.

Nous avons accepté avec reconnaissance ce don qui, en dehors de son intérêt archéologique, sera un témoignage de la part si distinguée et si honorable prise par un citoyen de Genève à l'exploration de l'Egypte.

Cette statue a été placée dans le grand vestibule d'entrée de la Bibliothèque publique.

ÉTAT CIVIL

Secrétaire : M. H. Panchaud.

Budget, Chapitre II. B. n° 20

Dépenses		*Recettes*	
Voté	Fr. 14,300 —	Prévu	Fr. 2,200 —
Dépensé . . .	» 14,300 —	Reçu	» 2,282 40
		Reçu en plus .	Fr. 82 40

Mariages

Entre :			Sur 1888 Augmentation	Diminution
Genevois et Genevoises.	64	soit	—	11
Genevois et Suissesses	48	»	—	—
Suisses et Genevoises	35	»	—	3
Genevois et Etrangères.	53	»	14	—
Etrangers et Genevoises	42	»	3	—
Suisses et Suissesses	108	»	10	—
Etrangers et Suissesses.	62	»	—	12
Suisses et Etrangères	41	»	—	5
Etrangers et Etrangères	151	»	7	—
Total.	604			
Augmentation sur 1888. . .			—	3
			34	34

Il résulte de ce tableau que les mariages ont été contractés par :

306 Genevois (314 en 1888)
402 Suisses (402 » 1888)
500 Etrangers (486 » 1888)

Transcriptions de mariages . . . 235 soit diminution de 22 sur 1888
Publications » . . . 885 » augmentation de 19 » 1888

Divorces

Entre :			Au profit de l'époux	l'épouse	des 2 époux
Genevois et Genevoises. . .	8	soit	1	3	4
Genevois et Suissesses . . .	10	»	7	—	3
Suisses et Genevoises . . .	3	»	—	1	2
Genevois et Etrangères. . .	14	»	8	2	4
Suisses et Suissesses. . . .	17	»	3	4	10
Etrangers et Suissesses. . .	2	»	1	1	—
Etrangers et Genevoises . .	2	»	—	2	—
Etrangers et Etrangères . .	6	»	2	2	2
Suisses et Etrangères . . .	6	»	—	3	3
Total.	68	soit	22	18	28

Soit une augmentation de 5 sur 1888.

NAISSANCES

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1888 Augmentation	Sur 1888 Diminution
Masculins légitimes .	181	331	512	31	—
Féminins »	169	261	430	—	7
Masculins, naturels. .	23	26	49	6	—
Féminins, » .	15	19	34	—	9
	388	637	1025		
Soit augmentation sur 1888 de				—	21
				37	37

Dans le total des naissances, sont compris :

11 jumeaux — augmentation de 4 sur 1888
9 jumelles — » de 4 sur 1888

Venus au monde comme suit :

4 fois	3 fois	3 fois
2 garçons	2 filles	1 garçon et 1 fille

plus une naissance trigemellaire de 2 garçons et 1 fille.

Répartition des naissances suivant la nationalité

		Sur 1888 Augmentation	Sur 1888 Diminution
Genevois	258	—	23
Suisses d'autres cantons.	332	40	—
Etrangers.	435	4	—
Total.	1025	44	23

Transcriptions d'actes de naissance : 258, soit diminution de 50 sur 1888.

Décès

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1888 Augmentation	Sur 1888 Diminution
Masculins	123	184	307	—	37
Féminins	187	207	394	—	12
Morts-nés masculins.	6	24	30	4	—
» féminins .	4	14	18	1	—
	320	429	749		
Soit diminution sur 1888 de.				44	—
				49	49

Répartition des décès suivant la nationalité

		Sur 1888 Augmentation	Sur 1888 Diminution
Genevois.	271	—	39
Suisses d'autres cantons	214	38	—
Etrangers	264	—	43
Total.	749	38	82

Transcriptions d'actes de décès : 440, chiffre égal à celui de 1888.

Expéditions d'actes délivrés par le Bureau

	Sur 1888 Augmentation	Sur 1888 Diminution
1129 actes de naissance.	—	11
296 » de décès	6	—
417 » de mariage	53	—
Total. 1842, soit augmentation sur 1888 de	—	48
	59	59

Les expéditions d'actes de mariage se divisent comme suit :

Actes antérieurs au 31 décembre 1875,
délivrés à raison de fr. 2.50 . . . . . 72 (soit diminution de 8 sur 1888).

Actes postérieurs au 31 décembre 1875,
délivrés à raison de fr. 1.50. . . . . 345 (soit augmentation de 61 sur 1888).

Total. 417

Le produit de ces diverses expéditions s'est élevé à
la somme de. . . . . Fr. 2,835 —
dont il faut déduire 1842 timbres à 30 c. . . . . » 552 60

Net. Fr. 2,282 40

Soit une augmentation pour 1889 de . . . . . Fr. 50 40

Aux 1842 expéditions payées, il y a lieu d'ajouter :

72 actes de naissance délivrés gratuitement.
14 » de décès » »
24 » de mariage » »
265 certificats de publications »

Total. 375 expéditions, soit augmentation de 1 sur 1888.

Le nombre total des actes délivrés a donc été de 2,217 en 1889, soit une augmentation de 49 sur 1888.

Les opérations du Bureau, pendant l'année 1889, se résument comme suit :

		Sur 1888	
		Augmentation	Diminution
1° Actes de naissance	1025	21	—
2° » de décès	749	—	44
3° » de mariage.	604	3	—
4° Inscriptions de divorces	68	5	—
5° Publications de mariages . . .	885	19	—
6° Transcriptions de naissances .	258	—	50
7° » de mariages . .	225	—	22
A reporter.	3,814	48	116

Report.	3,814	48	116
8° Transcriptions de décès. . . .	440	—	—
9° Expéditions d'actes.	2217	49	—
10° Livrets de famille	615	8	—
11° Légitimations par mariage . .	47	—	3
12° » après mariage. .	3	—	4
13° Communications d'office . . .	2682	34	—
Total.	9,818		
soit augmentation sur 1888 de			16
		139	139

Le tronc placé dans la salle des mariages a produit, pendant l'exercice de 1889, fr. 679 95 c. (fr. 497 80 c. en 1888), qui ont été versés à l'Hospice Général, — ainsi que fr. 130, produit de la taxe de 13 mariages célébrés en dehors des jours et heures officiels (fr. 145 en 1888). Fr. 130, provenant du même chef, ont été versés dans la Caisse d'Epargne des fonctionnaires municipaux.

CHAPITRE III

ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL

Directeur : M. L. Haas.

Dépenses.		*Recettes.*	
Budget n° 23.			
Voté . . . . Fr.	52,587 —	Prévu . . . . Fr.	236,750 —
Dépensé . . . »	54,264 95	Reçu . . . . »	209,027 45
Dép. en plus. . Fr.	1,677 95	Reçu en moins . Fr.	27,722 55

Le *droit d'abattage* a été perçu sur :

4,689	bœufs produisant	Fr.	46,890 —
870	vaches »	»	8,700 —
5,527	porcs »	»	27,635 —
14,983	veaux »	»	44,949 —
17,412	moutons »	»	26,118 —
43,481	têtes produisant	Fr.	154,292 —

soit 6,057 têtes et fr. 20,845 50 c. de moins qu'en 1888.

Le *service du pesage* a porté sur 45,518 pesées et 24,380 bulletins de poids, qui ont produit. . . . . Fr. 8,287 85

soit fr. 911 10 c. de moins qu'en 1888.

Le *droit d'entrée au marché* a été perçu sur :

3,147	bœufs produisant	Fr.	1,573	50
686	vaches »	»	343	—
14,560	veaux »	»	2,912	—
9,571	moutons »	»	957	10
27,964	têtes produisant	Fr.	5,785	60

soit 5,506 têtes et fr. 732 de moins qu'en 1888.

Les *écuries publiques* ont produit fr. 9,609 10 c., comme suit :

1,378	bœufs	6,833	journées	Fr.	1,366 60
344	vaches	1,037	»	»	207 40
335	chevaux	391	»	»	78 20
3,335	porcs	14,949	»	»	1,494 90
197	veaux	301	»	»	30 10
758	moutons	2,281	»	»	141 05
8,702	droits de marché			»	1,430 10
3,941	bottes de foin			»	2,483 50
12,243	pieds engrais			»	2,135 65
14 ½	mois de loyer écuries			»	241 60
				Fr.	9,609 10

soit fr. 1,983 30 c. de moins qu'en 1888.

Le *droit de dépôt* (ou droit de cheville) a produit Fr. 154 —

soit fr. 132 50 de moins qu'en 1888.

Les poids publics de Cornavin, Rive et Rond-Point de Plainpalais, qui dépendent du service de l'Abattoir, ont produit. Fr. 8,507 55

soit fr. 223 55 c. de moins qu'en 1888.

Les recettes sont au-dessous des prévisions du budget pour la somme de fr. 27,708 05 c.

Les différences en moins sont les suivantes :

Sur Abattage			Fr.	25,708 —
Magasins			»	128 75
Pesage			»	712 15
Marchés			»	214 40
Ecuries publiques			»	390 90
Dépôt			»	46 —
Glacière			»	207 70
Voirie			»	16 —
Fourrage			»	222 60
Contraventions			»	21 —
Poids publics			»	492 45
			Fr.	28,159 95

dont il faut déduire les différences en plus :

Sur Triperie	Fr.	371 80		
Recettes diverses	»	80 10	Fr.	451 90
En moins sur l'exercice de 1889			Fr.	27,708 05

Récapitulation.

Droit d'abattage et d'échaudage	Fr.	154,292 —
Location de la triperie	»	3,571 80
» de magasins et divers loyers	»	3,371 25
Produit du pesage	»	8.287 85
Droit d'entrée au marché	»	5,785 60
Produit des écuries publiques	»	9,609 10
» du dépôt	»	154 —
» de la glacière	»	12,792 30
» de la voirie	»	1,984 —
» de la vente du fourrage	»	177 40
» des procès-verbaux (1)	»	29 —
» de diverses recettes	»	480 10
» des poids publics	»	8,507 55
Total.	Fr.	209,041 95

(1) La moitié des amendes par procès-verbaux a été payée aux employés qui ont dressé la contravention en fr. 14 50 c.

Les recettes de cet important service ont été sensiblement inférieures aux prévisions. Nous comptions sur une recette totale de fr. 236,750. Nous avons encaissé fr. 209,041 75, soit une moins-value de fr. 27,708 05.

Toutes les rubriques, sauf la « triperie », sont demeurées en dessous de ce que nous en espérions.

Ce résultat, nous avouons que, sans en pouvoir préciser le chiffre, nous ne l'attendions pas.

L'opposition à l'augmentation des droits d'abattage, opposition faite par nos clients bouchers et charcutiers, ne pouvait désarmer que si quelque fait nouveau, tendant à leur donner satisfaction, en partie tout au moins, venait à se produire ; sinon, la réduction des recettes, à la fin de l'exercice, devenait certaine.

Nous comptions, pour arriver à un bon résultat, sur l'adoption du règlement qui, depuis de longs mois, est soumis à une commission nommée par le Conseil d'Etat.

Ce projet de règlement astreint à certaines mesures sanitaires les importations de viande dans le Canton. Ces mesures offriraient une sécurité complète au point de vue de la qualité des viandes importées, ce qu'est loin de donner le mode de procéder actuel.

Or, comme ce dont Messieurs les bouchers et charcutiers se plaignent le plus, c'est de la concurrence que leur font les importateurs de viande étrangère, nous pouvions croire, à bon droit, que cette concurrence, se trouvant plus ou moins gênée par les formalités sanitaires, les locataires de nos Abattoirs accepteraient les nouveaux tarifs. Nous ne devons pas oublier, en effet, que malgré la hausse des susdits tarifs, le nouvel état de choses constitue pour eux une économie de 20 % sur l'état de l'ancien, quand vivait l'Octroi.

Malheureusement, les travaux de la Commission, et cela malgré les recharges du Conseil Administratif auprès de l'autorité cantonale, traînent en longueur. La machine administrative, lente à prendre son élan, n'est que trop souvent aussi lente à se mouvoir.

Les bouchers et charcutiers, voyant que le temps se passait sans apporter aucune amélioration dans une situation qu'ils estimaient fortement précaire, commencèrent à perdre patience.

Quelques-uns cherchèrent à éluder le règlement qui leur enjoignait de n'abattre que dans l'établissement de la ville de Genève.

Ils furent, conformément à la loi, poursuivis devant les tribunaux, et les tribunaux donnèrent raison à la Ville. Un recours au Tribunal fédéral fut écarté, et le jugement de première instance confirmé. Enfin, le Conseil fédéral repoussa un nouveau recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat proscrivant l'abattage ailleurs que dans les Abattoirs des communes de Genève et de Carouge.

Les autorités compétentes ont donc, en toute occasion, donné droit à l'Administration municipale.

Mais une nouvelle pratique s'établit peu à peu, pratique contre laquelle l'Administration est absolument désarmée.

Faisant ce dont nul ne pourrait les blâmer, tourner à leur profit l'abaissement des droits d'entrée fédéraux sur les viandes, les bouchers et charcutiers se sont mis à procéder à une partie de leurs abattages hors du canton, pour le petit bétail tout au moins. Ils entrent ensuite les viandes au bénéfice du tarif réduit, battant, ce qui est de bonne guerre, leurs concurrents étrangers avec leurs propres armes.

La caisse municipale, naturellement, souffre grandement de ce mode de faire qui, s'il venait à se généraliser, porterait un coup, sinon mortel, tout au moins très fâcheux, à l'une des meilleures recettes de notre budget.

Que faire maintenant ? Donner satisfaction aux réclamations multipliées de nos locataires, en diminuant les nouveaux tarifs d'abattage, en les ramenant dans une certaine mesure au taux antérieur ? Ce serait perdre tout ou partie de l'important supplément de recettes que depuis deux ans nous procure ce service. Et puis, est-on bien sûr que cette réduction, dans quelque proportion qu'elle soit faite, puisse remédier au mal ? L'abattage au dehors ne demeurera-t-il pas le système le plus avantageux, le plus économique, quel que soit le tarif adopté ?

Faut-il alors tenir bon pour les nouveaux tarifs, qui, quoi qu'on en dise, ne sont point exagérés, mais proportionnés à ceux en usage dans d'autres villes suisses ? Faut-il compter sur les inconvénients évidents pour les bouchers et charcutiers eux-mêmes du système de l'abattage extérieur pour nous les ramener les uns après les autres ?

La question est certainement délicate à résoudre, et préoccupe depuis longtemps le Conseil Administratif. Celui-ci se trouve au-

jourd'hui en face d'une situation difficile, d'autant plus que cette situation, ce n'est point lui qui l'a créée.

Depuis la suppression de l'Octroi, les bouchers et charcutiers paient à la Ville un ensemble de redevances de 1/5 inférieur au chiffre précédent. Mais, par une coïncidence malheureuse, la Confédération, par l'augmentation des droits d'entrée sur le bétail, leur enlève et au-delà le bénéfice qu'ils devaient tirer de la situation nouvelle. C'est donc la caisse féderale qui prélève aujourd'hui sur eux les sommes dont l'Administration municipale les avait dégrevés. Les bouchers et charcutiers se plaignent; ils affirment qu'ils sont aujourd'hui plus chargés que précédemment. A ces doléances, la Ville répond qu'elle n'y peut rien, qu'elle a dégrevé dans la mesure du possible, qu'aller plus loin serait compromettre un équilibre qu'on a déjà grand'peine à maintenir, que les intéressés doivent s'adresser, pour obtenir un allégement de leurs charges, à ceux qui les ont augmentées et non point à ceux qui les ont déjà sensiblement diminuées, que c'est par conséquent la Confédération qu'ils doivent appeler en cause et non point la Ville.

Dans ces conditions, il ne saurait guère être question d'arriver à une solution, chacune des parties estimant de bonne foi avoir le droit pour elle.

Il faudra bien pourtant que l'Administration prenne une décision sur ce point si le règlement, dont elle attend de bons effets, doit tarder encore à voir le jour.

Elle jouerait sans cela gros jeu et risquerait de voir ses recettes revenir au chiffre antérieur à la mise en vigueur du nouveau tarif. — Même recette que précédemment, mécontentement général de ceux qui lui apportent cette recette, voilà la position qui résulterait sans doute prochainement de la continuation du litige actuel.

Le Conseil Administratif sera peut-être appelé à faire quelques concessions par gain de paix. Ce n'est certes pas lui qui devrait être appelé à les faire, mais mieux vaudra peut-être céder quelque peu si l'on ne veut pas perdre davantage par la suite.

Cette diminution de recettes a pesé naturellement sur toutes les rubriques du chapitre. Il n'en pouvait être autrement : pesage, abattage, marché, tout se tient dans ce service.

Quant aux dépenses, elles sont de fr. 2,977 95 supérieures aux prévisions. Cette augmentation porte presque entièrement, soit pour une somme de fr. 2,111 25, sur les frais d'exploitation de la glacière. Les autres rubriques dépassées sont: le service d'entretien, par suite d'améliorations faites dans l'intérêt de notre clientèle, et le chauffage etl'éclairage, dépenses qui ne peuvent être évaluées mathématiquement.

CHAPITRE IV

INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE

Dépenses.		*Recettes.*	
Voté . . .	Fr. 478.956 80	Prévu . . .	Fr. 138.305 —
Dépensé. . .	» 486.354 85	Reçu. . . .	» 118.404 75
Dépensé en plus	Fr. 7.398 05	Reçu en moins.	Fr. 19.900 25

Le détail des augmentations et des diminutions de recettes et de dépenses est indiqué et motivé sous chacune des divisions de ce chapitre.

Section I.

Ecoles enfantines.

Inspectrice cantonale : Mlle S. Dompmartin.

Dépenses.

Budget n° 24.

Voté	Fr. 27,533 30
Dépensé	» 26,867 60
Dépensé en moins	Fr. 665 70

Diminution sur *a, o, d, e, f, g, h.* Il y a, en outre, un nouvel article sous lettre *j*, pour loyer du local de la nouvelle école installée rue Calvin.

Le nombre des inscriptions a atteint cette année le chiffre de 2257, accusant ainsi une augmentation de 181 sur l'année précédente. Aussi avons-nous été obligés de prendre des dispositions pour l'aménagement de nouvelles salles. Nous avons pu en établir une à l'Ecole de la rue d'Italie, et nous nous occupons actuellement d'en installer une autre, pour l'Ecole des Terreaux, dans le bâtiment de l'Ecole d'horlogerie.

Ensuite d'une entente avec le Conseil d'Etat, l'Ecole de la Madeleine a été transférée, comme nous l'avons dit plus haut, dans le bâtiment de la rue Calvin, où elle pourra recevoir un plus grand nombre d'enfants.

Enfin, le Conseil Municipal nous a accordé le crédit nécessaire pour la construction d'une annexe à l'école du Parc de Montbrillant; nous arriverons ainsi à avoir des locaux répondant aux exigences actuelles.

La création de classes nouvelles nous a mis dans l'obligation d'augmenter notre personnel enseignant, et nous avons, en conséquence, appelé aux fonctions de maîtresses M^lles^ Aline Sauty et Elise Borloz, sous-maîtresses dans nos écoles depuis cinq ans. M^lles^ Eugénie Müller, Jeanne Miville, Elise-Julie Axtmann, Louise Guéry et Hélène Robellaz, élèves maîtresses, ont été nommées sous-maîtresses.

Toutes ces nominations ont été approuvées par le Conseil d'Etat, qui a bien voulu, sur notre demande, porter au budget du canton pour 1890 les crédits nécessaires pour cet accroissement de personnel.

M^lle^ Vuagnat, maîtresse directrice de l'Ecole du parc de Montbrillant, dont nous appréciions vivement les capacités et le dévouement, ayant été appelée par le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel à diriger une école normale frœbélienne, nous a remis sa démission à la fin de l'année. Nous avons dû nous séparer de cette excellente maîtresse, à laquelle nous avons exprimé tous nos remerciements pour les consciencieux services qu'elle a rendus à la Ville dans ses délicates fonctions.

Avant de procéder à son remplacement, nous avons demandé un préavis à une commission composée de personnes compétentes et dévouées à notre institution, qui nous ont désigné, pour remplacer la démissionnaire, M^lle^ Marie Blanchard, ancienne élève de M^me^ de

Portugall. Le Conseil d'Etat a bien voulu ratifier cette nomination comme les précédentes.

La discipline et l'état sanitaire ont été satisfaisants; quelques cas de coqueluche se sont produits dans une ou deux de nos écoles. Les mesures nécessaires ont été prescrites par M. le Dr Olivet, qui témoigne toujours à nos écoles enfantines une sollicitude dont nous ne saurions trop le remercier.

Une pétition de nos maîtresses et sous-maîtresses demandant une augmentation de leur traitement a été accueillie avec bienveillance par le Conseil Administratif, qui a prié le Conseil d'Etat d'examiner la question en ce qui le concerne. Nous espérons qu'un accord entre les autorités cantonale et municipale permettra, avant qu'il soit longtemps, de donner, dans la mesure du possible, satisfaction aux intéressées. C'est, en effet, grâce au dévouement absolu de notre personnel que nous enregistrons chaque année de nouveaux progrès. Aussi sommes-nous toujours heureux de lui en témoigner notre reconnaissance.

ECOLES ENFANTINES

ECOLES	Classes	Maîtresses	Sous-Maîtresses	Inscrits au 1er Janvier 1889	Inscrits pendant l'année	Total des inscriptions	Sortis pendant l'année	Elèves restant au 31 Décembre 1889	SEXE		NATIONALITÉ		
									Garçons	Filles	Genevois	Suisses	Étrangers
Rue d'Italie et St-Antoine . .	6	5	4	270	173	443	141	302	156	146	120	67	115
Rue Calvin.	4	3	3	181	110	291	116	175	78	97	72	55	48
Rue des Terreaux	7	6	7	411	250	661	238	423	210	213	135	111	177
Parc de Montbrillant . . .	4	5	4	259	110	369	135	234	126	108	63	73	98
Pâquis, rue du Môle. . . .	6	5	4	336	157	493	162	331	174	157	80	101	150
	27	24	22	1457	800	2257	792	1465	744	721	470	407	588

SECTION II.

Ecoles primaires et Ecoles du soir.

Commission de surveillance des Ecoles primaires et enfantines nommée par le Conseil Municipal le 30 avril 1889 :

MM. BLANC-LACOUR. — BONNET. — BONNETON. — DEGALLIER. — DELIMOGES. — DÉMOLIS. — D'IVERNOIS. — MALET. — OLTRAMARE. — PATRU. — RAMBAL. — WAGNON.

Dépenses.

Budget n° 25.

Voté	Fr.	101,773 50
Dépensé	»	99,170 75
Dépensé en moins.	Fr.	2,602 75

Il y a augmentation sur *a*, *b* et *e* : traitements des régents et régentes, et indemnités de logements ; diminution, par contre, sur *c*, *d*: traitements des sous-régents et des sous-régentes.

Diminution également sur *f*, concierges, dont un traitement pour un emploi nouveau n'a pas été employé, et sur *g*, service de propreté et entretien des salles d'écoles. Par contre, la lettre *h*, fête des Ecoles primaires et enfantines, est dépassée de Fr. 624 30. Cette augmentation s'explique par le nombre toujours croissant des élèves de nos écoles.

A la fin de l'année scolaire 1888-1889, soit au mois de Juin dernier, la population des écoles primaires de la Ville de Genève s'élevait au chiffre de 3684 élèves, soit 1816 garçons et 1868 jeunes filles.

Sur les 3684 élèves, 1332 sont genevois, 1074 suisses d'autres cantons, 1278 étrangers à la Suisse.

Au mois de Janvier 1890, les écoles primaires comptaient 3668 élèves dont 1815 garçons et 1853 filles.

Classes	Genevois		Suisses d'autres cantons		Etrangers		Totaux	
G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.
Boulevard James Fazy	19	17	289	283	230	200	283	289	802	773
Pâquis	8	8	98	82	100	111	143	163	341	356
Grütli	6	7	95	104	72	89	70	56	237	249
Malagnou	5	9	80	169	51	70	67	134	198	372
Madeleine	7	3	83	30	64	41	90	32	237	103
	45	44	645	668	517	511	653	674	1815	1853

La fréquentation des écoles a été satisfaisante en général. Cependant la proportion des enfants qui échappent aux prescriptions de la loi sur l'instruction publique est encore trop considérable pour notre pays.

Le programme élaboré en conformité de la loi de 1886 a été mis en vigueur d'une manière à peu près complète et presque partout avec succès. Le dessin, en particulier, a donné des résultat encourageants.

Personnel enseignant

Nos écoles primaires ont fait, à la fin de l'année 1889, une perte des plus regrettable dans la personne de M. l'inspecteur Dussaud. Ce fonctionnaire se distinguait par des aptitudes pédagogiques remarquables, en même temps que par l'intérêt qu'il n'a cessé d'apporter à tout ce qui pouvait améliorer notre instruction populaire.

Nous avons eu à enregistrer la démission d'une régente, M^lle^ Clotilde Gay et le décès de M. Deleiderrier, régent, mort après une longue et pénible maladie.

M^me^ Félicie Vignier, régente dans les écoles primaires de la ville, a été permutée à Plainpalais.

M. Vallet, régent à Hermance, a été appelé aux mêmes fonctions à Genève.

Enfin, M^lle^ Sigg, sous-régente, a été nommée régente.

SECTION III.

Ecoles complémentaires.

Dépenses.

Budget, N° 26.

Voté	Fr. 4,000 —
Dépensé	» 7,811 10
Dépensé en plus .	Fr. 3,811 10

Pour expliquer cette différence entre les résultats de l'exercice et les prévisions budgétaires, nous rappellerons que l'Administration municipale doit s'en rapporter purement et simplement aux indications du Département de l'instruction publique, soit quant aux chiffres des crédits à porter au budget pour les dépenses présumées de ce chapitre, soit quant aux dépenses effectives qu'entraînent, pour le règlement de l'exercice, les prestations imposées à la Ville.

La population des écoles complémentaires de la ville de Genève s'élevait au mois de Décembre dernier au chiffre de 636 élèves, soit 313 garçons et 323 filles, répartis de la manière suivante :

	Garçons	Filles
Bd James-Fazy .	4 classes — 136 élèves	3 classes — 115 élèves
Pâquis	2 id. — 50 id.	2 id. — 58 id.
Grütli	2 id. — 68 id.	2 id. — 62 id.
Malagnou . . .	2 id. — 59 id.	3 id. — 88 id.
Total . . .	10 classes — 313 élèves	10 classes — 323 élèves

Ces chiffres accusent sur ceux de l'an dernier une augmentation de 100 élèves environ.

Au point de vue de la nationalité, ce chiffre de 636 élèves se décompose ainsi :

	Garçons				Filles			
	Genevois	Suisses	Etrangers	Total	Genevois	Suisses	Etrangers	Total
Bd James-Fazy . . .	43	43	50	136	35	33	47	115
Pâquis	15	15	20	50	16	18	24	58
Grütli	31	14	23	68	20	21	21	62
Malagnou	15	21	23	59	34	28	26	88
	104	93	116	313	105	100	118	323

Soit 209 genevois, 193 suisses d'autres cantons, 234 étrangers. L'élément genevois forme donc à peine le 33 % de la population totale des écoles complémentaires.

La fréquentation des écoles complémentaires laisse encore bien à désirer. Cependant, il y a eu progrès cette année, tant au point de vue du chiffre des inscriptions qu'à celui de la régularité des élèves.

L'enseignement, qui revêt de plus en plus un caractère pratique et d'utilité immédiate, a donné de très bons résultats dus non seulement au zèle et à l'intelligence des fonctionnaires, mais aussi, il est réjouissant de le constater, à l'entrain et à la bonne volonté des élèves, qui semblent apporter à leurs leçons un réel intérêt.

Section IV

Ecole d'horlogerie

Commission de surveillance :

M. Dupont, délégué du Conseil Administratif, président. — Cartier, Charles-Louis. — Cordier, François-John. — Degallier, Charles. — Démolis, M.-Samuel. — Gaillard, Edouard. — Glaser, Marc. — Golay, Pierre. — Lachenal, Louis. — Lecoultre, Marius. — Morel, Henri. — Pavid, Jn-Ls-Alph. — Piguet-Fages, Charles. — Pitthan Henri-Auguste. — Plojoux, Marc. — Rouge, Archange. — Rouge. G.-M. — Savoie, J. — Tschumi, Adolphe. — Wagnon, Ami.

Dépenses		*Recettes*	
Budget n° 27		Prévues pour écolages.	
Voté	Fr. 61,780 —	Voté	Fr. 6,000 —
Dépensé . . .	» 65,461 50	Reçu	» 5,173 50
Dép. en plus . .	Fr. 3,681 50	Reçu en moins .	Fr. 826 50
		Subvention de la Confédération.	
		Prévu	Fr. 20,000 —
		Reçu.	» 19,000 —
		Reçu en moins .	Fr. 1,000 —

Les dépenses concernent deux périodes, savoir :

La fin de l'ancienne organisation, pour	Fr. 31,880 80
Le commencement de la nouvelle, pour	» 33,580 70
Somme égale.	Fr. 65,461 50

Dans cette dernière somme sont compris fr. 13,618 30 portés en réserve pour l'acquisition d'outillage antérieurement commandé mais dont la livraison ne nous avait pas encore été faite à la date de la clôture de l'exercice. La dépense de cet outillage, sur laquelle porte l'augmentation signalée ci-dessus, est spécialement imputée sur la subvention que la Confédération a allouée à notre Ecole d'horlogerie.

La commission de l'Ecole d'horlogerie a été renouvelée pour le terme de deux ans et augmentée conformément au nouveau règlement organique. Nous venons d'en indiquer la composition ; ajoutons que les nominations ont été faites comme suit :

Désignés directement par le Conseil Administratif :

MM. Cordier, Lachenal, Degallier, Démolis, Gaillard, Morel, Piguet-Fages, Rouge, A., Rouge, G.-M., Pavid, Tschumi, Wagnon.

Nommés sur la présentation de l'Association des fabricants d'horlogerie :

MM. Golay, Plojoux, Cartier.

Sur la présentation de l'Association des horlogers :

MM. Glaser, Pitthan, Savoie.

Sur la présentation de la Section d'horlogerie de la Classe d'industrie de la Société des arts :

M. Lecoultre, Marius.

A la suite de l'inscription ouverte pour la repourvue des diverses places de maîtres, le Conseil Administratif, sur le préavis de la commission de surveillance, a fait les nominations suivantes :

Enseignement théorique :

M. Emile James.

Enseignement pratique :

Classe de blanc	MM. Bally, François.
» d'échappements. . . .	Natermann, John.
» de finissage	Dustour, Marc.
» de remontoirs	Verdant, Jean.
» de cadrature.	Meylan, Emile.
» de repassage et réglage .	Rambal, Joseph.

M. Rambal, ayant ensuite donné sa démission, a été remplacé par M. Golay, Jules, précédemment membre de la commission de surveillance de l'Ecole.

Le Conseil Administratif n'a pas procédé à la nomination d'un doyen. M. Emile James a été chargé, à titre d'essai et pour l'année scolaire courante, de la surveillance générale de l'Ecole.

Nous ne pouvons pas indiquer dans ce rapport les résultats obtenus par l'application du nouveau programme. C'est à la rentrée d'Août que l'organisation nouvelle a été mise en vigueur ; il serait donc prématuré de donner une appréciation visant seulement une partie de l'année scolaire. Les rapports qui seront présentés dans la séance de clôture de l'année par le Conseil Administratif et par la Commission de surveillance pourront plus exactement et plus utilement donner tous les renseignements et explications à ce sujet.

Le nombre des élèves a augmenté. Il était, au mois de Décembre, de 64, se répartissant comme suit ;

Classe de blanc	10
» de remontoirs	4
» de finissage	7
» d'échappements	9
» de cadrature	9
» de réglage	6
» de fabrication par les procédés mécaniques	2
» de mécanique	17
Nombre égal.	64

En exécution de l'arrêté du Conseil Municipal du 8 Février 1889, le Conseil Administratif a nommé une commission pour étudier la réorganisation de la classe de mécanique dans le sens de la création d'une école spéciale de mécanique. Les soins de la réorganisation de l'Ecole d'horlogerie ne nous ont pas laissé le loisir de nous occuper de cette question aussi activement que nous l'aurions voulu, mais nous ne désespérons pas de la résoudre pour la prochaine année scolaire.

Le musée et la bibliothèque de l'Ecole d'horlogerie ont reçu les dons suivants : Maison Patek, Philippe & Cie, deux mouvements à cylindres, extra-plats. — M. Tournier fils, anciens calibres et pièces détachées de montres anciennes.— *Journal suisse d'horlogerie*, une brochure.

Section V

Ecole de Commerce.

Directeur : M. Ch. Fivat.

Commission de surveillance.

MM. A. Didier, délégué du Conseil Administratif, Président. — Annevelle, Albert. — Bonneton, Ph. — Bouvier-Martinet. — Déléamont. — Fuog, Th. — Meylan, Ed. — Turian-Lacroix, Ch. — Wagnon, Ami. — Wolf, Emile. — Brocher, Ernest.

Dépenses. Budget n° 28		*Recettes* Prévues pour écolages.	
Voté	Fr. 27,270 —	Voté	Fr. 6,000 —
Dépensé . . .	» 27,182 90	Reçu	» 6,959 25
Dép en moins .	Fr. 87 10	Reçu en plus . .	Fr. 959 25

Allocation de l'Etat	
Prévu	Fr. 8,000 —
Reçu	» 8,000 —

Les recettes, suivant les prévisions du budget, étaient composées de:

1° Allocation de l'Etat	Fr.	8,000 —
2° » de la Confédération . . .	»	15,805 —
3° Produit des écolages.	»	6,000 —
Ensemble.	Fr.	29,805 —

Nous rappelons que dans les fr. 15,805 prévus comme allocation de la Confédération figurait une partie de nos frais de premier établissement. Nous espérions que l'autorité fédérale serait aussi généreuse pour notre jeune établissement qu'elle l'avait été pour d'autres. Notre attente a été déçue. Non seulement les frais susdits demeurent à notre charge, mais notre demande d'une subvention annuelle a été momentanément ajournée. Nous disons momentanément, parce que cette décision a été prise sous la pression de circonstances spéciales, et que l'intérêt que notre école a rencontré auprès de plusieurs membres de l'autorité fédérale peut nous faire espérer à bon droit que la question sera prochainement reprise avec de meilleures chances de succès.

En tout cas, pour l'année écoulée, sur un chiffre de recettes éventuelles prévues à la somme de . . . . . Fr. 29,805 —
nous avons encaissé

Pour allocation cantonale. . . .	Fr.	8,000 —		
» produit des écolages . . .	»	6,959 25	»	14,959 25
soit en moins une somme de			Fr.	14,845 75

Ainsi qu'on peut le remarquer, la somme prévue pour les traitements des professeurs est demeurée sensiblement inférieure à nos prévisions. Ce fait provient de ce que la 2me division, ayant commencé à fonctionner au mois de septembre seulement, nous avons économisé un semestre de traitement sur les dépenses concernant cet enseignement. En outre, le chiffre des élèves inscrits pour le cours d'espagnol étant peu considérable, nous avons réuni ceux de deux années, et avons, de ce fait, économisé les frais d'un deuxième cours.

Sur la rubrique *chauffage et éclairage,* nous avons réalisé une économie de fr. 776 45, tant par le fait du système de chauffage que par suite des bons soins donnés par notre bedeau à cette partie de son service.

Ces diverses économies laissaient à notre disposition une somme de quelque importance sur l'ensemble des crédits votés. Nous en avons profité pour réaliser d'utiles améliorations dans nos installations premières et augmenter dans une certaine mesure nos collections, dont la dotation était assez maigre.

Dans le premier domaine, nous avons substitué aux pupitres utilisés au début, pupitres plus ou moins primitifs et construits plutôt pour des écoles primaires qu'en vue d'un enseignement supérieur, le nouveau pupitre « Mauchain », qui permet de faire travailler l'élève, alternativement, assis et debout.

Ce pupitre, dont un modèle avait été mis à l'essai pendant quelques semaines dans la division supérieure, a figuré à l'Exposition de Paris comme « adopté par l'Ecole supérieure de Commerce de Genève » et a valu à son inventeur une médaille d'or.

Nous croyons donc avoir été bien inspirés en établissant ce meuble essentiellement pratique dans les deux divisions supérieures. Quant à l'année préparatoire, il faut qu'elle se contente encore quelque temps du mobilier primitif, jusqu'au jour où, ayant paré aux nécessités les plus urgentes, on pourra s'occuper de donner satisfaction aux besoins qui, pour être moins pressants, n'en sont pas moins légitimes.

Nous nous sommes mis également plus au large à l'étage supérieur de l'immeuble, en créant une nouvelle salle pour les essais pratiques sur les falsifications, portion importante du cours de produits commerçables et en terminant la salle de dessin. Ce cours

se donnait dans la grande salle de la 2me division, mais les élèves de cette dernière ont dû en reprendre possession.

Toutes ces améliorations ou créations, ce sont les économies réalisées sur d'autres rubriques qui ont permis de les solder sans avoir à recourir à des demandes de crédits supplémentaires.

En résumé, si nous laissons de côté la question de la subvention fédérale, qu'il n'a pas dépendu de nous de voir réglée d'une façon plus conforme aux intérêts de la ville de Genève et à nos espérances, nous constatons que notre Ecole est restée strictement dans les limites que lui traçait le budget, et que le chiffre de la dépense annuelle prévue pour cet établissement dans les rapports antérieurs n'a pas encore été atteint.

Nous pouvons, sans doute, continuer à marcher dans les mêmes conditions pendant plusieurs années, à moins que le nombre croissant des élèves n'appelle le dédoublement d'une ou de deux divisions. Le chiffre des élèves est, pour cette année scolaire, encore supérieur à ce qu'il était l'an dernier, bien que nous n'ayons fait aucune démarche, aucune publicité à l'étranger, pour nous procurer des élèves du dehors. Malgré cela, nous en avons encore un bon nombre, mais notre principale augmentation provient des élèves genevois et suisses, des premiers surtout. Nous sommes heureux de voir que les préjugés qui s'étaient fait jour au début de la nouvelle institution tendent à disparaître, et que notre Ecole prend définitivement une place honorable, et qui ne lui sera plus contestée, parmi les établissements utiles au développement de notre jeunesse genevoise.

Qu'elle continue, dans un esprit pratique, à être dirigée avec prudence et économie, et nous sommes convaincus que personne, à Genève, ne regrettera plus tard les modestes sacrifices consentis en sa faveur par la Ville.

Bien que ces renseignements soient mieux à leur place dans le rapport lu à la fin de l'année scolaire, dans la séance de clôture, nous ajouterons, qu'ensuite du décès du regretté Eug. Empeyta, le Conseil Administratif a nommé M. Th. Fuog, commissionnaire, membre de la Commission de surveillance de l'Ecole. Il a en outre appelé à la chaire d'enseignement du Bureau commercial, M. Chedrue, en place de M. Th. Piguet, démissionnaire.

Enfin, le titre de Doyen de l'Ecole a été remplacé par celui de Directeur, mieux en harmonie avec les fonctions qu'il comporte et, de nature à donner une plus grande autorité au titulaire.

Section VI

Ecoles d'Art.

Pour les Ecoles d'Art, de même que pour l'Ecole d'horlogerie, nous ne consignons ici, suivant l'usage, que les détails d'ordre administratif, renvoyant ce que nous avons à dire sur la marche de ces écoles au compte-rendu qui sera présenté à la fin de l'année scolaire, dans les cérémonies de distribution des prix.

I

Ecoles moyennes de dessin.

Commission :

MM. Bourdillon, André, président. — Bonnet, John. — Camoletti, John. — Darier, Charles. — Decrue, Paul. — Furet, François. — Juvet, Henri. — Plojoux, M.-Samuel. — Ramu, Alexandre. — Vailly, Aîné.

Dépenses.

Budget n° 29

Voté	Fr.	37,940 —
Dépensé.	»	38,981 —
Dépensé en plus . . .	Fr.	1,941 —

Cette augmentation porte surtout sur *h. four de céramique,* ainsi que sur quelques autres articles mais dans une moindre proportion.

Mme Gillet, qui dirigeait depuis tant d'années la classe moyenne de l'Ecole de dessin des demoiselles, a donné sa démission, motivée par l'état de sa santé ; c'est une perte sensible pour notre Ecole, au développement et à la prospérité de laquelle Mme Gillet a tant contribué. Nous lui renouvelons ici l'expression de nos regrets et nos remerciements pour les longs et dévoués services qu'elle a rendus à la Ville.

Mme Gillet a été remplacée par sa fille, Mme Sarkissof, qui la secondait depuis quelque temps déjà et l'avait, à plusieurs reprises, suppléée.

Ensuite d'un accord avec le Conseil d'Etat, le Conseil administratif avait chargé M. l'architecte Bourdillon d'étudier un projet de coordination des écoles d'art de la Ville et de l'Etat. M. Bourdillon a consigné le résultat de cette étude dans un rapport en date du 19 avril 1888, que le Conseil Administratif communiqua alors au Conseil d'Etat, et dont celui-ci renvoya l'examen à la Commission de l'Ecole des Arts industriels.

Cette Commission ayant présenté ses conclusions, le Conseil Administratif a, de son côté, saisi de la question la Commission des écoles d'art de la ville. Une nouvelle commission a été constituée, qui a mûrement étudié à son tour la coordination projetée et qui est arrivée à des conclusions en harmonie avec celles qu'avait déjà adoptées la Commission de l'école des Arts industriels.

Ces conclusions étaient les suivantes :

1. Les deux écoles de céramique, cantonale et municipale, ne font pas double emploi ; l'une et l'autre doivent donc être maintenues. Elles sont, d'ailleurs, toutes deux fréquentées par un très grand nombre d'élèves.

2. Il en est de même pour les deux écoles de modelage.

3. Il devra être institué dans les écoles d'art de la ville une classe supplémentaire de dessin d'ornement et de principes d'architecture pour l'usage spécial des élèves de l'Ecole des Arts industriels. Cette classe sera ouverte le soir de 6 à 8 heures.

4. Une classe de dessin d'ornement sera instituée à l'Ecole de dessin des demoiselles.

5. Les élèves de deuxième année de l'Ecole professionnelle seront admis sans examen dans les classes moyennes des écoles d'art de

la ville sur le vu d'un bulletin de sortie, délivré en conformité de l'article 56 du règlement de l'Ecole professionnelle.

La Commission des Ecoles d'Art s'étant rangée à ces propositions, le Conseil administratif écrivit au Conseil d'Etat que la Ville serait disposée à faire avec l'Etat un arrangement sur les bases qui précèdent. Mais cette coordination devant avoir pour effet de réduire les dépenses de l'Ecole des Arts industriels, il était juste que la Ville bénéficiât de l'économie qui serait ainsi réalisée, sous la forme d'une allocation équitable de la part de l'Etat.

Le Conseil d'Etat ayant accueilli favorablement ces ouvertures, un accord a été conclu sur les bases suivantes :

1. La Ville créera un cours d'éléments d'architecture et d'ornement spécialement destiné aux élèves de l'Ecole cantonale.

2. Les élèves de l'Ecole cantonale seront reçus dans les écoles municipales aux classes de 6 à 8 heures du matin, en été, et aux classes du soir, en hiver, depuis 6 heures.

3. Les élèves de la classe de la figure (classe de M. Pignolat) pourront suivre le soir les leçons de cette classe aussi longtemps que la Commission de l'Ecole cantonale le désirera.

4. L'enseignement de l'ornement sera introduit ou développé dans les classes municipales des demoiselles.

Moyennant cet arrangement, il a été convenu que l'état allouerait à la Ville une subvention annuelle de quinze cents francs pour le nouveau cours d'ornement et d'éléments d'architecture institué par la Ville. Ce cours a été ouvert avec l'année scolaire 1889-1890. M. Alexandre Perret, professeur dans les écoles d'art de la ville, en est chargé.

II

Ecole des Beaux Arts

Directeur : M. Barthélemy Menn.

Commission :

MM. Bourdillon, André, délégué du Conseil Administratif, président. — Darier, Charles. — Decrue, Paul. — Delapierre, Samuel. — Deshusses, Hippolyte. — Furet, Francis. — Juvet, Henri. — Lugardon, Albert. — Poggi, François. — Ravel, D.-John.

Dépenses.

Budget n° 30

Voté	Fr.	10,300 —
Dépensé	»	10,054 15
Dépensé en moins . . .	Fr.	245 85

Réservé fr. 300, pour le cours d'anatomie.

III

Ecole spéciale d'art appliqué à l'industrie.

Commission :

MM. Bourdillon, André, président. — Bonnet, John. — Chomel, Francis. — D'Ivernois, Emile. — Golay, Emile. — Juvet, Henri. — Plojoux, M.-Samuel. — Poggi, François. — Rambal, Laurent. — Ramu, Alexandre.

Dépenses.

Budget n° 31

Voté	Fr.	7,900 —
Dépensé . . .	»	7,917 20
Dépensé en plus .	Fr.	17 20

Recettes.

Chap. IV, lettre *f*.

Allocation de l'Etat

Prévu . . .	Fr.	3,000 —
Reçu . . .	»	3,000 —

Réservé fr. 350 pour collections.

L'intérêt que témoignent à notre Ecole spéciale les associations d'ouvriers et de patrons graveurs et bijoutiers ne s'est pas démenti. Chaque année, elles mettent à la disposition du Conseil Administratif des prix destinés aux élèves méritants de leurs professions. Nous les remercions de nouveau de ce précieux encouragement donné à nos élèves.

SECTION VII

Collèges de Genève.

Budget n° 32

Voté	Fr.	900 —
Dépensé	»	900 —

La convention du 15 juillet 1888 entre le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif relative aux prestations de la Ville pour le collège et l'école professionnelle stipule que les concierges de ces établissements, en tant que conservateurs des bâtiments, sont employés de la Ville, qui leur fournit un logement et les rémunère pour leur service municipal. Le service de propreté dont ils étaient précédemment chargés incombe maintenant à l'Etat, auquel il est loisible de le confier à d'autres employés qu'aux concierges.

La convention n'ayant pas déterminé la proportion suivant laquelle l'Etat et la Ville participeraient respectivement au paiement de ces concierges, cette proportion a été, d'un commun accord, fixée comme suit :

Les traitements étant de fr. 1600 par an et par concierge, l'Etat a pris à sa charge une somme de fr. 400 pour le service de propreté, et le surplus, soit 1200 fr. est supporté par parts égales, de sorte que la part afférente à l'Etat est de fr. 1000, celle de la ville de fr. 600 pour chacun des concierges.

La convention du 15 juillet 1888 est donc complétée conformément aux indications qui précèdent.

SECTION VIII

Académie professionnelle.

(Fondation Bouchet)

Directeur : M. Aimé BOUVIER.

Dépenses.

Budget nº 33

Voté	Fr.	11,900 —
Dépensé	»	11,550 45
Dépensé en moins . . .	Fr.	349 55

Recettes.

Chap. IV, lettres *h, i, j.*

	Prévu.	Reçu.
Intérêt du Fonds Bouchet. . .	Fr. 6,400	Fr. 6,400
Ecolages	» 300	» 763
Allocation de la Confédération .	» 3,900	» 2,909
	Fr. 10,600	Fr. 10,072
Reçu en moins. . . .		» 528
		Fr. 10,600

La réserve de l'an dernier a participé pour fr. 1.400, aux dépenses, elle n'est donc plus que de 600 francs.

Les cours de l'Académie professionnelle ont compté, pendant l'année 1888-1889, 823 inscriptions, soit 562 aux cours de dames et 261 aux cours d'hommes.

Les 562 inscriptions aux cours de dames se répartissent ainsi :

Cours supérieur de coupe pour tailleuses en dames .	34
Coupe de vêtement d'enfants	75
Confections de vêtements d'enfants	115
A reporter	224

Report	224
Lingerie	146
Couture à la machine	60
Dessin	41
Calligraphie	11
Repassage et lavages divers	80
Total	562

Quelques-uns de ces cours ont dû, vu l'affluence des inscriptions, être divisés en plusieurs sections parallèles.

Comme par le passé, l'enseignement a été suivi avec un zèle et une assiduité vraiment remarquables. Sur les 562 élèves, 159 ont mérité le certificat d'assiduité ; or, pour obtenir cette modeste distinction, il ne faut pas avoir manqué plus d'une séance.

Les examens, auxquels ont pris part 284 élèves, ont fourni dans leur ensemble des résultats satisfaisants.

Les cours de cette année ont eu, comme ceux de l'an dernier, un réel succès, dû autant à la compétence et à l'infatigable activité de M^me^ la directrice Dussaud, qu'au dévouement intelligent et éclairé de Mesdames les maîtresses et de Messieurs les maîtres.

Les locaux dont l'Académie professionnelle disposait dans le bâtiment de l'Ecole d'Horlogerie ayant dû recevoir une autre destination, le Conseil Administratif a fait aménager au rez-de-chaussée de l'Ecole du Grütli deux belles salles où les cours de dames ont été installés.

Cours d'hommes

Les cours d'hommes ont été suivis par 261 auditeurs qui se répartissent ainsi :

Cours de dessin	22	élèves
Dessin d'architecture	17	»
Comptabilité	24	»
Chimie pratique	15	»
Métallurgie	28	»
Dessin, décoration et composition pour bijoutiers	19	élèves

Cours à l'usage des ébénistes	38	»
Cours à l'usage des tailleurs.	42	»
Cours à l'usage des cordonniers	39	»
Coupe de draperie, de tenture et décoration pour apprentis tapissiers	17	»
Calligraphie	28	»

Ces cours out été suivis avec beaucoup d'entrain et d'intérêt par la plupart des élèves. Malgré cela cependant, nous pensons que les cours rendraient bien plus de services et à un plus grand nombre de personnes, si les patrons et les corporations ouvrières s'y intéressaient davantage.

Aussi doit-on féliciter la chambre syndicale des ouvriers tapissiers qui, depuis plusieurs années, contribue à la bonne marche des leçons destinées aux apprentis par un concours aussi actif que persévérant.

Comme d'habitude, M. le professeur Yung a donné quelques conférences d'histoire naturelle qui ont réuni un nombreux auditoire. Le sujet choisi cette année était « le peuplement de la terre. »

L'Académie professionnelle a été invitée à prendre part à l'Exposition de Paris. Nous avons d'abord beaucoup hésité à répondre affirmativement. C'était nous imposer une grosse dépense, et nous nous demandions si les avantages qui pourraient résulter de cette participation n'étaient pas bien illusoires. Pourtant, après réflexion, nous nous sommes décidés à envoyer quelques spécimens de nos travaux.

Malgré les conditions défavorables dans lesquelles nous exposions, et bien que notre exposition fût des plus modeste, le jury nous a cependant accordé une médaille d'argent. Nous nous faisons peu d'illusion sur la valeur de cette récompense et la considérons surtout soit comme une approbation du but que nous poursuivons, soit comme un encouragement à perfectionner toujours notre enseignement.

Section IX

Fondation Diday.

Budget n° 28 pour mémoire.

Le tableau n° 7 indique le mouvement général de ce compte.

Comme nous l'avons dit dans le compte-rendu de l'année dernière, nous avions obtenu que Genève fût désigné comme lieu de réunion des œuvres d'art suisses destinées à l'Exposition universelle de Paris, et le Commissariat général suisse avait bien voulu nous charger d'organiser l'exposition préalable qui devait en être faite dans notre ville. Bien que cette exposition ne concerne en rien la fondation Diday, nous en rendrons compte ici en même temps que de l'exposition municipale des Beaux-Arts, dont il y a intérêt à la rapprocher.

Constatons tout d'abord le succès de ces deux expositions, succès qu'il y a lieu d'attribuer tout à la fois au mérite de la plupart des œuvres qui y figuraient et au choix du local, le musée Rath étant bien plus favorablement situé et disposé que le Bâtiment Electoral pour des expositions des beaux-arts. Aussi estimons-nous — comme tel a été, d'ailleurs, le sentiment du Conseil municipal — qu'il conviendra de continuer à donner notre salon annuel dans ce musée.

L'exposition municipale, ouverte le 15 janvier, a duré vingt-six jours, soit jusqu'au 10 février. Il y a eu 8345 entrées, plus 6 cartes d'abonnement. Le catalogue portait 222 numéros, se répartissant comme suit :

152 toiles de 104 artistes différents.

70 aquarelles, pastels, dessins et sculptures, œuvre de 54 artistes.

En tout 158 exposants.

Les dépenses se sont élevées à.	Fr.	3,213 20
Les recettes ont été de.	»	3,181 —
Laissant ainsi un excédent de dépenses de . . .	Fr.	32 20

L'exposition préalable s'est ouverte le 15 février ; la fermeture a eu lieu le 10 mars; sa durée a donc été de 23 jours. Les entrées

payantes ont été au nombre de 13,212. Le catalogue comprenait 211 numéros, savoir :

160 toiles, œuvres de 88 artistes.

51 aquarelles, dessins et sculptures, œuvres de 32 artistes, ensemble : 120 exposants.

Les comptes se résument comme suit :

Recettes. . .	Fr. 6,454 80
Dépenses . .	» 3,437 05
Boni. . . .	Fr. 3,017 75

Il y a donc eu, sur l'ensemble des deux expositions, un boni de Fr. 2985 55, ou plutôt de Fr. 2682 45, si l'on déduit de la somme précédente Fr. 303,10, qui ont été répartis à titre de gratification entre tous les employés de l'exposition.

Ce boni a été versé au compte de *Résultats généraux*, le déficit des expositions précédentes ayant été payé par ce compte.

Nous n'avons eu qu'à nous louer de l'institution d'une commission spéciale pour l'organisation de notre exposition municipale. Cette commission a bien voulu se charger d'organiser aussi l'exposition préalable des œuvres destinées à l'exposition universelle, et elle s'est acquittée de cette tâche délicate avec autant de compétence que de dévouement. Nous lui en exprimons ici toute notre reconnaissance.

Nous donnons plus loin, dans l'article consacré au musée Rath, la liste des acquisitions faites par la Ville aux deux expositions pour la collection Diday.

Section X.

Fondation Lissignol.

Budget n° 35 pour mémoire.

Le Conseil administratif a alloué en 1889 les subventions suivantes sur les revenus de la fondation Lissignol :

A M. Maurice Reymond, sculpteur, Fr. 1000.

A M. A. de Niederhausern, sculpteur, Fr. 1200.

A M. Aloïs Cellier, sculpteur, Fr. 1000.

A M. Louis Rheiner, peintre, Fr. 1200.

A M. Charles Schwabe, peintre, Fr. 900 (pour neuf mois).

Tous ces jeunes gens étudient à Paris, à l'exception de M. Rheiner, qui fait des études de plein air en Savoie et dans le midi.

La subvention qui avait été accordée à M. Reymond pour trois ans a pris fin cette année.

La statue l'*Accalmie*, exposée par cet artiste dans la section suisse de sculpture de l'Exposition universelle, a obtenu une troisième médaille. De plus, le gouvernement français a nommé M. Reymond officier d'Académie en qualité de statuaire.

M. Aloïs Cellier, voulant témoigner à la Ville sa reconnaissance pour l'aide qu'il en a reçue, a tenu à donner à cette manifestation de gratitude la forme d'un hommage à la mémoire de M. Lissignol; il a exécuté et nous a offert le buste du fondateur de l'institution.

Section XI

Legs et Dons

Dépenses.		*Recettes.*	
Budget n° 36		Budget Chap. IV, lettres *o*, *p*, *q*.	
Voté	Fr. 5,000	Prévu	Fr. 5,000
Dépensé	» 3,000	Reçu	» 3,000
Dépensé en moins .	Fr. 2,000	Reçu en moins . .	Fr. 2,000

Le prix Galland n'a pas été décerné en 1889, comme nous l'expliquerons plus loin. C'est ce qui produit les différences indiquées ci-dessus aux dépenses et aux recettes.

I

Prix Didier.

Dépenses.		*Recettes.*	
Voté	Fr. 2,000	Prévu	Fr. 2,000
Dépensé.	» 2,000	Reçu	» 2,000

Le rôle de la Ville se borne à servir l'intérêt du legs dont le capital lui a été remis en dépôt.

II

Prix Galland.

Dépenses		*Recettes*	
Voté	Fr. 2,000 —	Prévu	Fr. 2,000 —
Dépensé . . .	—	Reçu	—

Le cinquième des concours annuels institués par M. Charles Galland, qui devait être consacré à l'émaillerie et à la peinture sur émail, n'a pu avoir lieu, aucun concurrent ne s'étant présenté pour y prendre part. Plusieurs artistes nous avaient cependant demandé de prolonger le délai pour le dépôt des objets destinés à ce concours, et nous nous étions empressés d'entrer dans leurs vues. Mais il paraît que le travail de l'émaillerie et de la peinture sur émail a repris une grande activité à Genève, de sorte que les intéressés n'ont pas eu le loisir de se préparer au concours.

M. Galland n'a pas été découragé par cet insuccès accidentel et a bien voulu continuer sa patriotique entreprise. Le concours de cette année aura pour objet la bijouterie et la joaillerie.

III

Prix Amiel.

Dépenses.		*Recettes*	
Voté	Fr. 1,000	Prévu	Fr. 1,000
Dépensé.	» 1,000	Reçu.	» 1,000

Comme pour le prix Didier, la Ville est simplement dépositaire du capital de cette fondation, dont elle sert l'intérêt à la Faculté des lettres de l'Université.

Section XII

Musée Rath.

Directeur : M. Th. de Saussure.

Commission.

MM. Bourdillon, délégué du Conseil Administratif, président. — Th. de Saussure. — D. Du Mont. — Etienne Duval. — Albert Lugardon. — Barthélemy Menn. — Frédéric Raisin. — E.-John Ravel. — Alphonse Revillod.

Dépenses.

Budget n° 37

Voté	Fr.	12,400 —
Dépensé	»	11,735 40
Dépensé en moins . . .	Fr.	664 60

La différence en moins porte sur *b* et *d*, *Gardiens* et *Entretien des collections.*

La rubrique *c. Acquisitions*, fr. 8400, prise sur le revenu du fonds Brunswick a supporté la somme dont elle était débitrice en 1888 ; l'excédent non employé, en fr. 2000, a été reporté au crédit du musée. Le solde du legs Micheli continue à subsister en fr. 1000 au crédit.

Au commencement de l'année, les salles Diday et Calame avaient été vidées pour faire place à l'Exposition municipale. Plus tard, il a fallu vider encore la salle Liotard pour les besoins de l'exposition préparatoire à l'Exposition universelle de Paris. Le déménagement et le replacement des tableaux du musée se sont opérés sans accident.

Le Musée, dans son état normal, n'a pu être rouvert au public que le 10 avril.

Les galeries se sont enrichies, au moyen d'achats faits à l'Exposition municipale, des tableaux suivants :

1° *Pour le marché de Vevey*, par Frédéric Dufaux, prix 3000 fr.

2° *Baie de Saint-Raphaël*, par Adolphe Pötter, prix 1500 fr.

3° *Bergers de l'Oberland s'exerçant au jeu de la lutte*, par Auguste Baud-Bovy, prix 7000 fr.

4° *Che significa?* par Luigi Monteverde, prix 5000 fr.

5. *Minet aux aguets*, par Jean-Joseph Reichlen, prix 750 fr.

6° *Moulin près de Chancy*, par Barthélemy Bodmer, prix 1500 fr. (exécuté sur commande).

Tous ces tableaux, à l'exception des deux derniers, ont été envoyés par leurs auteurs à l'Exposition de Paris. Ils en sont revenus en bon état, de même que tous les autres qui ont figuré à cette dernière exposition. Mais les cadres ont passablement souffert. Ils donneront lieu à quelques frais de réparation.

L'absence de ces tableaux, dont plusieurs de grandes dimensions, a beaucoup facilité l'arrangement du musée, en avril 1889. Mais l'encombrement du musée est tel qu'il devient absolument impossible d'y placer de nouveaux tableaux, à moins d'en emmagasiner d'anciens ailleurs.

Notons ici, pour finir, les deux détails statistiques suivants :

Il a été délivré en 1889 cinquante-sept cartes d'autorisation de trois mois pour faire des copies au musée.

Du 12 avril, jour où le musée a été rouvert au public, jusqu'au 30 décembre, le musée a reçu 22,888 visiteurs.

Section XIII

Musée d'histoire naturelle.

Directeur : M. G. Lunel.

Commission.

MM. André Bourdillon, délégué du Conseil Administratif, Président. — Brot, docteur. — Victor Fatio. — Perceval de Loriol. — Charles Soret, professeur. — Henri de Saussure. — Carl Vogt, professeur. — Camille Pictet. — Théodore Lullin, secrétaire.

Dépenses.		*Recettes.*	
Budget n° 38		Chap. IV, lettre *d.*	
Voté	Fr. 23,000 —	Allocation de l'Etat pour les collections scientifiques.	
Dépensé . . .	» 23,117 30	Prévu	Fr. 4,000
Dép. en plus .	Fr. 117 30	Reçu	» 4,000

L'excédent de dépenses porte sur *frais de préparation,* etc.

Le Musée est créancier au début de l'exercice courant de

Fr. 926 75 pour acquisitions, le solde non dépensé à la rubrique lui ayant été imputé en fr. 335.

» 1,142 95 pour création de vitrines nouvelles ; il a été dépensé de ce chef en 1889 fr. 796, dont 600 payés par l'exercice, et le solde par le compte de réserve.

Fr. 2,069 70

Le Musée d'histoire naturelle a suivi cette année sa marche habituelle, et il en a été de même pour les travaux exécutés dans les divers laboratoires, à l'usage des collections: ainsi, au laboratoire d'entomologie on a cherché à utiliser autant que possible le zèle et le bon vouloir de quelques jeunes amateurs, qui s'étaient offerts pour aider pendant leurs vacances du gymnase, le conservateur, dans le classement de quelques familles d'insectes. D'autre part, la Direction a pu s'entendre avec M. Charles Blachier, qui, moyennant une rétribution modérée, a bien voulu se charger de continuer l'arrangement des papillons, dont il a fait sa spécialité. Malheureusement M. Blachier ne peut guère consacrer à ce travail que très peu d'heures par semaine, étant retenu par ses lecons particulières.

Quelques changements et remaniements ont été faits dans la collection des vertébrés, par suite de la rentrée des grands et moyens mammifères qui avaient été envoyés à monter, soit à Stuttgart, soit à Lyon. Quelques-uns de ces animaux ont pu être intercalés dans les vitrines, mais les plus grands ont pris place au milieu de la grande galerie, à côté, ou à la suite de ceux qui s'y trouvaient déjà. Il en résulte que la réunion de tous ces grands animaux offre un ensemble tout à la fois imposant et du meilleur effet.

Lors du transfert des collections du Musée dans les nouveaux bâtiments, il avait été question de remplacer par d'autres et d'un modèle uniforme, tous les perchoirs et les socles plats des oiseaux, lesquels offraient toutes les formes imaginables, et dont la plupart très grossièrement faits, dataient encore de la fondation du Musée; mais cette réforme a dû être ajournée, soit à cause des frais relativement considérables qu'elle aurait occasionnés dans un moment où il fallait faire face à des dépenses plus urgentes, soit surtout par le manque de temps, la réouverture du musée étant attendue par tout le monde avec la plus vive impatience. Maintenant que la détermination des oiseaux avance, et qu'on les munit de nouvelles étiquettes, le remplacement des anciens perchoirs, que l'on s'était borné à reblanchir, est devenu indispensable; aussi, dès cette année, près de 500 oiseaux ont été pourvus de nouveaux perchoirs, et cela, au moyen d'une somme prélevée sur les frais de préparation et d'entretien. Il en sera de même chaque année, jusqu'à l'achèvement complet de cette amélioration, qui donnera une bien plus grande valeur à la collection ornithologique.

Comme les années précédentes, les collections du Musée se sont augmentées soit par des dons, soit par des achats; parmi ces derniers, nous citerons en particulier, celui d'une paire de Dugongs mâle et femelle, ainsi que le squelette d'un individu mâle, tous les trois montés avec le plus grand soin.

L'achat d'une grosse tortue luth *Sphargis coriaceus*, espèce très rare de la Méditerranée, ce beau spécimen de près de deux mètres de long est appendu au mur au bas du grand escalier du Musée ;

L'achat d'un superbe crâne complet de *Buffle kéraban* ou *Arni*, des Indes orientales, et dont les énormes cornes ont un mètre trente centimètres d'envergure.

Nous citerons encore l'acquisition d'un lézard cornu de Saint-Domingue, celle de 105 belles peaux d'oiseaux du Congo, celle de 5 magnifiques oiseaux de paradis, nouveaux pour le musée, et enfin l'acquisition de quelques autres objets intéressants et dont on trouvera le détail dans le courant de ce rapport.

Augmentation des collections.

Mammifères montés, 23. — Oiseaux montés, 21. — Reptiles montés, 2. — Poissons montés 2. — Crânes (têtes osseuses) de mammifères, 9. — Nids d'oiseaux, 1.

Animaux vertébrés

Dons. — Les frères Pianet, un Singe magot, jeune. — M. Donat-Motte, de Lyon, une Sittelle torchepot, variété albine, empaillée. — M. William Revilliod, un Cercopithèque moustac, mâle, mort chez lui. — M. Alfred Vaucher, un nid de rubiette de Caire, provenant du Salève. — M. A. Raymond, un Cassenoix, mâle, tiré à Jussy. — Le Conseil Administratif, un jeune cygne à col noir, né et mort à l'île Rousseau. — M. Franz de Schæck, une Sterne petite, un Vanneau pluvier et un Sanderling variable, tirés à Bellerive, et destinés à la faune locale. — M. G. Lunel, 2 belles truites mâles du Rhône, empaillées et dont une est le type de la planche 17 de son *Histoire des poissons du bassin du Léman*, plus une Sterne de Trudaine, de New-Jersey Long, empaillée.

Achats. — Un lot de 105 belles peaux d'oiseaux du Congo ou de Niam-Niam. — Un *Metopoceros cornutus*, de Saint-Dominque, dans l'esprit de vin. — Une grande tortue, *Sphargis coriaceus*, empaillée. — Un *Astrapia nigra*, mâle, en peau. — Un Paradigalla carumculata mâle adulte, en peau. — Un id. jeune. — Un *Drepanorius Albertisi*, mâle, en peau. — Un *Lophorina atra*, mâle en peau. — Deux *Macrocorax Woodfordi*, mâle et femelle, en peau. — Six petits serpents et trois lézards, de Hictifi (Afrique occidentale), dans l'esprit de vin. — Deux Dugongs *Halicore dugong* mâle et femelle, montés.

Anatomie comparée.

Dons. — M. Reber, pharmacien, un crâne humain, provenant du Petit-Saconnex.

Achats. — Un crâne complet avec les cornes, de *Buffle kéraban* ou *Arni*, des Indes orientales. — Un beau squelette monté d'un Dugong mâle, de l'Océan indien.

Animaux invertébrés.

Dons. — M. L. Durstein, un lot de 10 papillons exotiques très beaux et très rares. — M. le Dr Brot, deux *Planorbis corneus*, trouvés à Sionnex. M. X. Beaud, entrepreneur, un *Gordius aquaticus*, trouvé dans le lac, à Versoix.

Achats. — Un lot de 108 insectes des Hautes-Alpes, destinés à des échanges, — Un lot d'Eponges de collection, un Tubipore et une grande Asterie, (pour le prix de fr. 110, sur lesquels il a été donné pour fr. 35 d'autres éponges que le musée avait en double).— Un lot de 765 coléoptères choisis du Texas. — Un lot de 254 insectes appartenant aux familles des *Phalacerides*, des *Urogositides*, des *Derodendites* et des *Byronides*. — Une série de coléoptères, de forficulides et de cicadides, provenant de la Birmanie et du Tonkin. Deux gros scorpions de Hictifi. — Un lot de 50 orthoptères de *Costa-Rica*. — Un *Hippocephalus armatus*, insecte fouisseur très rare de l'intérieur du Brésil.— Une série d'orthoptères d'Espagne et quelques coléoptères exotiques. — Un lot de coléoptères exotiques, dont un *Paussus très rare*. — Trente exemplaires d'une espèce de sauterelle fort rare et soixante-trois Tenthredinides bien préparés (tous du Valais). Enfin une série de 144 espèces de coquilles de différents pays et nouvelles pour la collection, plus un lot de 200 orthoptères des Indes orientales et de Ceylan.

Paléontologie.

Achats. — Une série de 49 moulages d'oursins rares et peu connus.

368 planchettes nouvelles de fossiles ont été collées, écrites et sont rentrées dans la collection dans le courant de l'année.

Minéralogie.

Dons. — M. le Dr L. Duparc, 5 échantillons de zéolite de Montechio Maggiore. — M. Théodore Lullin, 11 échantillons de Staurotides des formes rectangulaire, prismatique et obliquangle.

Achats. — Un échantillon d'apophyllides, de Bombay, un de Dioporide noir, d'Arendal, un de Rhodonite, un d'Orangite, un Grenat, d'Aloska, un de Magnetite, un de Malachite cristallisé, un d'Argyrodite, un de Flenlandite, un d'Apophyllite, un de Bertrandite, un de Celestine, un d'Acadiolite, un Dillogiste, un d'Apatite rose, un de Biotite, un de Willenmite, un de Brandtite, un de Synadelphite, un d'Endydinite, un de Barysite, un de Calcite, un d'Axinite, un de Microlite, un de Fluorine, un de Binnite, sur Dolomie du Valais, un de Hialophone, un de cuivre natif, un de Trona, un de Vivianite, un de Kochelite, un de Hantite, un de Stephanite, un de Tocornallite, deux de Melanoflojite.

Bibliothèque.

Les dons suivants ont été faits cette année à la bibliothèque du Musée :

Gouvernement anglais, les volumes 30 et 31 le premier en deux volumes, texte et planches (zoologie), ainsi que le second volume *(physique et chimie)* des rapports du voyage du Challenger. — E. Frey-Gessner, *Chasse au Bombus alpinus,* rapports de divers journaux. — G. Lunel, *Etude critique des Tapes des côtes de France,* par Arnould Locard, bulletin de la Soc. malac. de France, 1886, 8°. — Id. 8 brochures avec planches, *sur les reptiles du Musée de Bâle,* par Fritz Muller. — Id. *Etude sur les sous-genres de Scalidæ du bassin de Paris,* par E. de Boury, 1887, br. 8° 43 p. — Id. *Description de Scalidæ nouveaux des couches éocenes du bassin de Paris,* et *révision de quelques espèces mal connues,* 1887, br. 8° 56 pages.

Section XIV

Musée des Arts décoratifs.

Directeur : M. Georges Hantz.

Commission :

MM. Bourdillon, André, délégué du Conseil Administratif, président. — Bécherat-Gaillard. — Du Mont, Alfred. — Divorne, Jean. — Gay, Marc. — Juvet, Henri. — Karlen, Albert. — Lossier, Edouard. — Mayor, Elisée. — Mittey, professeur. — Raisin, Frédéric. — Rambal, Laurent. — Revilliod, Alphonse. — Rigaud, Charles. — Silvestre, Henri. — Wagnon, Ami.

Dépenses.		*Recettes.*	
Budget n° 39		Budget chap. IV, lettre *m.*	
		Allocation de la Confédération.	
Voté	Fr. 29.700 —	Prévu . . .	Fr. 9.100 —
Dépensé . . .	» 30.619 —	Reçu	» 9.100 —
Dép. en plus .	Fr. 919 —		

L'augmentation de dépenses porte sur *d, acquisitions, e* et *f, assurances, frais et entretien des collections.*

Le compte de réserve reste le même que l'an dernier.

Le Musée a reçu cette année 3456 visiteurs et 739 consultants. Ceux-ci ont surtout mis à contribution la bibliothèque, qui est toujours la section la plus consultée.

Des changements importants ont été faits dans les locaux du Musée. De nouveaux aménagements nous ont permis de gagner deux salles, l'une pour la bibliothèque, l'autre qui recevra l'excédent des objets exposés dans la grande salle n° 18. Cette nouvelle salle, encore vide, devra être pourvue d'un mobilier approprié à sa destination.

La bibliothèque est maintenant installée dans des conditions très satisfaisantes. Les beaux ouvrages qu'elle renferme sont à l'abri des détériorations, et toutes facilités sont données aux consultants pour travailler à leur aise dans cette salle.

L'année 1889 s'est ouverte pour notre Musée avec une remarquable exposition des pointes sèches de M. Marcelin Desboutin, qui nous a valu non seulement la visite de nombreux amateurs, mais aussi celle d'artistes et d'ouvriers désireux d'étudier les procédés du maître.

Des expositions de ce genre seraient très appréciées, et quelques-uns de nos portefeuilles contiennent assez de belles pièces presque inconnues du public pour se prêter à des expositions spéciales fort intéressantes.

Des acquisitions importantes ont été faites à Paris, à l'Exposition du Champ de Mars, dans différents domaines : la céramique, les

émaux, les bronzes, les étains fondus. Quelques types de bijoux sont venus enrichir nos sections. Nous espérons que ces pièces seront utiles à nos industries.

Comme les années précédentes, notre directeur a bien voulu se charger de donner quelques conférences aux élèves de nos écoles supérieures, afin de leur rendre utile et agréable en même temps la visite des collections.

Le Musée a reçu les dons suivants, parmi lesquels il en est qui ont une réelle valeur :

Mme Rehfous, une collection de 35 bois gravés pour l'impression des étoffes (ancienne fabrique genevoise).—Mme Gérard Desrogis, trois bois gravés, également pour l'impression des étoffes.— M. Duperret, deux plaques de jaspe taillées pour fonds de montre. — M. Reuter, deux petits panneaux faïence de Minton.— Mlle de Dokhtouroff, un fourneau mauresque exécuté par la donatrice, par la pyrotypie. — M. Fréd. Raisin, un portrait sur émail, peint par Lamunière.— M. Borgeaud, à Paris, une coupe émaillée et filigrannée, argent, travail russe.— M. L.-Ed. Favre-Bulle, au Locle, un cahier de traits de boîtes de montres, gravé par Houriet, au Locle, vers 1776.

La collection des estampes a également reçu des dons de MM. Alph. Revilliod, Dumont, Lossier, Raisin, Richard, Phil. Gillet, Burillon, Van Muyden.

M. Eugène Dupont, consul général suisse à St-Pétersbourg, a bien voulu nous offrir de faire donner à ses frais, par une artiste très avantageusement connue en Russie, Mlle Dokhtouroff, un cours de pyrotypie artistique (gravure sur bois par le feu). Le Conseil Administratif s'est empressé d'accepter cette généreuse proposition. Le cours a duré six semaines, à raison de trois séances de deux heures par semaine. Il a été suivi par un grand nombre de personnes désireuses de connaître ce procédé de gravure: les travaux des élèves ont fait l'objet d'une exposition publique. Nous renouvelons ici nos remerciements à M. Dupont pour la très intéressante initiative qu'il a prise dans cette circonstance, et nous sommes assurés d'être les interprètes des personnes qui ont pu profiter de cet enseignement en lui en témoignant également leur gratitude.

Section XV

Collections diverses.

Budget nº 40

Voté	Fr.	8,250
Dépensé	»	8,401
Dépensé en plus . . .	Fr.	151

Cet excédent porte sur les frais de surveillance des trois collections comprises sous ce numéro du budget.

I

Cabinet de numismatique.

Conservateur : M. Eug. Demole

Commission.

MM. Bourdillon, délégué du Conseil Administratif, président, — Duval-Plantamour, — Arnold Meyer, — Albert Rilliet.

Lettres *a* et *b*.

Voté fr. 2,150 —

Dépensé	Fr.	1,368 85
Somme débitrice en 1888 . . .	»	603 85
Porté à *compte de réserve* . . .	«	177 30
Somme égale	Fr.	2,150 —

Parmi les pièces de choix dont le Cabinet s'est accru, nous signalerons un gros de Louis II, baron de Vaud, un denier de Coire, avec la légende CVRIENSIS, un schilling de Glaris, du XVII^me^ siècle, dont trois exemplaires seulement sont connus, un ducat d'Appenzell, toutes pièces hors ligne par la rareté et l'intérêt scientifique que plusieurs possèdent. Mais l'acquisition capitale du dernier exercice

est celle d'un pied-fort de Genève de l'année 1596. Cette pièce rarissime se trouvait annoncée à une vente d'Amsterdam, et nul doute que des offres fort élevées ne fussent faites par les collectionneurs ou les divers musées d'Europe. Aussi la direction du Cabinet se décida-t-elle à prier l'un des membres de la Commission de faire le voyage et d'assister à la vente d'Amsterdam.

Après une véritable bataille, la pièce fut adjugée au Cabinet de numismatique de Genève, dont elle est assurément un des plus beaux fleurons. On comprend que le budget de 1890 soit d'ores et déjà engagé pour cette acquisition qui, malgré le prix élevé auquel elle a été faite, constitue une des meilleures opérations qu'ait jamais faites le Cabinet.

Voici les dons que la collection a reçus pendant l'année 1889 :

M. Th. Henlé, une pièce d'argent et une de bronze,— M. Ad. Gautier, une pièce d'argent,— M. Alph. Gautier, une pièce de bronze, — M. W. Wavre, une pièce de bronze.— M. Henri de Saussure, une pièce de bronze, — M. Boissonnas, conseiller d'Etat, une pièce de bronze, — M. Albert Van Muyden, une pièce d'argent. — M. Taponnier-Riou, 13 pièces d'argent et 61 de bronze. — M. Ch. de Lor, 8 pièces en argent et une en or.

II

Musée Archéologique.

Conservateur : M. le Dr H.-J. Gosse.

Commission :

MM. Bourdillon, délégué du Conseil Administratif, Président. — G. Castan. — Elisée Mayor. — Charles Morel.

Lettres *c* et *d* (d).

Voté fr. 3,500

Dépensé, y compris fr. 44.30, excédent de 1888	Fr.	3,038 15
Porté à compte de réserve	»	461 85
Somme égale	Fr.	3,500 —

Voici la liste des objets dont les collections se sont accrues :

Age de la pierre.

Le Musée a acquis 118 objets trouvés dans les palafittes du lac de Genève, 5 objets trouvés en France.

Il a reçu de M. H.-J. Gosse : 4 objets paléolithiques d'Angleterre, 3 objets néolithiques d'Angleterre, 10 objets néolithiques de Russie.

Age du bronze.

Le Musée a acquis 4 objets trouvés dans le Rhône, 100 objets trouvés dans les palafittes du lac de Genève.

Age du fer.

Le Musée a acquis 46 objets trouvés dans le Valais.

Epoque romaine.

Le Musée a acquis 2 objets trouvés dans le canton de Vaud, 1 objet trouvé en Italie.

Il a reçu de l'Hoirie Adert un remarquable buste d'Apollino, en marbre blanc. — De M. Reber : un fragment de tuile trouvé en Savoie.

Egypte.

Le Musée a acquis 54 tissus cophtes.

Grèce.

Le Musée a acquis 3 boucles d'oreilles en or.

Il a reçu de M. H.-J. Gosse : 7 vases.

Chypre.

Le Musée a acquis 83 vases, statuettes et lampes.

Phénicie.

Le Musée a acquis 13 objets : lampes, pierre de fronde et stêle.

Etrurie.

Le Musée a acquis une fibule en argent.

Mexique, Pérou

Le Musée a acquis 6 objets du Mexique, 6 du Pérou.

Epoque Helveto-Burgonde.

Le Musée a acquis 9 objets trouvés en France.

Moyen-Age.

Le Musée a acquis une boîte à parfum et une croix en argent, un landier de la Haute-Savoie.

Renaissance.

Le Musée a acquis un petit vitrail, 4 objets de Genève, 1 objet du Valais.

Epoque moderne.

Le Musée a acquis 3 objets de Genève, 13 objets trouvés dans le Rhône, 5 objets suisses, 3 objets de France.

Il a reçu de M. Reber : 3 vases de pharmacie. — De M. H.-J. Gosse : 1 vase de bronze.

Ethnographie.

Le Musée a acquis 3 objets de Suisse, 1 objet de Bulgarie, 35 objets de l'Asie, 1 objet du Groënland, 25 objets d'Amérique, 8 objets de l'Océanie, 10 objets de la Polynésie, 10 objets de l'Afrique.

Il a reçu de Mlle Anna Sarrasin : 1 lance, 1 arc et 2 javelots. — De M. Charles Baillard : 1 casse-tête en pierre, de l'Amérique du Sud. — De M. Jornot : 1 trident trouvé à Versoix. — De M. H.-J. Gosse : 3 objets de Genève et 33 objets se rapportant aux Indiens des Etats-Unis (envoi de l'Institut smithsonien).

Le Musée a été visité en 1889 par 2,096 personnes.

III

Musée Historique Genevois.

Conservateur : M. le Dr H.-J. Gosse.

Commission.

MM. Bourdillon, délégué du Conseil Administratif, Président. — G. Castan. — Elisée Mayor. — Charles Morel.

Lettres *e* et *f*.

Voté fr. 1,600 —

Dépensé	Fr.	1,349 70
Porté au compte de réserve . .	»	250 30
Somme égale	Fr.	1,600 —

Le compte de réserve, après cette imputation, est créancier de fr. 486.45.

Le Musée a reçu de M. Jules Du Pan : 1 képi de carabinier. — De M. Fiorini : 1 fer de hallebarde à croc, trouvé dans le Rhône.

Il a reçu en dépôt, du Département militaire : 2 drapeaux de Genève, de 1820. — De M. Moïse Vautier : 1 drapeau offert par les Vaudois aux patriotes de St-Gervais, 1846.

Le Musée a acquis 2 drapeaux suisses, 1 poire à pulvérin, 1 fusil à silex, canon carré, 1 schako genevois, 2 pompons de la République genevoise, 2 sabres et 1 poignard, un plafond à caisson, placé dans une maison du Molard.

Section XVI

Collections Fol.

Conservateur : M. Emile Duval.

Budget n° 41

Voté	Fr.	4,550
Dépensé	»	4,562
Dépensé en plus. .	Fr	12

Il n'y a rien de particulier à signaler au sujet de cette collection.

Section XVII

Bibliothèque publique.

Directeur : M. Th. Dufour.

Conservateur : M. Ph. Roget.

Commission :

MM. A. Bourdillon, délégué du Conseil Administratif, président. — Philippe Bonneton. — Samuel Demolis, conseiller municipal. — Edouard Favre, docteur en philosophie. — Camille Ferrier, avocat. — John Forestier. — Edmond Gautier, docteur en droit. — J.-J. Gourd, professeur. — Henri Juvet, architecte. — Ernest Martin, pasteur. — Edouard Montet, professeur. — Louis Naville. — Elie Neydeck. — Jules Nicole, professeur. — Gabriel Oltramare, professeur. — Paul Oltramare, régent au Collège. — Alphonse Patru, conseiller municipal. — Constant Picot, docteur en médecine. — Jean-Louis Prevost, docteur et professeur en médecine. — Gustave Revilliod. — Albert Rilliet, professeur. — Eugène Ritter, professeur. — Edouard Rod, professeur. — William Rosier, professeur. — Henri de Saussure. — Henri Silvestre, professeur à l'Ecole des Arts industriels. — Louis Soret, professeur. — Pierre Vaucher, professeur. — Emile Yung, professeur.

Dépenses.		*Recettes.*	
Budget n° 42		Allocation de l'Etat.	
Voté	Fr. 33,000 —	Prévu	Fr. 700
Dépensé . . .	» 31,950 15	Reçu	» —
Dép. en moins .	Fr. 1,059 85	Reçu en moins . . .	Fr. 700

L'économie signalée ci-dessus porte sur la lettre *e, Traitement d'un employé,* dont le poste est resté vacant pendant une partie de l'année.

Une partie des dépenses faites pour acquisitions de livres et reliures est supportée par le compte *Dons et Legs,* qui y a contribué en 1889 pour Fr. 10,821 65, dont Fr. 466 10 pour reliures, et Fr. 177 20 pour la Bibliothèque du Conseil Administratif.

Pendant l'année 1889, la Bibliothèque s'est augmentée de 7296 volumes et 4104 brochures, fascicules, livraisons ou cartes, savoir:

Par dons divers	5607 vol.	3076 broch.	à titre gratuit.
Par le dépôt légal (Chancellerie) .	116 »	218 »	
Par achats	1445 »	373 »	
Par la Société de physique . .	158 »	437 »	
	7296 vol.	4104 broch.	

Dans ces chiffres, sont compris les volumes qui représentent les suites d'ouvrages périodiques ou en cours de publication déjà inscrits au Catalogue.

Les dépenses pour acquisitions de livres se sont élevées à Fr. 20,178 35, dont Fr. 7,829 10 pour abonnements et suites, et Fr. 12,349 25 pour ouvrages nouveaux. Ces derniers se répartissent comme suit :

Théologie	40 ouvrages,	soit 375	volumes.
Philosophie	14 »	» 32	»
Droit et sciences sociales . . .	45 »	» 66	»
Géographie et voyages . . .	62 »	» 114	»
Histoire	28 »	» 68	»
Littérature	104 »	» 212	»

Beaux-Arts	18	ouvrages, soit	92	volumes.
Sciences mathématiques, physiques et naturelles	19	»	32	»
Sciences médicales	9	»	13	»
	339	ouvrages, soit	1004	volumes.

Il a été catalogué en ouvrages nouveaux, achetés ou donnés, — non compris les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, — 1029 ouvrages, soit 1972 volumes, répartis comme suit :

Théologie.	82	ouvrages, soit	424	volumes.
Philosophie	45	»	73	»
Droit et sciences sociales . .	80	»	102	»
Géographie et voyages . . .	103	»	176	»
Histoire	209	»	346	»
Littérature	315	»	465	»
Beaux-Arts	59	»	114	»
Sciences mathématiques, physiques et naturelles . . .	68	»	97	»
Sciences médicales	61	»	114	»
Périodiques et mélanges . .	7	»	61	»
	1029	ouvrages, soit	1972	volumes.

Donateurs.

M. Alfred André, 1 volume. — M. C. Antunez, ministre du Chili à Paris, 4 volumes. — M. Ant. Baumgartner, 1 brochure. — M. le pasteur Aug. Bernus, 1 volume. — M. Alf. Bertezène, 2 volumes. — M. P. Bertini, 1 brochure. — M. Ed. Blanc, 1 brochure. — M. Aug. Blondel, 1 volume. — M. L. Bouvier, 1 volume et 1 brochure. — M. L. de Bracquemont, 1 volume. — M. Bradlee, 9 brochures. — M. Eug. de Budé, 1 volume. — M. le prof. Aug. Chantre, 10 volumes (grammaires orientales). — M. Chadwick, 2 volumes. — M. le prof. J. Chevalier, 2 volumes. — M. Eug. Choisy, 1 brochure. — M. Alex. Claparède, 1 volume. — M. A. Coles, 2 volumes. — M. Em. Comba, 1 brochure. — M. Combothecra, 1 volume. — M^me^ de Coppet, 2 volumes. — M. Ch. Dardier, 4 brochures. — M. H. Des Arts,

1 volume. — M. le vicomte DE DESTERRO, consul général du Brésil, 1 volume et 3 brochures. — MM. les docteurs D'ESPINE et C. PICOT, 1 volume. — M. Ch. DU BOIS-MELLY, 1 volume. — M. L. DUCHOSAL, 1 brochure. — M. P.-L. DUFRESNE, 1 brochure. — M. P. DUMAS, 9 volumes (chimie). — M. le doct. P.-L. DUNANT, 31 volumes et 202 brochures (médecine et statistique). — M. F. DUPERRUT, 1 brochure. — M. Th. FLOURNOIS, 1 volume. — M. GAGNEBIN, 1 volume. — M. Emile GAUTIER, directeur de l'Observatoire, 1 volume. — M. le prof. Lucien GAUTIER, 17 brochures. — M. le prof. GENTET, 17 brochures. — M. GRELLET-BALGUERIE, 1 brochure. — M. Th. HARVEY, 32 volumes (*The Athenaeum*). — M. H. HEUSSLER, 1 volume. — M. H. KLEFFLER, 1 volume. — M. H. KLING, 10 volumes et 21 brochures (musique). — M. Alex. JULLIEN, 15 volumes. — M. Henri LE FORT, 76 volumes et 92 brochures (droit et instruction publique). — M. Ch. LOCHER, 1 volume. — M. Frank LOMBARD, 1 brochure. — M. W.-R. MACDONALD, 1 volume. — M. Charles MALLET, 1 volume. — M^me^ MARRACCI, 1 volume. — M. A. MARRE, 1 brochure. — M. MINOD, 3 volumes. — M. le prof. Ed. MONTET, 1 volume. — M. G. MORISON, 3 brochures. — M. Ernest NAVILLE, 5 volumes. — M. Louis NAVILLE, 2 volumes. — M^lle^ NICOLE, 1 volume. — M. F. NIZET, 1 brochure. — M. Ernest ODIER, 2 volumes. — M. PASCALEIN, 1 brochure. — M. F. PEILLON, 1 volume. — M. E. PENARD, 2 brochures.— M. G. DE PERALTA, 1 brochure. — M. H. PINSON, 1 brochure. — M. Ph. PLANTAMOUR, 1 volume (*Le livre du centenaire du Journal des Débats*). — M. P. PRÉDA, 1 volume. — M. le prof. D^r^ PREVOST, 21 volumes (médecine). — M. PUTSAGE, 1 volume et 1 brochure. — M. Fréd. RAISIN, 40 volumes et 10 brochures (catalogues de ventes de livres. — M. B. REBER, 1 volume et 2 brochures. — M. E. RECLUS, 6 volumes et 10 brochures (géographie et voyages). — M. le prof. Ed. REUSS, 1 volume. — M. M. REVON, 1 brochure. — M. Pierre RIGOT, 1 brochure. — M. le prof. Eug. RITTER, 6 volumes et 1 brochure. — M. le prof. Ed. ROD, 4 volumes. — M. le prof. V. ROSSEL, 1 volume. — M. DE SALDANHA DA GAMA, 1 volume et 1 brochure. — M. E. SAUNIER, 1 brochure. — M. H. DE SAUSSURE, 7 volumes et 5 brochures (géographie). — M. J. SCHMITT, 2 volumes et 2 brochures. — M. Ch. SERGEEW, 1 brochure. — M. le prof. L. SORET, 14 volumes (sciences). — M. STAPELMOHR, 1 brochure. — MM. TRÜBNER et Cie, 3 volumes et 2 brochures. — M. B. DE TSCHARNER, 1 brochure. — M. le doct. Chr. VOGEL, 7 volumes

et 4 brochures. — M. A., Vögtlin, 1 volume. — M. J. Vuy, 1 brochure. — M. Wahle, 1 volume. — M. le prof. L. Wuarin, 3 brochures. — Mme A. Würsten, 1 volume. — M. J. Zographos, 1 volume. — Un anonyme, 1 brochure.

L'Académie royale de Belgique, 6 volumes et 5 brochures.

L'Académie nationale des sciences (Washington), 1 brochure.

La Bibliothèque de Buenos-Ayres, 3 volumes et 6 brochures.

» nationale de Florence, 18 brochures.

» » de Palerme, 2 brochures.

» de l'Université de Bâle, 1 volume et 1 brochure.

» de la ville de Zurich, 3 brochures.

» de Newberry, 1 brochure.

Le « Board of trade of Chicago, » 1 volume.

Le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, 27 brochures.

Le Cercle d'études des cience sociale rationnelle à Mons, 2 volumes.

La Commission géologique et d'histoire naturelle du Canada, 1 brochure.

Le Conseil fédéral, 2 volumes et 26 brochures.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, 1 volume.

Le Conseil administratif, 4 volumes et 41 brochures.

Le Consistoire de Genève, 1 brochure.

La Corporation de la Cité de Londres, 1 volume.

Le Département de Justice et Police, 1 volume.

» de l'Intérieur, 1 brochure.

La Députation royale d'histoire nationale à Turin, 2 volumes.

La Direction de l'Eglise luthérienne de Genève, 5020 volumes (littérature allemande).

La Direction de l'enseignement primaire au ministère français de l'instruction publique, 8 volumes et 68 brochures.

La Faculté des lettres de Genève, 1 volume.

La Faculté de médecine de Genève, 29 volumes et 41 brochures.

Le Gouvernement anglais, 14 volumes.

» belge, 2 volumes.

» français, 25 volumes et 21 brochures.

» italien, 3 volumes et 19 brochures.

» norvégien, 1 volume et 1 brochure.

» suédois, 2 brochures.

» des Etats-Unis d'Amérique, 5 volumes et 6 brochures.

L'Institut Smithsonien, 3 volumes et 2 brochures.

L'Institut genevois, 2 volumes.

La Préfecture de la Seine, 2 volumes, 5 gravures.

La rédaction de la « Revue médicale de la Suisse romande, » 56 volumes.

La Société botanique de Genève, 1 brochure.

» de géographie de Genève, 9 volumes.

» d'agriculture de l'Etat de New-York, 1 volume.

» clinique de Londres, 10 volumes.

» de Belles-Lettres, 1 volume.

» de l'Exposition permanente (Amis des Beaux-Arts), 1 brochure.

La Société de Zofingue, 5 volumes.

» de géographie de Lisbonne, 8 volumes et 1 brochure.

La Société géodésique suisse, 1 volume.

L'Union chrétienne de jeunes gens, 1 brochure.

L'Université de Genève, 22 volumes et 2295 brochures.

M. H. Denkinger, le manuscrit autographe des deux premiers chapitres de l'*Interné*, par Urbain Olivier. — M. Fontaine-Borgel, un autographe de feu M. Antoine Carteret. — M. H. Le Fort, un manuscrit latin du XVII^me^ siècle (commentaire sur les Pandectes et le Code de Justinien). — M^me^ Marracci, onze cartes manuscrites de la Palestine dressées par E. Pierotti. — M. Edouard Odier, un volume manuscrit : « Copie du Registre des délibérations de la Commission extraordinaire créée par la loi du 19 mars 1798. » — M^mes^ Albert Vernet, G. Trembley, Alf. Masset, M^lle^ Aug. Turrettini, — en souvenir de leur père feu M. Auguste Turrettini, — un manuscrit des XII^me^ et XIII^me^ siècles, contenant le Martyrologe d'Usuard, suivi d'un Obituaire de l'abbaye de Sixt. — Un anonyme, un cahier manuscrit intitulé : « L'inconnu, histoire véritable. »

M^me^ Emile Plantamour, un portrait à l'huile de feu M. Emile Plantamour, par Baud-Bovy.

La Bibliothèque a été ouverte tous les jours non fériés, de 9 h. à midi et de 1 h. à 6 h. Pendant les vacances d'été (du 1^er^ juillet au 14 septembre), elle est restée ouverte de 8 h. à midi.

En 297 jours, il y a eu 13,379 demandes d'ouvrages en communication, faites par 854 personnes différentes, et 30,232 volumes com-

muniqués. Ces chiffres comprennent 350 consultations de manuscrits (426 volumes) par 30 lecteurs, mais on n'a pu y faire figurer ni le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages mis à la disposition du public dans la salle de lecture, ni le nombre des volumes ainsi utilisés.

604 volumes de la Bibliothèque ont été prêtés à domicile sur autorisations spéciales.

La salle Ami Lullin a été visitée par 1779 personnes.

Par arrêté du 13 septembre, le Conseil Administratif a pourvu au remplacement de M. Emile Audéoud, démissionnaire depuis le 1er juin 1888. Il a appelé à cet emploi, avec le titre de sous-conservateur, M. Hippolyte Aubert, archiviste-paléographe, ancien élève de l'Ecole des chartes.

Bibliothèques circulantes.

Conservateur : M. L. Bogey.

Dépenses.

Budget N° 43.

Voté	Fr. 10,860 —
Dépensé	» 12,967 60
En plus	Fr. 2,107 60

Cette augmentation de dépenses porte sur *d, acquisitions,* pour Fr. 1,032 25; sur *f, entretien du mobilier,* pour Fr. 63 95; enfin une somme de Fr. 1,011 40 a été payée comme supplément de traitement à divers employés; le budget de 1890 a régularisé cette situation pour l'avenir.

Rive gauche.

La Bibliothèque circulante de la Rive gauche a été ouverte durant 1096 heures, soit 274 séances de 4 à 8 heures du soir.

Il a été prêté 46,896 volumes.

La Bibliothèque s'est enrichie de 477 volumes, soit :

Acquisitions. . .	288 volumes.
Dons	189 »
Total . .	477 volumes.

Il a été inscrit 417 lecteurs nouveaux, qui se répartissent comme suit quant à la nationalité :

Genevois	329
Suisses d'autres cantons . .	58
Etrangers	30
Total. .	417

La salle de lecture a été ouverte durant 223 séances, de 4 à 8 h. du soir. Il a été consulté 8879 volumes par 7215 lecteurs.

Il a été acquis pour la salle de lecture 322 volumes de journaux, revues et ouvrages illustrés.

Ainsi que nous le disions dans notre précédent rapport, le local d'*essai* se trouvant trop exigu, il a fallu songer à l'établissement d'une salle plus vaste, plus éclairée et plus aérée. Cet aménagement a eu lieu durant les mois d'août et septembre, dans une partie du local de la Bibliothèque circulante même.

Rive droite.

La Bibliothèque circulante de la Rive droite a été ouverte durant 1096 heures, soit 274 séances de 5 à 9 h. du soir.

Il a été prêté 47,343 volumes.

La Bibliothèque s'est enrichie de 357 volumes, soit :

Acquisitions . .	330 volumes.
Dons	27 »
Total . .	357 volumes.

Il a été inscrit 293 lecteurs nouveaux, soit :

Genevois	258
Suisses d'autres cantons . .	24
Etrangers	11
Total . .	293

Donateurs des Bibliothèques circulantes .

Rive gauche : Mlle Charlotte Birrell, 1 vol. : — Mlle Marie Binder, 187 vol. ; — Bibliothèque des Bastions, 1 vol. : — total 189 vol.

Rive droite : Anonyme, 6 vol. ; — Mlle Rufenacht, 21 vol. ; — total : 27 vol.

Section XVIII

Herbier Delessert et Conservatoire botanique

Conservateur : M. le Prof. Dr J. Muller.

Dépenses.

Budget n° 44	
Voté	Fr. 5,800
Dépensé	» 4,302
Dépensé en moins . . .	Fr. 1,498

L'économie réalisée s'explique surtout par le fait que le poste de Sous-conservateur n'a pas été repourvu en 1889.

M. le Directeur et M. G. Kohler ont fait seuls le travail d'herbier pendant cette année, car il n'a pas encore été possible de trouver quelqu'un pour remplacer convenablement M. Bernet. Il n'est pas aisé de trouver pour ce poste un botaniste suffisamment au courant, qui puisse, à un prix modéré, disposer régulièrement d'une partie de son temps.

Le travail courant est cependant à jour, tout ce que nous avons reçu est préparé sous tous les rapports pour être mis à sa place, et la distribution par familles naturelles est faite.

Nous avons fait l'acquisition des collections suivantes.

260 plantes de la région du Congo, de Hens.
200 plantes rares d'Europe, de Schultz (suite des Exsiccata).
100 espèces de Portorico, de Sintenis.

324 espèces de la Mésopotamie et du Kurdistan, aussi de Sintenis.

200 plantes d'Europe, de Magnier (comme suite).

50 Graminées suisses, collection des types du prof. Schröter.

408 plantes du Mexique (déterminées), de Pringle.

100 champignons parasites, accompagnés de dessins analytiques, Exsiccata du prof. Briosi.

638 plantes de la province de Rio-de-Janeiro, de Glaziou (en échange).

Le total de ces espèces acquises est donc de 2280, mais nous avons, en outre, acheté de Mme Chenevard la collection de plantes cryptogamiques laissées par M. Rome, au nombre de plus de 2000.

Le Dr Cogniaux, à Verviers, a rendu notre très riche collection de Mélastomacées entièrement déterminées, et le Dr Mez, à Berlin, nous a rendu le même service pour les Lauracées, une famille dont l'étude spécifique est particulièrement laborieuse.

La fréquentation de l'Herbier a surtout été forte de la part des étudiants, qui sont venus étudier la petite collection de plantes officinales que le directeur avait antérieurement préparée à leur intention. Bien des étrangers n'ont vu l'Herbier et le Jardin qu'en passant, tandis que le prof. Radlkofer, de Munich, a fait un séjour plus prolongé pour passer en revue et pour nommer en partie nos Sapotacées et quelques autres plantes.

Bibliothèque.

Les nouvelles acquisitions, en dehors des publications périodiques auxquelles nous sommes abonnés, portent les numéros 778-800 du catalogue d'entrées de la Bibliothèque. Dans ce nombre se trouve le grand et bel ouvrage de Jacquin : plantes rares du Jardin de Schönbrunn, 4 vol. in-fol.

Section XIX

Jardin botanique.

Directeur : M. le Prof. Dr J. Muller.

Dépenses.		*Recettes.*
Budget n° 45		Ch. IV, lettre *d.*
Voté	Fr. 9,600 —	L'allocation de 4,000 francs faite
Dépensé . . .	» 10,034 30	par l'Etat est commune au Jar-
Dépensé en plus.	Fr. 434 30	din botanique et au Musée d'Histoire naturelle.

L'augmentation des dépenses porte presque exclusivement sur le chauffage des serres

Les travaux courants du Jardin n'ont rien présenté de particulier à signaler, mais divers arrangements matériels ont été pris pour améliorer le tout et pour faciliter le service.

La construction des rocailles pour plantes de montagnes a été terminée, et en replantant à nouveau tout ce carré, on a séparé les plantes alpines et jurassiques de toutes les autres plantes étrangères d'Europe et des pays exotiques, en sorte que les quatre rocailles de l'Est ne contiennent maintenant que des espèces alpines et jurassiques, tandis que le reste est cultivé sur les quatre autres rocailles de l'ouest.

On a de même continué et fini le travail assez long de la plantation des nouvelles bordures de buis pour les plates-bandes.

L'une des couches a été reconstruite dans toute sa longueur, et cette fois en maçonnerie, pour éviter les trop fréquentes réparations nécessitées par la rapide destruction des planches.

A côté de diverses réparations de châssis de couches et d'arrangements dans la chambre des graines, on a dû terminer les thermosiphons des grandes serres et faire rectifier leur fonctionnement.

Comme l'année précédente, nous n'avons rien dépensé pour achat de plantes vivantes, mais nous avons fait, comme d'habitude, les échanges de grains avec les autres jardins botaniques, et, en outre, nous avons eu, en échange, 25 Broméliacées des jardins botaniques de

Leyde et de Liège, 45 Cactées et Fougères et autres plantes de M. Massot, chez M. Lyand, à Chêne, 5 Orchidées de M. Vaucher, à Châtelaine, 10 plantes rares alpines du Tyrol, de M. Defregger, et aussi, en échange ou en don, quelques belles plantes de MM. Barbey-Boissier, Ph. Plantamour, C. de Candolle, Darier, architecte, Decorges et Dentand, de Genève, Jacob Müller, à Genthod, Delapierre, à Versoix, et de M. F. Pittet, à Lausanne, et, enfin, nous avons eu 100 plantes alpines et des graines, venant d'une course aux Morcles, à la Javerne et à l'Argentine, données par M. P. Grandjean, chef jardinier de notre Jardin.

Section XX

Chauffage et Eclairage des bâtiments consacrés à l'instruction publique.

Voté	Fr. 45,500 —	
Dépensé	» 49,769 45	
Dépensé en plus . .	Fr. 4,269 45	
Le chauffage, prévu en fr. 32,000, a coûté . . .		Fr. 35,302 45
Dépensé en plus . .		» 3,302 45
L'éclairage, prévu en fr. 13,500, a coûté		Fr. 14,467 —
Dépensé en plus . .		» 967 —

Le tableau nº 4 donne le détail de ces dépenses.

CHAPITRE V

THÉATRE ET CONCERTS

Conservateur : M. S. DELAPEINE.

Commission consultative du Théâtre.

MM. DUPONT, délégué du Conseil Administratif, président. — FAVON, Georges. — PATRU, A. — BESANÇON, J.-M. — MALET, L.-H. — SPAHLINGER, H. — REY, M.-A. — LULLIN, L. — ROSSEL, J. — DUVAL. — SORET, professeur. — DE SEIGNEUX, Mc. — CRAMER, Frédéric. — LIENME, Henri.

Commission des Concerts artistiques.

MM. DUPONT, délégué, président. — RAMBAL, Laurent. — GALLAND, Charles. — BARDE, docteur-médecin. — DESGOUTTES, ingénieur. — WERNER, professeur. — GOUY, architecte. — HELD. — LECOULTRE, avocat. — WARTMANN-PEYROT.

Dépenses.			*Recettes.*		
Budget n° 47			Chapitre V		
Voté	Fr.	170,880 —	Prévu	Fr.	1,000 —
Dépensé . . .	»	174,688 85	Reçu.	»	800 —
Dép. en moins.	Fr.	3,808 85	Reçu en moins .	Fr.	200 —

Il a été donné au théâtre, du 1er Janvier au 31 Décembre 1887, 205 représentations et concerts, dont 31 en matinées. Ce nombre comprend : 22 opéras-comiques différents, 22 opérettes, 28 comédies ou drames, 6 grands opéras et 1 drame lyrique.

Dans la seconde partie de la saison de 1888-1889, du 1er Janvier au 30 Avril, il n'y a à signaler dans le service du matériel que d'importantes modifications dans la distribution de l'éclairage électrique. La première partie de la saison, qui était une période d'essai, avait démontré que cet éclairage n'était pas réparti d'une manière conforme aux exigences des locaux et du service théâtral. Plusieurs locaux de peu d'importance, et les dépendances même, étaient éclairés au delà du nécessaire, tandis que sur la scène on manquait des ressources indispensables aux effets de lumière habituels. Cette distribution défectueuse, qui avait déjà été signalée dans le compte rendu de 1888, était en outre une cause de dépenses considérables, qui auraient dépassé de beaucoup le crédit budgétaire affecté à l'éclairage du théâtre.

Pour remédier à ces inconvénients, nous avons modifié, suivant un plan rationnel, la distribution et le calibre des lampes. Ce travail ayant été exécuté en Mars, dès la fin d'Avril on pouvait se rendre compte des résultats obtenus. Outre un éclairage plus agréable des foyers par des lampes dépolies, et des ressources plus grandes pour les effets de la scène, une sérieuse économie avait été réalisée pendant ce dernier mois. La dépense moyenne par heure, qui avait été de 48 fr. 75 c. pendant les quatre premiers mois de la saison, descendait au mois d'Avril à 31 fr. 20 c. La suppression complète du gaz, qui a été achevée pendant l'été, a encore abaissé cette moyenne : elle est maintenant de 28 fr. On peut donc, dès à présent, affirmer que la somme inscrite au budget pour l'éclairage du théâtre ne sera pas dépassée, pour autant du moins que le nombre des représentations se maintiendra dans les limites fixées jusqu'à ce jour par les cahiers des charges des directeurs.

La partie de l'installation de l'éclairage électrique qui n'avait pu être terminée en 1888 à cause des représentations, fut reprise en Juin et terminée en Octobre : 135 nouvelles lampes ont été posées dans les corridors et escaliers et dans les différentes dépendances de la salle. Celles des corridors, escaliers et dégagements sont reliées à la ligne de sûreté qui fonctionnait déjà dans les locaux de l'administration et sur la scène. En cas d'extinction partielle ou totale, un appareil automatique met cette ligne en communication avec les accumulateurs, qui sont toujours en charge et fonctionnent chaque soir pendant quelques instants à titre d'épreuve. En outre, deux

lampes de cent bougies chacune et dépendant de cette même ligne sont placées sur les côtés du cadre de la scène pour faciliter en cas de besoin l'évacuation de la salle.

En décembre, à l'occasion des représentations de *Lohengrin*, quatre herses ont été augmentées de 162 lampes bleues, installation non prévue dans les plans primitifs, mais indispensable pour les changements de lumière du jour à la nuit exigés dans la mise en scène d'un grand nombre d'ouvrages.

Actuellement, il y a dans le théâtre 2431 lampes à incandescence de différents calibres et 4 lampes à arc, qui représentent ensemble un éclairage de 37,332 bougies. Dans ce chiffre, la scène seule figure pour 22,170 bougies, au lieu de 13092 qu'elle avait en 1888.

L'expérience de l'année 1888-1889 démontrait que la substitution de l'électricité au gaz avait eu pour effet d'abaisser considérablement la température du théâtre. Les appareils de chauffage établis étaient devenus insuffisants. En outre, plusieurs locaux n'avaient eu, depuis la construction de l'édifice, d'autres moyens de chauffage que leurs becs de gaz ; il en était ainsi pour les loges des choristes, le foyer de l'orchestre, la loge du chef d'orchestre, les loges d'avant-scène de la salle et les magasins de décors qui, lorsqu'ils étaient ouverts pendant les entr'actes, étaient une cause de refroidissement de la scène. Il a donc fallu établir deux nouveaux calorifères dans les sous-sols, de manière a distribuer à ces différents locaux une chaleur convenable.

Outre les nouvelles installations et les travaux habituels d'entretien, le bâtiment a été l'objet de quelques réparations exceptionnelles assez importantes. L'enlèvement du tuyautage du gaz et la pose des fils électriques exigeaient de nombreux raccords et des réparations aux peintures, moulures, etc. Comme les raccords partiels étaient rendus impossibles par la couche générale de fumée que le gaz avait répandue sur les parois et les plafonds, il a fallu, sur beaucoup de points, refaire complètement les peintures, remplacer les papiers peints, refaire aussi plusieurs plafonds fendus ou menaçant ruine. C'est ce qui explique que nous ayons dépassé la somme prévue pour l'entretien du bâtiment. Mais il eût été difficile d'éviter ces dépenses au moment où l'installation d'un éclairage ne donnant aucune fumée exigeait et garantissait en même temps une propreté plus minutieuse et plus durable des locaux.

Signalons encore un agrandissement de l'orchestre au moyen de la suppression de huit fauteuils des côtés. Cette modification était nécessaire pour les représentations de *Lohengrin*, et de 46 qu'il était, le nombre des musiciens a pu être porté à 52.

Le personnel du Théâtre a de nouveau subi une perte sensible en la personne de M. Decreuze qui, depuis le commencement de l'année, remplissait les fonctions de chef-machiniste. M. Decreuze a succombé à une maladie dont il souffrait depuis longtemps. Le brigadier Pacthod qui était, parmi les employés à la suite, le mieux qualifié pour lui succéder, l'a remplacé comme chef-machiniste à titre d'essai pour une année.

La Ville a dû, comme nous l'avons exposé au Conseil Municipal, se résoudre à exploiter elle-même le théâtre pour la saison de 1889-1890, aucun candidat à la direction ne s'étant présenté, malgré la publicité donnée à l'avis de mise en adjudication. Le Conseil Administratif s'est chargé de la partie administrative et financière, et a confié la direction artistique à M. François Dauphin, qui avait tenu l'un des emplois principaux de notre théâtre durant les deux saisons de 1887 à 1888 et de 1888 à 1889. Nous avons inséré dans le Recueuil des arrêtés du Conseil Municipal et du Conseil Administratif la convention conclue entre le Conseil Administratif et M. Dauphin à la date du 21 Mai.

Le Conseil Administratif a jugé devoir se faire assister, pour l'administration du Théâtre et des concerts, par deux commissions consultatives. Nous en avons donné la composition en tête de cet article.

Il ne sera possible d'apprécier le résultat de la tentative faite par le Conseil Administratif que lorsque l'ensemble en sera connu, c'est-à-dire après la clôture de l'année théâtrale. Disons cependant, dès maintenant, que pour profiter de l'expérience acquise et pour rendre l'essai plus concluant, les résultats des premiers mois n'étant pas décourageants, le Conseil Administratif a décidé de continuer pour la prochaine saison l'exploitation en régie pour le compte de la ville.

Bibliothèque du Théâtre

Bibliothécaire : M. E. Delphin

Rien de spécial à mentionner soit dans le service ordinaire de la musique d'opéra, soit dans celui des consultations et des prêts au dehors, sur autorisation spéciale du Conseil Administratif.

Les musiciens de profession, les amateurs et surtout les journalistes traitant du théâtre et de la musique sont les clients habituels de la bibliothèque, dont les collections de journaux et revues sont particulièrement appréciées. Notons que les consultants deviennent souvent des donateurs.

Depuis l'ouverture du nouveau théâtre, il a été constitué petit à petit et à peu de frais une collection des partitions, chant et piano, de tous les ouvrages joués sur la scène de Genève et dont le matériel musical ne faisait pas partie de la bibliothèque. Cette collection rend de continuels services à la direction, soit à titre consultatif soit même pour les études.

Au commencement de la saison 1889-90 (administration municipale et direction artistique de M. Dauphin), le bibliothécaire s'est chargé de la réception et de la surveillance du volumineux matériel musical loué aux éditeurs parisiens. Ce matériel est déposé dans un local spécial, dépendant de la bibliothèque.

Notre importante collection de musique de concert (musique symphonique) s'est enrichie d'une série d'œuvres nouvelles et de grande valeur, déposée à la bibliothèque par la commission des concerts classiques.

Augmentation en 1889

	Achats	Dons	Totaux
Partitions d'orchestre	1	4	5
id. chant et piano . . .	3	7	10
Parties détachées	97	281	378
Libretti	26	—	26
Ouvrages théoriques, historiques et bibliographiques . .	14	22	36

	Achats	Dons	Totaux
Actes administratifs	—	20	20
Œuvres dramatiques	2	68	70
Journaux et revues	3	7	10
Estampes et photographies . .	1	2	3
Autographes	—	7	7
Morceaux de musique	1	2	3

Donateurs :

Anonyme, 9 pièces de théâtre.—M. Bogey, bibliothécaire, 4 brochures, une année *Revue et Gazette des Théâtres.* — MM. Michel Chauvet, 22 volumes et brochures d'œuvres dramatiques. — M. Delines, homme de lettres (Paris) 1 partition piano et chant, 1 brochure. — E. Delphin, bibliothécaire, 3 partitions piano et chant, 1 année du *Ménestrel*, 1 brochure, 1 photographie. — Emile Guimet, compositeur, (Lyon), 1 partition piano et chant. — Kufferath, homme de lettres, (Bruxelles), 1 brochure. — Montet, professeur, 3 brochures. — P. Oltramare, professeur, 12 volumes et brochures diverses. — Ch. Plomb, prof de musique, 6 volumes et brochures de pièces de théâtre. — Paul de Simon, 12 volumes et brochures d'histoire de théâtre. — Van der Gumster, peintre, un morceau de musique. — Ernest Viollier, compositeur, 2 morceaux de musique. — Administration des journaux l'*Europe artiste,* le *Sängerblatt,* la *Scène, Orphée, Genève artiste, Gazette des Etrangers.*

CHAPITRE VI

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Ingénieur : M. A. Odier

Dépenses.		*Recettes.*	
Voté . . .	Fr. 273,620 —	Prévu . . .	Fr. 125,475 —
Dépensé . .	» 316,494 90	Reçu . . .	» 121,769 30
Dép. en plus .	Fr. 42,874 90	Reçu en moins.	Fr. 3,705 70

Détail des dépenses.

		Prévu.	Reçu.
N° 48	Bâtiment	Fr. 228,860 —	Fr. 272,313 05
» 49	Promenades et jardins .	» 39,460 —	» 39,718 80
» 50	Horloges	» 5,300 —	» 4,463 05
		Fr. 273,620 —	Fr. 316,494 90
	Dépensé en plus. .	» 42,874 90	
		Fr. 316,494 90	

Détail des recettes.

	Prévu.	Reçu
a) Abonnements aux horl. électr.	Fr. 1.250 —	Fr. 1,276 65
b) Loyers divers	» 123,225 —	» 119,107 65
c) Promenades	» 1.000 —	» 1,385 —
	Fr. 125,475 —	Fr. 121,769 30
Reçu en moins.		» 3,705 70
		Fr. 125,475 —

SECTION I

Bâtiments.

		Budget n° 48	
ab)	Traitements	Fr. 5,860 —	Fr. 5,860 —
cdefgh)	Bâtiments municipaux pr le service public . .	» 89,000 —	» 130,139 20
ijk)	Bâtiments propriétés de rapport	» 24,000 —	» 26,313 85
l)	Eau consommée par les différents services municipaux.	» 110,000 —	» 110,000 —
		Fr. 228,860 —	Fr. 272,313 05
	Dépensé en plus. .	» 43,453 05	
	Somme égale. . .	Fr. 272,313 05	

Les dépenses effectuées dans les bâtiments municipaux deviennent chaque année plus importantes, principalement du fait des travaux de transformation et d'aménagement nécessités par les différentes branches de l'enseignement.

L'appropriation de locaux scolaires à un enseignement autre que celui auquel ils ont été affectés à l'origine, entraîne souvent des dépenses beaucoup plus considérables qu'on ne le suppose au premier abord. Les travaux de cet ordre ont absorbé en 1889 la majeure partie des ressources affectées à l'entretien des bâtiments.

Les principaux travaux exécutés l'année dernière dans ce domaine sont les suivants :

Le rez-de-chaussée de l'école de la Madeleine, attribué jusqu'ici aux classes enfantines, a été aménagé pour recevoir trois classes primaires.

Les trois classes enfantines dépossédées ont été transférées dans l'ancien local de la policlinique, rue Calvin, que la ville a loué, dans ce but, de l'Etat. L'Administration municipale a cherché à tirer le

meilleur parti possible d'un local qu'à certains égards on aurait pu désirer mieux approprié à sa nouvelle destination.

A l'école des filles, rue de Malagnou, deux salles pour l'enseignement professionnel ont été créées dans les combles; deux nouvelles classes enfantines, reliées par un escalier intérieur, ont remplacé une salle du premier étage dépendant de l'école primaire, et agrandissent d'autant l'école enfantine de la rue d'Italie.

A l'école des garçons, rue de Malagnou, une grande salle d'école a été divisée en deux, de façon à pouvoir abriter provisoirement une des classes du collège de Saint-Antoine privée de son local.

Des désordres graves survenus au commencement de l'été dans le bâtiment de l'école lancastérienne ont fait l'objet des préoccupations de l'Administration municipale. Après un examen attentif des accidents survenus et des causes auxquelles on pouvait les attribuer, la démolition immédiate de ce bâtiment a dû être ordonnée.

Des fissures importantes portant des traces de réparations anciennes, s'étaient subitement ouvertes dans une proportion inquiétante par le fait de l'état défectueux de canaux profonds existants sous ce bâtiment. De suite après la démolition, ces canaux, qui avaient aussi déterminé des accidents dans un immeuble contigu, ont été réparés, et leur écoulement a pu être régularisé par l'utilisation d'un ancien souterrain découvert en cet endroit.

La cause du mal ayant ainsi disparu, on peut espérer avoir consolidé le terrain de cet emplacement en vue de constructions nouvelles.

Des travaux de canalisation ont dû être exécutés dans le sous-sol de l'école de Grutli, afin de diminuer l'importance des inondations qui se produisent fréquemment en temps d'orage. En présence de la profondeur de ces sous-sols et de l'état défectueux des égouts voisins, il n'est malheureusement pas à espérer que le retour de semblables accidents puisse être absolument prévenu.

Quelques plaintes motivées relatives aux appareils de chauffage et de ventilation de cette même école, ont conduit l'Administration municipale à changer les prises d'air de ce bâtiment ouvertes précédemment dans la cour fermée qui en occupe le centre. Cette disposition malheureuse avait pour effet de faire aspirer par les calorifères un air souvent saturé des poussières soulevées par les enfants

ou par le balayage des escaliers, cet air étant ensuite renvoyé dans les salles au grand détriment de la propreté et de l'hygiène. Les nouvelles prises d'air établies sur la rue ont nécessité le déplacement des portes d'entrée et la pose de grilles extérieures.

Le préau de l'école enfantine de la rue du Môle a été agrandi dans une mesure notable aux dépens de la petite promenade existant au midi de cette école. Cet agrandissement était devenu nécessaire par la création exécutée en 1888 de trois nouvelles classes enfantines dans l'école primaire des filles.

La vente d'un immeuble sis rue de Neuchâtel, dont la ville avait loué le rez-de-chaussée en vue de l'enseignement manuel, a obligé l'Administration à se procurer un autre local qu'elle a pu obtenir dans l'immeuble numéro 9 de la rue de l'Ecole. Les travaux d'aménagement nécessaires ont été exécutés.

Les travaux de restauration du collège de Saint-Antoine ont été arrêtés jusqu'à nouvel ordre. Sur la demande du département de l'Instruction publique, la grande salle du comble du bâtiment central a été aménagée pour recevoir les collections destinées à l'enseignement, ainsi qu'un bureau de travail pour le conservateur. Une grille de clôture a remplacé la palissade provisoirement placée à front de la promenade de Saint-Antoine.

A la bibliothèque de la rue de l'Entrepôt, la ville a fait aménager un logement de concierge.

A l'Hôtel Municipal, deux salles du troisième étage ont été disposées en vue d'un dépôt d'archives ; cette installation comble une lacune importante et permet un classement satisfaisant des Archives municipales.

La suppression de l'éclairage au gaz du théâtre rendait plus difficile le chauffage de cet édifice et conduisait a un surmenage des appareils ; pour y remédier, deux calorifères neufs ont été construits ; on a pu suppléer ainsi au déficit occasionné par l'éclairage électrique, tout en améliorant le chauffage de quelques portions du théâtre où la température s'élevait difficilement au point voulu.

La façade de l'immeuble propriété de la ville sis à front de la rue du Soleil-Levant a été entièrement restaurée et enduite au fluosilicate : on espère beaucoup de ce moyen de protection des façades en grès ou en molasse qui souffrent particulièrement de l'injure du temps.

Nous avons reçu la démission de M. Louis Viollier, architecte de la Ville. M. Viollier apportait dans l'accomplissement de ses fonctions autant de zèle que de compétence, et nous avons eu grand regret à nous séparer de lui. Le Conseil Administratif n'a pas jugé qu'il y eût lieu de pourvoir immédiatement à son remplacement, notre personnel étant suffisant pour les besoins du service courant.

Bureau des loyers et redevances

Percepteur des loyers et redevances : M. Moïse Trimolet

Sans avoir rien de particulier à signaler dans ce service, nous tenons cependant à constater que les recettes suivent une marche ascendante et que les résultats seraient encore plus satisfaisants si nous n'avions pas été obligés d'accorder des délais de paiement à deux ou trois de nos principaux locataires.

Comme nous le disions dans notre dernier compte-rendu, nous avons dû nous charger de l'exploitation directe des water-closet des promenades du Lac et des Bastions.

Cette exploitation, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui par la Ville, ne semble pas de nature à procurer une recette bien brillante. Nous avons dû, par mesure d'économie, fermer ces deux établissements pendant la saison d'hiver. Mais ce n'est pas une solution, c'est un expédient; l'administration aura à étudier un système qui, tout en donnant satisfaction au public, soit avantageux au point de vue financier. Peut-être y a-t-il à s'enquérir de ce qui se fait ailleurs, dans d'autres villes, où le problème semble avoir été résolu d'une façon pratique.

SECTION II

Promenades et Jardins

Chef de service : M. G. NITZSCHNER

Dépenses.		*Recettes.*	
Voté	Fr. 39,460 —	Prévu	Fr. 1,000
Dépensé . . .	» 39,718 80	Reçu	» 1,385
Dép. en plus .	Fr. 258 80	Reçu en plus . . .	Fr. 385

L'entretien des promenades a suivi la même marche que les années précédentes. Quelques travaux exceptionnels peuvent seuls donner lieu à une mention spéciale.

La partie de la Promenade du Bois de la Bâtie baignée par l'Aire avait été gravement compromise par les crues exceptionnelles de cette rivière; le sol avait été fortement déchaussé, et de nombreux arbres menaçaient d'être emportés à la première hausse des eaux. Un travail assez important de clayonnage et d'enrochements que nous avons fait exécuter remédiera à ce danger.

Le compte des clôtures de promenades a été grevé en 1889 des frais de remplacement de la barrière de la rampe de la treille; pour couper court aux actes de vandalisme de certaines personnes qui se faisaient un jeu de briser à coups de pieds les montants en fonte de cette barrière, au risque de menacer la sécurité de cettre promenade, l'administration a fait remplacer par des barreaux en fer les montants en fonte sur lesquels s'exerçait ce jeu.

Le service des promenades a, dans plusieurs circonstances, procédé à la décoration du foyer du théâtre.

SECTION III

Horloges.

Dépenses.			*Recettes.*		
Voté	Fr.	5,300 —	Prévu	Fr.	1,250 —
Dépensé . . .	»	4,463 05	Reçu.	»	1,276 65
Dép. en moins .	Fr.	836 95	Reçu en plus. .	Fr.	26 65

La diminution des dépenses porte sur les deux premières rubriques de cette section, et la troisième n'est dépassée que d'une somme minime.

CHAPITRE VII

SERVICE DES EAUX ET FORCES MOTRICES DU RHONE

Ingénieur-directeur : M. Constant Butticaz.

Dépenses.			*Recettes.*		
Voté	Fr.	83,725 —	Prévu . . .	Fr.	541,250 —
Dépensé . . .	»	101,016 95	Reçu	»	569,729 90
Dépensé en plus	Fr.	17,291 95	Reçu en plus .	Fr.	28,479 90

Exercices	1888	1889	Augmentat.	Diminution
Dépenses				
Voté	69800 —	83725 —	13925 —	—
Dépensé	98146 60	101016 95	2870 35	—
Dépensé en plus	28346 60	17291 95	—	11054 65
Recettes				
Prévu	514900 —	541250 —	26350 —	—
Reçu	547285 15	569729 90	22444 75	—
Reçu en plus	32385 15	28479 90	—	3905 25
Dépensé en plus	28346 60	17291 95	—	11054 65
Augmentation des recettes sur les dépenses en plus du budget. . .	4038 55	11187 95	7149 40	—

Prévision des recettes et des dépenses

	1888	1889	Augmentat.	Diminution
Recettes				
Produit des concessions d'eau et forces motrices.	404900 —	431250 —	26350 —	—
Produit de l'eau affectée aux services municipaux.	110000 —	110000 —	—	—
TOTAL.	514900 —	541250 —	26350 —	—
Dépenses				
Frais annuels et entretien	69800 —	83725 —	13925 —	—
Intérêts et amortissements	315100 —	327525 —	12425 —	—
TOTAL.	384900 —	411250 —	26350 —	—
Bénéfice net selon le 5me fascicule des forces motrices.	130000 —	130000 —	—	—
TOTAL DES RECETTES PRÉVUES	514900 —	541250 —	26350 —	—

Résultat financier

	1888	1889	Augmentat.	Diminution
Recettes				
Produit des concessions d'eau et forces motrices.	437285 15	459729 90	22444 75	—
Produit de l'eau affectée aux services municipaux.	110000—	110000 —	—	—
TOTAL.	547285 15	569729 90	22444 75	—
Dépenses				
Frais annuels pour entretien . . .	74381 35	77298 55	2917 20	—
Intérêts et amortissements. . . .	331180 15	355296 10	24115 95	—
TOTAL.	405561 50	432594 65	27033 15	—
Bénéfice net du service des eaux et forces motrices	141723 65	137135 25	—	4588 40
MONTANT DES RECETTES.	547285 15	569729 90	22444 75	—

L'augmentation de dépenses provient, d'une part, des augmentations du compte « capital » pour canalisations nouvelles et compteurs en location — et d'autre part, d'une augmentation du compte « entretien », par suite de l'extension du service.

Pour ce qui concerne l'augmentation du compte « capital », il conviendra d'examiner dans les prochains budgets s'il n'y aura pas lieu de porter ces dépenses à un compte extra-budgétaire, comme cela se pratique pour les dépenses concernant la distribution de l'eau dans les quartiers populeux. Ce mode de procéder aura l'avantage de dégager le budget de ce qui a trait aux exercices ultérieurs, et de ne pas faire porter la dépense pour le compte « capital » sur une seule année.

Quant aux dépenses pour le compte « entretien », des augmentations ont été prévues au budget de 1890, en raison de l'augmentation du service.

Le bénéfice net, après prélèvement des dépenses d'entretien, des amortissements et des intérêts, était évalué dans le cinquième fascicule des rapport relatifs à l'utilisation des Forces motrices du Rhône à Fr. 130,000. Le résultat acquis pour l'exercice 1889 représente un bénéfice net de Fr. 137,135 25, soit une augmentation de Fr. 7,135 25 sur les prévisions budgétaires.

Administration.

M. Marin, ayant donné sa démission d'ingénieur du service, a été remplacé par M. Butticaz, qui avait, en 1888, rempli ces fonctions en qualité d'intérimaire.

Tarifs.

Pendant l'exercice 1889, les réductions suivantes ont été décidées par le Conseil Administratif :

Le 22 février, pour la force motrice livrée par le réseau à basse pression :

NOMBRE D'HEURES de FONCTIONNEMENT DE MOTEURS, PAR ANNÉE	0 h. à 750	750 h. à 1500	1500 h. à 2250	2250 h. et au-dessus
Réduction sur le tarif ordinaire	10 %	17 %	24 %	30 %

Le 27 avril: Tarif D, pour eaux ménagères, suppléments semestriels, réduisant le prix des litres supplémentaires à Fr. 24 et Fr. 21 pour la basse pression, et à Fr. 36 et Fr. 30 pour la haute pression.

Le 27 septembre: Tarif E, pour eaux d'arrosage à utiliser entre 7 h. du soir et 7 h. du matin, abaissant le prix de l'eau à basse pression entre 4,5 et 2,2 centimes le mètre cube, et celle à haute pression entre 8 et 3,3 centimes le mètre cube.

Le 29 novembre: Tarif F, abaissant le prix du cheval livré à la jauge pour le réseau à haute pression de 585 fr. à 500 fr. pour un cheval, et de 535 fr. à 500 fr. pour deux chevaux, pour 3000 heures de marche par an ;

Tarif G, abaissant le prix de l'eau motrice au compteur à haute pression, pour les petites forces, de 12 centimes à 9 centimes le mètre cube;

Tarif H, pour force motrice utilisée à l'éclairage électrique, la force est livrée à raison de 0,15 centimes le cheval-heure ou 2 centimes le mètre cube d'eau à basse pression et 5 centimes le mètre cube à haute pression;

Tarif I, pour force motrice pour petits appareils, et notamment petites turbines, à raison de 30 fr. d'abonnement d'eau par an pour 3000 heures de marche ; et pour petits ventilateurs, à raison de 10 fr. d'abonnement annuel.

Usine hydraulique a vapeur

Les pompes à vapeur ont été utilisées :

à basse et à haute pression

les 14 et 15 juin pendant une crue d'Arve.

Nouvelle machine hydraulique

La nouvelle installation a continué, comme par le passé, à donner des résultats satisfaisants. L'amélioration des soupapes, commencée en 1888, a été terminée.

Le volume théorique que les pompes hydrauliques ont élevé est de 26,401,436 mètres cubes d'eau, dont 11,275,100 ont été fournis par le service à basse pression.

La vitesse moyenne des pompes à basse pression a été de 19,6 tours par minute, celle des pompes n° 4, 5 et 6, à haute pression de 24,7 tours, tandis que celles des pompes n° 3, 7 et 8 a été en moyenne de 19 tours.

Les pompes à vapeur ont élevé ensemble 2718 mètres cubes d'eau, dont 1556 ont été fournis pour le service à haute pression.

La vitesse moyenne de ces pompes marchant à haute pression ou à basse pression, a été :

A haute pression : 32,4 tours par minute.
A basse pression : 32 » » »

La hauteur moyenne d'élévation a été, pour les pompes à basse pression, de 65 mètres, et pour les pompes à haute pression de 137 mètres.

Exploitation

Le tableau suivant résume la marche des différents moteurs, les quantités d'eau montées et les frais d'exploitation.

Prix de 1000^{m3} d'eau théoriques non compris l'intérêt et l'amortissement :

		1888	1889
Avec les pompes hydrauliques	Fr.	0.87	0.91
Avec les pompes à vapeur.	»	34.70	285.—
Avec les pompes hydrauliques et à vapeur.	»	1.26	0.94

MARCHE DES POMPES PENDANT L'ANNÉE 1889

DÉSIGNATION DES MOTEURS	NOMBRE DE TOURS	HEURES DE MARCHE	MÈTRES CUBES	Tours par minute	SALAIRES	GRAISSAGE ET DÉCHETS	Combustible	ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE	Frais divers, Droguerie, etc.	BARRAGE	Régulateur, entretien, graissage et chauffage	RÉPARATIONS	TOTAUX
Turbine N° 1 bp.	8.673.900	7526	5.204.340	19.2									
id. N° 2 bp.	9.274.900	7800½	5.564.940	19.8									
id. N° 3 bp.	1.445.200	1099½	505.820	21.9									
id. N° 3 hp.	7.728.100	6551	2.704 835	19.6									
id. N° 4 hp.	12.558.300	8448½	2.574.438	24.7	15.094 95	2.869 00		1.114 25	752 55	734 40	318 40	3.325 80	24.209 35
id. N° 5 hp.	11.795.000	8120	2.418.177	24.2									
id. N° 6 hp.	12.410 400	8146½	2.544.129	25.3									
id. N° 7 hp.	7.679.700	6709½	2.687.895	19.0									
id. N° 8 hp.	6 276.750	5616½	2.196.862	18.6									
Pompes à vapeur													
id. N° 1 bp.			1.162	32	364 45	20 35	212 80		180 —				777 60
id. N° 2 hp.			1.556	32.4									
			26.404.154		15.459 40	2.889 35	212 80	1.114 25	932 55	734.40	318 40	3.325 80	24.986 95

Prix de 1000 mètres cubes d'eau théoriques élevés en 1889 par les pompes nydrauliques et à vapeur : fr. 0.94, non compris l'intérêt et l'amortissement.

Prix de 1000 mètr. cubes d'eau théoriques élevés en 1889 par les pompes hydrauliques: fr.0,91, non compris l'intérêt et l'amortissement.

» » » » » » » » » » » » à vapeur: fr.285,00 » » » »

Canalisations nouvelles

Budget n° 51

Des canalisations nouvelles ont été établies, sur les réseaux à haute et basse pression, pour des concessions d'eau ménagère ou d'eau motrice, quand le revenu dépassait le 10 °/₀ du coût des travaux.

BASSE PRESSION

Ville de Genève :

Rue de Hesse	45m	tuyaux de	150mm diam.
Rue Général Dufour	48m	»	80mm »
Rue Ami Lullin	54m	»	80mm »
Boulevard Helvétique	27m	»	80mm »
Rue de Monthoux	45m	»	60mm »

Commune de Plainpalais :

Route de Carouge	3m60	»	250mm »
Chemin des Bains	219m	»	80mm »
Route Caroline	40m	»	80mm »

Commune des Eaux-Vives :

Chemin Jean-Charles	23m	»	80mm »
Chemin de l'Ecole	32m	»	80mm »

Commune du Petit-Saconnex :

Chemin de la Voie-Creuse	154m	»	80mm »
id. (canalisation rachetée à l'Etat.	305m	»	100mm »
Chemin Amat	34m	»	80mm »
Chemin des Asters	85m	»	80mm »
Chemin Liotard	42m	»	80mm »
Chemin des Chênes	175m	»	80mm »
Clos Gaberel	60m	»	80mm »
	1.391m60		
Total au 31 décembre 1888	78.037m60		
Total au 31 décembre 1889	79.439m20		

Outre les canalisations indiquées ci-dessus, les canalisations suivantes ont été installées sur le réseau à haute pression, au moyen de crédits spéciaux.

RÉSEAU A HAUTE PRESSION

Etat descriptif des conduites posées en 1889.

Diam.	Désignation du parcours.	Longueur des conduites mètres.	Longueur totale mètres.
400mm	Rue de Lausanne, de la rue du Môle au chemin du Prieuré. . . .	101 50	101·50
250mm	Rue de Lausanne, du chemin du Prieuré au chemin Rothschild . . .	160 —	
	Rue des Grottes, du boulevard James Fazy à la rue de la Pépinière .	104 —	264 —
200mm	Rue de la Pépinière, de la rue des Grottes à la rue de la Servette. . .	111 —	
	Rue Rothschild, de la rue de Lausanne aux ateliers Desbaillets . . .	50 —	161 —
150mm	Rue de la Dôle, du chemin des Charmilles aux ateliers Badollet . .	110 —	
	Rue Saint-Léger, Carouge, de la rue de la Filature aux ateliers Vautier.	152 —	262 —
100mm	Rue de la Pépinière, de la rue des Grottes au chantier Rilliet	47 —	47 —
80mm	Route de Bernex, du village de Bernex, au dépôt de la Compagnie de Chemins de fer à Voie étroite . . .	426 —	
	Route d'Onex, de la campagne Annevelle à la rampe Quidort . . .	360 —	786 —
			1.621 85
	Les conduites posées au 31 décembre 1888 (voir détail aux comptes-rendus précédents), avaient		40.676 50
	Total des conduites posées au 31 décembre 1889: mètres		42.298 35

Tableau du réseau des canalisations à basse pression suivant leur diamètre.

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
600mm	33,8	*Report.*	25326,2
500mm	2286,8	100mm	6233,9
350mm	1294,3	90mm	43,0
300mm	124,0	82mm	1417,8
250mm	7453,5	80mm	24469,7
200mm	1611,6	75mm	578,9
180mm	174,0	70mm	3802,8
165mm	140,6	65mm	949,2
160mm	343,4	60mm	8888,7
150mm	2894,5	55mm	1913,6
135mm	347,7	50mm	4088,5
120mm	3682,5	40mm	1716,9
110mm	4939,5	Total.	79429,2
A reporter.	25326,2		

Tableau du réseau des canalisations à haute pression suivant leur diamètre,

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
700mm	30,0	*Report.*	29890,3
600mm	4269,5	120mm	891,2
500mm	1665,5	110mm	875,0
400mm	4921,5	100mm	13320,1
350mm	466,8	90mm	3812,4
300mm	2647,8	80mm	3896,8
250mm	3956,6	75mm	5993,7
200mm	5593,8	60mm	2927,8
150mm	4501,3	50mm	9689,7
135mm	1837,5	40mm	4256,0
A reporter.	29890,3	Total.	75553,

Fontaines nouvelles et bouches à eau.

I. *Fontaines.*

Il n'a pas été établi de nouvelles fontaines en 1889.

II. *Bouches à eau.*

Il a été établi, sur le réseau à basse pression :

Rue Ami Lullin, 1 hydrante.
» Calvin, 2 »
» de Hesse 1 »
» de la Prairie 3 »
» des Granges, 1 »
id. 1 robinet à pression.

Sur la colonne le long de la digue séparative, 1 robinet à pression.

Il a été placé 7 plaques indicatrices pour bouches à eau.

Pour l'arrosage des routes, il a été établi,

pour l'Etat de Genève, sur le réseau à basse pression :
Quai de la Coulouvrenière, 1 hydrante.

pour la commune du Petit-Saconnex :
Chemin des Chênes, 1 hydrante.

pour les particuliers, sur le réseau à basse pression :
Société des Ports-Francs, Voie-Creuse, 1 hydrante.
MM. Empeyta & Cie, Voie-Creuse, 1 petite bouche.
id. Chantier des Savoises, 1 hydrante.

Sur le réseau à haute pression :

Commune de Cologny, 2 hydrantes.
M. Oertig, rue du Môle, 1 hydrante.
Société de la Brasserie de St-Jean, 1 hydrante.
id. id 1 robinet à pression.

Le nombre total des bouches est de :

699 dans la Ville de Genève.
17 dans la commune des Eaux-Vives.
23 dans la commune de Plainpalais.
14 dans la commune du Petit-Saconnex.
4 dans la commune du Grand-Saconnex.
2 dans la commune de Pregny.
4 dans la commune de Bellevue.
1 dans la commune de Genthod.
1 dans la commune de Vernier.
2 dans la commune d'Onex.
3 dans la commune de Lancy.
3 dans la commune de Bernex.
3 dans la commune de Confignon.
5 dans la commune du Plan-les-Ouates.
2 dans la commune de Cologny.
25 pour les routes cantonales.
41 particulières.

849 bouches au 31 Décembre 1889.

Moteurs et ascenseurs.

1. *Moteurs à basse pression.*

Le nombre des moteurs hydrauliques en activité à la fin de 1888, était de 135. — 4 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

1 chez MM. Gaillard, Bains d'Arve.
1 » Bardet, dentiste, rue St-Léger.
1 » Wyss et Duchêne, imprimeurs, rue Verdaine.
1 » Bâtiment des Turbines pour vannes 2me période.

Par contre, ont cessé de marcher 5 moteurs, savoir :

1 chez MM. Perret et Cie, quai du Seujet.
1 » Ve Sergy et fils, gaîniers, rue du Rhône.
1 » Henry et Imbert, fabricants de couronnes de remontoirs, Bd James Fazy.
1 » Hufschmid, md de fer, rue neuve du Temple.
1 » MM. Badollet et Cie, fabts d'horlogerie, rue du Stand.

Le nombre des moteurs en service à la fin de 1889 est de 134, dont 8 dans les bâtiments municipaux.

En outre, nous avons 2 turbines (pour restitution de force motrice) à l'usine Carlioz-Pélaz, à la Coulouvrenière, et 1 turbine à l'Usine Genevoise de dégrossissage d'or, à la Coulouvrenière.

II. *Ascenseurs.*

Il a été établi 2 ascenseurs : 1, Hôtel Richemond, rue Adhémar Fabri, et 1, chez M. Duval, rue Massot.

Leur nombre est maintenant de 20, se répartissant dans 11 hôtels, 3 maisons locatives, 1 à l'hôpital, 1 pour monte-charge et 2 au théâtre.

III. *Moteurs à haute pression.*

Le nombre des moteurs en activité à la fin de 1888 était de 64.
17 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

1 chez MM. Gerber, fabricant de biscuits, Carouge.
1 » » Oertig, fabricant de voitures, rue du Môle.
1 » » Alioth, Imprimerie Suisse, rue du Rhône.
1 » » Schwarz, fabricant de bière, Terrassière.
1 » » Etat de Genève, Laboratoire de physique, collège de St-Antoine.
1 » » Moget, ateliers divers, rue des Grottes.
1 » » Schaefer, entrepreneur de charpente et menuiserie, Montbrillant.
1 » » Erismann, fabricant de confiserie, Carouge.
1 » » Cabane, marchand de bois, Terrassière.
1 » » J.-J. Badollet et C^ie^, fabricants d'horlogerie, r. de la Dôle.
1 » » Vautier & fils, fabricants de limes, Carouge.
1 » » Rilliet, marchand de bois, Montbrillant.
1 » » Laiterie Centrale genevoise, rue de la Pépinière.

1 chez MM. Juvet, battage mécanique de tapis, Coulouvrenière.
1 » » Bâtiment des turbines, pour la manœuvre des vannes, 2me période.
1 » » Société genevoise pour la construction d'instruments de physique.
1 » » Société d'appareillage électrique.

Par contre, ont cessé de marcher 2 moteurs, savoir :

1 chez MM. Hufftlein, éclairage électrique, Coulouvrenière.
1 » » Dunand, poterie artistique, Acacias.

Le nombre des moteurs en fonction à la fin de 1889 est de 79, y compris 9 pour restitution de la force motrice aux usines de la rive droite.

Concessions ménagères.

Réseau a basse pression

I. A la jauge.

Le nombre des concessions d'eau était au 31 Décembre 1888, de

2481 concessions débitant.	3746	litres
55 nouvelles concessions ont été établies débitant.	59	»
11 anciennes concessions ont été rouvertes avec . .	13	»
et 37 concessions ont été augmentées de . . .	45	»
Ce qui donne un total de :		
2547 concessions	avec 3863	litres
Par contre :		
19 { 14 concessions ont été fermées avec 24 litres		
5 » débitant . . . . . 7 » }		
ont été transformées au compteur.		
11 concessions ont été réduites avec 14 »	45	litres
Il reste donc :		
2528 concessions	débitant 3818	litres

Ces concessions se répartissent ainsi par commune.

Genève.	1842	concessions	débitant	2622	litres
Plainpalais.	323	»	»	604	»
Eaux-Vives.	197	»	»	326	»
Petit-Saconnex	159	»	»	251	»
Chambésy	7	»	»	15	»
Ensemble	2528	concessions	débitant	3818	litres

II. Au compteur.

Eau ménagère.

216 compteurs, dont 4 appartiennent aux abonnés.
5 » pour les communes de Plainpalais et Eaux-Vives.

Eau industrielle.

28 compteurs, dont 3 appartiennent aux abonnés.

Eau motrice.

31 compteurs.

Eau pour arrosage des routes cantonales et communales.

9 compteurs.

289 concessions au compteur.

RÉSEAU A HAUTE PRESSION

Rive droite

202 concessions débitant 461 litres.
5 » » 15 » gratuits.
2 » au compteur.

Rive gauche.

148 concessions débitant 208 litres.
3 » au compteur.

Comparaison du volume théorique de l'eau élevée en 1889 par rapport à 1888.

HAUTE PRESSION

MOIS	1888	1889	Augmentat. de 1889 s. 1888	Diminution de 1889 s. 1888	OBSERVATIONS
Janvier. . . .	633,609	1,082,942	449,333	—	
Février. . . .	713,571	979,642	266,071	—	
Mars	744,894	1,098,113	353,219	—	
Avril	766,654	1,030,383	263,729	—	
Mai.	923,035	1,154,949	231,914	—	
Juin	1,012,398	1,260,686	248,288	—	
Juillet	1,076,916	1,416,109	339,193	—	
Août	1,171,461	1,626,787	455,326	—	
Septembre .	1,201,492	1,674,341	472,849	—	
Octobre . . .	1,156,183	1,601,007	444,824	—	
Novembre . .	1,124,536	1,110,517	—	14,019	Ces diminutions proviennent de l'amélioration apportée aux soupapes.
Décembre. . .	1,150,988	1,093,416	—	58,572	
	11,675,737	15,127,892	3,524,746	72,591	Augmentation: 3,452,155 m³

BASSE PRESSION

MOIS	1888	1889	Augmentat. de 1889 s. 1888	Diminution de 1889 s. 1888	OBSERVATIONS		
Janvier. . . .	794,073	982,880	188,807	—			
Février. . . .	710,178	731,140	20,962	—			
Mars . . .	761,040	745,045	—	15,995			
Avril	714,228	767,865	53,637	—			
Mai.	888,040	869,260	—	18,780	1889 .	11,276,262	338,526
Juin	941,524	929,222	—	12,302	1888 .	11,085,401	147,665
Juillet	1,023,540	1,026,540	3,000	—	augment 1889 s.88	190,861	190,861
Août	1,070,850	1,127,640	56,790	—			
Septembre. . .	1,040,820	1,028,340	—	12,480			
Octobre . . .	1,049,628	1,001,920	—	47,708			
Novembre. . .	1,054,500	1,014,100	—	40,400			
Décembre . . .	1,036,980	1,052,310	15,330	—			
	11,085,401	11,276,262	338,526	147,665			

EXTRA-BUDGÉTAIRE

Distribution de l'eau dans les quartiers populeux

Dépensé en 1889 . . . Fr. 8,743

Ce compte est débité de :

58	installations faites en 1887 . .		Fr. 22,531 30
32	» » 1888 . .		» 12,223 40
21	» » 1889 . .		» 8,743 —
111	installations pour		Fr. 43,497 70
	A déduire : moitié des recettes en 1887-88. . .	Fr. 2,465	
	moitié des recettes en 1889 . . .	» 2,440	» 4,905 —
		Reste.	Fr. 38,592 70

Cette dépense est faite, ainsi que la suivante, conformément à la décision du Conseil Administratif en date du 29 Novembre 1886.

Etablissement de force motrice à domicile.

Dépensé en 1889 : Fr. 1,537 90

Ce compte est débité de :

2	installations faites en 1887 . . .		Fr. 2,651 55
4	» » 1888 . . .		» 6,206 —
1	» » 1889 . . .		» 1,537 90
7	installations pour.		Fr. 10,395 45
	A déduire : recettes en 1887-88	Fr. 1,025	
	recettes en 1889	» 1,350	» 2,375 —
		Reste.	Fr. 8,020 45

Volume théorique de l'eau élevée mensuellement en 1889 par les pompes à haute et basse pression.

Turbines N^{os}	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Haute pression												
Turbine N° 3	175,000	55,475	291.620	96,355	257,705	260,190	273,945	329,910	333,095	249,935	269,640	111,965
» N° 4	231,404	202,273	221,707	178,842	221,584	207,193	216,562	229,456	216,275	232,285	208,085	208,772
» N° 5	183,270	189,174	212,195	200,961	208,874	192,741	204,282	201,986	240,096	236,221	135,136	213,241
» N° 6	225,746	211,560	121,011	208,915	208,136	204,836	213,610	255,245	243,745	236,221	203,831	211,273
» N° 7	220,395	205,765	145,110	237,055	56,455	210,385	251,065	306,460	325,045	340,445	173,810	215,005
» N° 8	47,127	115,395	106,470	108,255	202,195	183,785	255,745	303,730	316,085	305,900	120,015	132,160
Mach. à vap. N° 2	—	—	—	—	—	1,556	—	—	—	—	—	—
	1,082,942	979,642	1,098,113	1,030,383	1,154,949	1,260,686	1,416,109	1,626,787	1,674,341	1,601,007	1,110,517	1,092,416
Basse pression												
Turbine N° 1	431,040	284,160	231,240	269,220	387,300	446,760	509,100	549,180	527,520	496,680	532,800	539,340
» N° 2	503,400	209,820	481,920	411,600	470,760	475,140	517,440	578,400	500,820	489,840	478,500	447,240
» N° 3	48,440	237,160	31,885	87,045	11,200	6.100	--	—	—	15,400	2,800	65,730
	982,880	731,140	745,045	767,865	869,260	928,060	1,026,540	1,127,640	1,028,340	1,001,920	1,014,100	1,052,310
				Machine à vap. N° 1		1,162						
						929,222						

Répartition de l'eau dépensée.

	basse pression m³	haute pression m³	TOTAL m³
Eau ménagère, à la jauge	2 005.644	359.509	2.365.153
» au compteur	222.748	24.220	246.968
Total de l'eau ménagère.	2.228.392	383.729	2 612.121
Eau industrielle	228.552	90.045	318.597
Eau motrice.	1 174.237	5.1-5.759	6 309.996
Restitution aux usiniers.	1.313.160	1.927.290	3.240.450
Ville de Genève. Services autres que le service des eaux	3.871.558	49.830	3.921.388
Total de l'eau **vendue**.	8 815.899	7.586.653	16 402.552
Ville de Genève. Service des Eaux et forces motrices.	60.000	1.400.310	1.460.310
	8.875.899	8 986.963	17.862.862
Tolérance 1/6.	1.479.316	1.497.827	2.977.143
Total.	10.355 215	10.484.790	20.840.005

Justification de l'emploi de l'eau.

	basse pression m³	haute pression m³	TOTAL m³
Quantité d'eau élevée.	11.276.262	15.127 892	26.404.154
10 % en moins	1.127.626	1.512.789	2 640.415
Reste.	10.148 636	13.615.103	23.763.739
Perte ordinaire des soupapes	459.900	1.379.700	1.839.600
Reste	9.688.736	12 235.403	21.924.139
Apport de la haute pression	+1.544.305	—1.544.305	—
Total et reste.	11 233 041	10.691 098	21.924.139
Consommation avec tolérance de 1/6.	10.355.215	10.484.790	20.840.005
Pertes par les trop-plein des réservoirs, soupapes à réparer, robinets de saigne, bouches à incendie, fuites, etc.	877.826	206.308	1.084.134

Consommation d'eau à basse pression

	M³	TOTAL : M³	
Eau ménagère à la jauge			
2481 concessions anciennes pour 3746 litres à 525,m³6 par litre et par an	1.968.897		
55 concessions nouvelles pour 59 litres à 262,8 par litre et par an	15.505		
11 concessions anciennes réouvertes pour 13 litres à 262,8 par litre et par an	3.416		
et 37 concessions augmentées pour 45 litres à 262,8 par litre et par an	11 826		
Suppléments d'été	6.000		
Total à la jauge		2.005.644	
Eau ménagère au compteur	222.748		
Total au compteur.		222.748	
Eau industrielle			
Eau industrielle, divers	123.722		
Eau, Chemin de fer P.-L.-M, Gare de Genève	97.460		
Eau, arrosage des routes cantonales et chemins municipaux	7.370		
Total de l'eau industrielle		228.552	
Eau motrice			
A la jauge : 9 abonnés	391.500		
Au compteur : 125 abonnés	715.427		
Au mois : (Ascenseurs)	67.310		
Total de l'eau motrice.		1.174.237	
Restitution aux usiniers			
2 abonnés avec 3 turbines pour 48 ½ chevaux	1.312.000		
Eau industrielle	1.160		
Total de l'eau pour restitution.		1.313.160	
Ville de Genève			
Services autres que celui des Eaux			
Abattoirs	281 500		
Ecoles primaires et Collèges	55.188		
Théâtre, concessions à la jauge 13.140			
» moteurs, ascenseurs 22 540	35 680		
Bâtiments publics, (musées, bibliothèques, etc)	15.768		
Promenades	8.409		
Fontaines, jets d'eau, cascades	1.353.945		
Urinoirs	217.598		
Halles et marchés	4.730		
Cimetières : St-Georges (10 litr.), Plainpalais (1 litr.)	5.781		
Rachat de sources	22.075		
Lavage et arrosage des rues	1.870.884		
Total de l'eau des services munic. sauf celui des Eaux		3.871.558	
Total de l'eau vendue.			8.815.899
Ville de Genève *Service des Eaux et forces motr.*			
Atelier du service des eaux	54.000		
Turbine à basse pression (2me période et divers)	6 000		
Total de l'eau du service des Eaux et forces motrices		60.000	60.000
			8.875.899
Tolérance 1/6			1.479.316
Total de l'eau à basse pression.			10.355.215

Consommation d'eau à haute pression

	M³	TOTAL M³	
Eau ménagère à la jauge			
555 concessions débitant 684 litres à 525,6m³ par litre et par an	359.509		
Total de l'eau ménagère à la jauge.		359.509	
Eau ménagère au compteur			
5 concessions	5 500		
Commune de Cologny	18.720		
Total de l'eau ménagère au compteur.		24 220	
Eau industrielle et agricole			
Au compteur : Mme la baronne de Rotschild, Pregny	83.355		
» Comp.P.-L.-M., gare des Eaux-Vives.	2.850		
» M Revilliod à Varembé, jet d'eau .	3.840		
Total de l'eau industrielle et agricole.		90.045	
Eau motrice			
A la jauge : 38 abonnés	3 713.999		
Au compteur : 19 abonnés	1.420.370		
Au mois : (Ascenseurs)	1.390		
Total de l'eau motrice.		5 135.759	
Restitution de la force motrice aux usiniers			
5 abonnés pour 9 turbines avec 148 chevaux utilisés	1.927 290		
Total de l'eau pour restitution de force.		1.927.290	
Ville de Genève			
Services autres que celui des Eaux			
Ecole d'horlogerie, 1 turbine, 5 chevaux . . .	49.830		
Total des services municip. sauf celui des Eaux.		49.830	
Total de l'eau vendue.			7.586.653
Ville de Genève			
Service des Eaux et forces motrices.			
Bâtiment des turbines (éclairage électrique) . .	64.400		
» » (vannes d'introduction) .	7.500		
Régulateur des Eaux-Vives	1.319.040		
M. Tronchin à Bessinge	9.370		
Total pour le service des Eaux et forces motrices.		1.400 310	1.400.310
			8.986.963
Tolérance 1/6.			1.497.827
Total de l'eau à haute pression.			10.484.790

Dépenses du

Designation des dépenses	1888	1889
A. Administration		
a b.c.d.) Traitements	10,900 —	12,700 —
e) Frais généraux et supplément d'assurance	4,613 50	5,162 45
f) Chauffage	1,525 75	1,557 55
g) Eclairage	1,679 30	1,481 80
h) Assurance des employés		845 10
B. Entretien		
a) Entretien des bâtiments (1)	1,169 40	1,825 65
b) » du barrage	639 90	734 40
c) » des pompes et turbines	17,563 30	22,301 30
» des pompes à vapeur	9,169 30	777 60
d) » de la canalisation basse pression	5,401 45	5,694 50
» » haute pression	8,964 65	10,636 25
e) » des concessions	10,396 —	8,285 35
f) » de l'outillage	1,629 20	2,703 45
g) » des bouches à eau particulières	118 35	81 —
h) » des compteurs en location	581 25	870 60
i) » des fontaines	3,227 25	2,680 20
j) » des bouches d'arrosage	1,991 45	1,589 20
» des réservoirs et restitution de force		1,641 55
C Travaux neufs		
a) Canalisations nouvelles	12,494 90	10,902 40
b) Fontaines et bouches nouvelles	461 70	1,144 55
c) Outillage neuf	2,065 90	1,757 60
d) Etablissement de compteurs en location	3,524 05	5,614 45
	98,146 60	101,016 95
Dépensé en plus en 1889	. . . .	. . . .

(1) Le bâtiment des turbines a été visité du 10 Septembre au 31 Décembre par 7097 personnes soit proportionnellement pour l'année près de 23.000 visiteurs.

Service des Eaux.

En plus	En moins	Observations pour 1889
1,800 —		conformément aux budgets.
518 95		y compris la lecture des compteurs.
31 80		pour tous les bâtiments.
	197 50	» »
845 10		payé à l'assurance.
656 25		pour bâtiment des turbines, machines à vapeur, Quai de la Poste, 2 et ancienne machine hydraulique
94 50		
4,738 —		Salaires . . . . . 1509 95 Graissage . . . . . 2869 — Régulateur . . . . . 259 — Amélioration des soupapes . . 2802 60 Divers 1275 75
	8,391 70	pour un jour.
293 05		
1,671 60		une rupture pièce pont Machine; deux, Chemin du Pont-d'Arve.
	2,110 65	
1,074 25		y compris amélioration du service téléphonique.
	37 35	
289 35		
	547 05	
	402 25	
1,641 55		
	1,592 50	pour compte capital.
682 85		
	308 30	pour compte capital.
2,120 40		
16,457 65	13,587 30	
.....	2,870 35	
	16,457 65	

Recettes du

Désignation des recettes	1888	1889
a) Produit des concessions d'eau :		
Eau ménagère (basse pression)	191,176 25	194,080 45
id. (haute pression) Rive droite	27,552 95	28,044 35
id. (haute pression) Rive gauche	11,435 —	12,173 55
Eau motrice (basse pression)	60,179 65	52,123 40
id. (haute pression)	90,181 20	112,840 60
Eau industrielle (basse pression)	19,596 40	18,354 30
id. (haute pression)	5,424 50	9,791 35
b) Entretien des branchements et locations d'outils	10,416 —	10,812 —
c) Locations des compteurs	2,378 90	3,051 —
d) Vente de vieux matériaux	1,791 55	1,584 95
e) Bouches à eau particulières	1,317 50	1,465 —
f) Vacations	525 50	502 —
g) Benéfice sur travaux divers	11,284 75	10,761 95
Loyers (Locaux des anciennes machines)	4,025 —	4,145 —
	437,285 15	459,729 90
h) Produit de l'eau affectée aux services municipaux	110,000 —	110,000 —
	547,285 15	569,729 90

Service des Eaux.

Augmentat.	Diminution	Observations pour 1889
2,904 20		Concessions nouvelles et augmentations d'abonnements.
491 40		id. id. id.
738 55		id. id. id.
	8,056 25	Réduction de tarif et d'abonnement.
22,659 40		Réduction de tarif et augment. de concessions et d'abon.
	1,242 10	Diminution d'abonnés.
4,366 85		Augmentation pour eau d'arrosage et jets d'eau.
396 —		
672 10		Augmentation du nombre de concessions
	206 60	
147 50		
	23 50	
	522 80	Y compris les concessions.
120 —		Location d'une cave à l'Entreprise des forces motrices
32,496 —	10,051 25	
	22,444 75	Reçu en plus en 1889.
	32,496 —	

CHAPITRE VIII

VOIRIE

Chef de service : M. VAUCHER-GRASSET

Dépenses. Budget n° 52 à 57.		*Recettes.* Vente de ruclons et établissement de trottoirs.	
Voté . . .	Fr. 266,950 —	Prévu . . .	Fr. 50,000 —
Dépensé . .	» 288,926 50	Reçu . . .	» 47,646 10
Dép. en plus .	Fr. 21,976 50	Reçu en moins.	Fr. 2,353 90

Aux recettes, la vente des ruclons est restée au dessous du chiffre prévu ; par contre, l'établissement de nouveaux trottoirs a donné une augmentation assez forte. Voici le détail :

	Prévu.	Reçu.
Vente de ruclons . .	Fr. 45,000	Fr. 40,580 —
Nouveaux trottoirs. .	» 5,000	» 7,066 10
Ensemble.	Fr. 50,000	Fr. 47,646 10
Reçu en moins.		» 2,353 90
		Fr. 50,000 —

Quant aux dépenses, chacune des subdivisions qui suivent en indique la position.

SECTION I

Administration.

Budget n° 52

Voté	Fr.	8,550 —
Dépensé	»	8,550 —

SECTION II

Rues.

Budget n°s 53

Voté.	Fr.	232,700 —
Dépensé	»	253,536 95
Dépensé en plus . .	Fr.	20,836 95

I

Entretien des rues pavées et asphaltées.

Budget n° 53, lettre *a*.

Voté	Fr.	25,000 —
Dépensé	»	24,191 90
Dépensé en moins .	Fr.	808 10

L'affectation aux travaux de pavages en bois d'une partie de la somme portée au budget eu vue de l'entretien des rues pavées et asphaltées a pour effet de réduire notablement l'importance des travaux d'amélioration exécutés dans cette branche d'activité de l'administration municipale. Nous mentionnerons en dehors de l'entretien proprement dit de nos chaussées:

La remise à neuf du dallage en asphalte comprimé de la partie Est de la place de la Fusterie, dont l'état d'usure était assez avancé, et qui avait en outre été partiellement détruit par des travaux de canalisation;—le pavage en pavés d'échantillon de la rue du Manège jusqu'alors pavée en pierres rondes;— l'exécution d'un travail semblable sur la place de la Madeleine; — l'établissement de rigoles pavées en berceau sur une certaine étendue des rues de Montbrillant et des Charmilles, où il n'y a pas à attendre des propriétaires riverains qu'ils contribuent à l'établissement des trottoirs.

La création du pavage en bois a été continuée en 1889 suivant le programme d'ensemble approuvé par le Conseil Municipal, en réservant toutefois une section des rues basses. embrassant une partie des rues des Allemands et du Marché, où le pavé de pierre, d'exécution récente, se trouvaite ncore dans un état satisfaisant. Par contre, cette transformation a pu être étendue à la rue de Rive, non comprise dans le réseau primitif; l'importance de la circulation dans cette artère de notre ville, aussi bien que l'état d'usure du pavé de pierre, justifiaient pleinement cette extension donnée au programme primitif. Quant aux fonds nécessaires, ils ont pu être prélevés, pour la majeure partie, sur la rubrique *Entretien de la voie ferrée Rive-Neuve* qui bénéficie directement de cette substitution.

Les rues pavées en bois pendant l'année 1889 sont, en résumé :

La rue du Rhône jusqu'à front de la place du même nom, sur une superficie de	505 m
Les rues Centrale et des Allemands sur	1015 m
Les rues de la Croix-d'Or et du Marché sur	1548 m
La rue de Rive sur.	1869 m
au total	4937 m

L'administration municipale n'a eu qu'à se louer des facilités qu'elle a rencontrées dans cette circonstance de la part de la Compagnie générale des Tramways suisses, qui s'est prêtée de la meilleure grâce à l'exécution des corrections de niveau qu'il était utile de réaliser à cette occasion de concert avec cette compagnie.

Nous mentionnerons en particulier un exhaussement de 30 centimètres environ opéré dans la rue de Rive, ce qui améliore notablement le profil de cette importante voie de communication.

Un changement de niveau avantageux a pu pareillement être apporté au trottoir de la rue Centrale, du côté amont. Ce trottoir, l'un des plus fréquentés de notre ville, a été élargi et abaissé notablement. L'administration, pour réaliser cette amélioration, a pris à sa charge les travaux résultant du déchaussement de l'immeuble n° 2 et l'établissement des marches d'accès.

La Ville a profité pareillement du renouvellement du pavé de la place du Rhône pour élargir le trottoir au-devant des immeubles côté pair de la rue du Rhône. Le nouvel alignement du trottoir, qui paraît se justifier pleinement, pourra être poursuivi jusqu'à l'arcade du Molard quand les circonstances s'y prêteront.

Sept passerelles neuves en pavé carré ont été créées sur différents points de la ville.

II

Intérêt et amortissement des rescriptions émises pour établissement du pavage en bois.

Budget n° 53, lettre *b*.

Voté	Fr.	15,000

Le crédit voté a été porté en diminution du compte ouvert pour cette création. La position de ce compte est la suivante :

Montant des rescriptions, suivant délibération du Conseil Municipal du 24 Février 1888			Fr.	225,000
Amortissement en 1888.	Fr.	15,000		
» en 1889.	»	15,000	»	30,000
Reste à amortir.			Fr.	195,000

III

Entretien spécial de la voie ferrée Rive-Neuve.

Budget n° 53, lettre *c*.

Voté	Fr.	8,000
Dépensé	»	8,000

IV

Rues macadamisées.

Voté	Fr.	38.000 —
Dépensé	»	44,069 90
Dépensé en plus . .	Fr.	6,069 90

Les rues macadamisées de la ville donnent des résultats satisfaisants au double point de vue des facilités de circulation et des frais d'entretien. Ce n'est guère que dans les périodes assez rares d'humidité persistante que ce système de chaussée présente des inconvénients sérieux. La substitution du macadam au pavé rond a été effectuée en 1889 dans les rues du Manège, du Temple, et une partie de la Grand-rue.

Nous avons mentionnés plus haut l'arrangement intervenu entre la Ville et la commune du Petit-Saconnex pour l'entretien et l'éclairage des chemins limitrophes entre les deux communes.

V

Entretien des trottoirs.

Budget nº 53, lettre *e*.

Voté	Fr.	12,000 —
Dépensé	»	11,064 35
Dépensé en moins .	Fr.	935 65

L'entretien des trottoirs asphaltés devient chaque année plus difficile et plus onéreux ; l'Administration municipale s'en tient au parti de remplacer par des dallages en ciment les trottoirs en trop mauvais état pour être réparés, et, en ce qui concerne les autres de procéder aux réparations strictement nécessaires pour prolonger leur existence d'une année ou deux. Il faut donc s'attendre à enregistrer, pendant quelques années encore, des dépenses assez fortes de ce chef-là.

VI

Etablissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers.

Budget n° 53, lettre *f*.

Dépenses.		*Recettes*	
Voté	Fr. 10,000 —	Prévu	Fr. 5,000 —
Dépensé . . .	» 11,259 05	Reçu	» 7,066 10
Dépensé en plus	Fr. 1,259 05	Reçu en plus . .	Fr. 2,066 10

Des trottoirs neufs ont été exécutés à frais communs avec les propriétaires au devant de 23 immeubles de la ville. Le chiffre des constructions neuves est, au surplus, très inférieur à celui-ci, la plupart de ces travaux s'appliquant simplement à la substitution du dallage en ciment à des pavages anciens, et étant exécutés d'ailleurs sans distinction dans tous les quartiers de la ville.

VII

Sablage et arrosage des rues.

Budget n° 53, lettre *g*.

Voté	Fr. 10,000 —
Dépensé.	» 10,264 —
Dépensé en plus . . .	Fr. 264 —

VIII

Nettoiement des rues.

Dépenses. Budget n° 53, *h*.		*Recettes.* Budget, Chap. VIII, *a*.	
Voté	Fr. 105.000 —	Prévu	Fr. 45.000 —
Dépensé. . .	» 119.983 40	Reçu	» 40.580 —
Dép. en plus .	Fr. 14.983 40	Reçu en moins.	Fr. 4.420 —

Le mode d'exécution en régie pour le nettoiement de la ville, a été continué, et se poursuivra vraisemblablement à l'avenir suivant ce système qui permet d'obtenir la parfaite régularité du service, et écarte les contestations auxquelles donnent inévitablement lieu les entreprises les mieux règlementées.

IX

Entretien des passages, escaliers et grilles de clôture.

Budget n° 53, lettre *i*.

Voté	Fr.	1,500 —
Dépensé	»	1,518 45
Dépensé en plus . . .	Fr.	18 45

L'expérience a démontré la raison d'être de cette rubrique introduite depuis peu au budget des dépenses. Très nombreuses sont en effet les dépenses qui s'imposent de ce chef. Comme travail d'amélioration réalisé partiellement en 1889, citons le remplacement des marches de l'escalier des degrés de poule, en fer et asphalte, par des marches en granit n'exigeant aucun entretien et écartant tout danger pour les personnes qui utilisent ce passage.

X

Entretien des latrines publiques et urinoirs.

Budget n° 53, lettre *j*.

Voté	Fr.	8,000 —
Dépensé	»	7,966 20
Dépensé en moins . . .	Fr.	33 80

Plusieurs améliorations ont été apportées à des installations de cet ordre; mentionnons aussi la pose sur la place de Cornavin, au bas de la descente de la gare, d'une des colonnes lumineuses acquises précédemment. La vespasienne qui occupait cet emplacement était en effet devenue absolument insuffisante, eu égard à la fréquentation de cette place.

XI

Noms de rues et numéros de maisons.

Budget n° 53, lettre *k*.

Voté	Fr.	200 —
Dépensé.	»	219 70
Dépensé en plus . .	Fr.	19 70

Le Conseil Administratif a désigné par les appellations suivantes quelques rues nouvelles non encore dénommées.

Il a donné le nom de *rue de la Dôle* à la rue récemment acceptée par la Ville et tendant de la rue des Charmilles à la rue de Lyon;

Celui de *rue de l'Ouest* à la rue coupant la précédente et tendant de la rue des Délices au chemin Daubin;

Celui de *rue Liotard* à la rue créée sur l'ancien domaine de la Prairie en prolongation du chemin du même nom;

Celui de *rue Tronchin* à la rue reliant les rues de Lyon et de la Prairie et coupant la précédente. Enfin le nom de Cours Jean-Canal a été substitué au nom de Cours Tronchin.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil d'Etat.

SECTION III

Ponts et quais.

Budget n° 54.

Voté	Fr.	5,200 —
Dépensé	»	4,257 10
Dépensé en moins .	Fr.	942 90

Pour les deux rubriques, les dépenses sont restées au dessous des prévisions.

La ville a fait remplacer par un dallage en ciment deux des trottoirs des ponts qui franchissent la rue des Casemates.

L'entretien du pont du Mont-Blanc a fait l'objet de la préoccupation de l'Administration Municipale. Les travaux exécutés au tablier de ce pont ont été réduits au strict nécessaire, conformément au programme exposé dans notre précédent compte-rendu, et, en fait, les dépenses qu'il a occasionnées sont restées inférieures à fr. 3000.

Ce pont est, nous le répétons, susceptible d'être conservé pendant un certain nombre d'années dans son état actuel, mais en présence des déformations qu'il a subies, il faut renoncer à l'idée d'une chaussée absolument unie exempte de saillies et de flaches.

Section IV

Entretien des Egouts.

Budget n° 55.

Voté	Fr.	10,500 —
Dépensé	»	16,034 75
Dépensé en plus .	Fr.	5,534 75

Les trois rubriques sont dépassées dans une notable proportion.

Les travaux exécutés en 1889 et classés sous cette rubrique du budget sont les suivants :

L'effondrement du quai de l'abattoir survenu ensuite de la crue exceptionnelle du 20 octobre 1888 avait entraîné la destruction partielle de l'égout adossé à ce mur de quai. La Ville, qui avait fait remise régulière à la commune de Plainpalais de cette voie de communication, en conformité de la loi sur les chemins privés, estimait n'avoir pas à intervenir dans les travaux de réfection de ce quai et de l'égout qui le dessert. Toutefois, dans le cours des longues négociations qui se poursuivirent entre l'Etat, la Ville comme propriétaire des abattoirs et la commune de Plainpalais, concernant le rétablissement du quai, l'administration municipale considérant que jusqu'à ce jour elle avait seule fait usage de cet égout et que

les détériorations constatées avaient pu s'être produites en partie à une époque antérieure à la remise de cette voie publique, consentit à effectuer elle-même la remise en état du réseau, ce qui lui a occasionné une dépense de 500 francs.

Le solde des travaux de canalisation exécutés en 1888 à la place de la Fusterie, se montant à 835 francs, a été porté au même compte.

Un travail de canalisation d'égout a été exécuté en 1889 dans la rue des Charmilles par les soins de l'Administration municipale, sur la base de la répartition de la dépense par tiers entre la Ville, la commune du Petit-Saconnex et les propriétaires intéressés.

Enfin, deux tronçons d'égouts établis pour prévenir le retour d'inondations de caves en cas de fortes pluies d'orage, ont été construits, l'un rue de Lyon au haut de la rue Voltaire, l'autre au Cours de Rive pour introduire directement dans le collecteur l'égout du boulevard Helvétique qui le rejoignait par un tracé détourné. Ces deux derniers travaux réunis se sont élevés à 1,700 fr.

Des obstructions de canaux ont nécessité des réparations d'une certaine importance, l'une rue de la Corraterie, au débouché de la rue Centrale, l'autre sur le quai des Pâquis, au raccordement avec le collecteur de l'égout du chemin des Bains.

L'entretien des collecteurs des deux rives a, d'autre part, occasionné une dépense notablement supérieure à celle des années précédentes.

L'égout de la rue du Mont-Blanc construit de concert avec l'Etat pour rectifier le tracé défectueux des canaux qui empruntaient l'emplacement du nouvel Hôtel des Postes, a été établi au printemps conformément aux plans présentés au Conseil Municipal et au mode de répartition adopté d'un commun accord par les administrations intéressées.

Section V

Dépôts.

Budget nº 56

Voté	Fr.	5,000 -
Dépensé	»	4,123 95
Dépensé en moins .	Fr.	876 05

Aucune dépense nouvelle n'est à signaler dans ce chapitre, pas plus qu'en ce qui concerne l'achat et l'entretien d'outils et de matériel.

SECTION VI

Enlèvement des neiges.

Budget n° 57.

Voté	Fr.	5,000 —
Dépensé	»	2,423 75
Dépensé en moins .	Fr.	2,576 25

La dépense de l'année 1889 a été de fr. 7,271 15, dont les deux tiers, soit fr. 4,847 40 sont à recouvrer au moyen des borderaux d'impôts (arrêté du Conseil Municipal du 5 Janvier 1849) par le Département des Contributions publiques.

L'année 1889 a été exceptionnellement favorisée au point de vue des dépenses nécessitées par l'enlèvement des neiges. Une seule chute de quelque importance s'est produite au mois de février, en sorte que la somme affectée à ce service n'a pas été atteinte.

CHAPITRE IX

ÉCLAIRAGE DE LA VILLE

Dépenses.		*Recettes.*	
Budget n° 58			
Voté	Fr. 131,000 —	Redevance de la Compagnie du	
Dépensé . . .	» 130,537 10	gaz suivant convention.	
Dép. en moins.	Fr. 462 90		Fr. 30,000

Malgré l'issue défavorable du procès engagé entre la Ville et un certain nombre de propriétaires récalcitrants, le Conseil Administratif a fait continuer l'éclairage des chemins privés du quartier des Grottes. En effet, comme la question devait être prochainement et définitivement réglée par voie législative, il n'y avait pas lieu d'interrompre cet éclairage, dont la majorité des propriétaires avait d'ailleurs payé leur quote-part. Lorsque la nouvelle loi aura été votée et que la Ville aura pu recouvrer la part incombant aux propriétaires récalcitrants dans les frais de premier établissement des appareils d'éclairage, il ne restera à la charge de l'administration municipale que la dépense du gaz brûlé pour la part afférente à ces mêmes propriétaires.

Ensuite de la suppression de l'octroi, le Conseil Administratif a estimé pouvoir apporter quelques réductions d'éclairage dans la zone frontière de la ville, sur laquelle un certain nombre de becs n'avaient d'autre destination que de faciliter le service des veilleurs. Un seul bec a été supprimé, vingt ont été réduits de nuit entière à minuit.

Quelques becs nouveaux ont été placés sur divers points de la ville, notoirement à la rue de Lausanne.

L'éclairage public comprenait à la fin de 1889 :

543	becs	à nuit entière
719	»	à minuit
98	»	d'éclairage supplémentaire d'été
14	»	phares
1374	becs,	soit une augmentation de 4 sur l'année précédente.

Dans ce total rentrent les becs éclairant les chemins limitrophes, entre les communes de Genève et du Petit-Saconnex, dont cette dernière supporte les frais pour moitié.

Ces becs comprennent : 3 et 3/4 becs à nuit entière, — 14 becs à minuit.

CHAPITRE X

POLICE ET SURVEILLANCE

Chef des inspecteurs municipaux : M. F. Roller

Dépenses		*Recettes*	
		Contraventions de police.	
Voté	Fr. 25,990 —	Prévu	Fr. 1,500 —
Dépensé . . .	» 26,181 —	Reçu	» 2,021 50
Reçu en moins. .	Fr. 191 —	Reçu en plus .	Fr. 521 50

L'entretien des cygnes et la part payée aux inspecteurs sur les amendes perçues sont en augmentation; par contre, le crédit pour habillements n'a pas été employé complètement, et donne une économie.

Pendant l'année 1889, la police municipale a relevé 992 contraventions, soit 349 de moins qu'en 1888. En voici le détail :

98 dégradations d'édifices, promenades et cimetières.
27 dépôts de balayures aux heures interdites.
9 tentes non autorisées.
81 enseignes placées sans autorisation.
12 dépôts de matériaux non autorisés.
6 lavage dans les fontaines.
30 travaux sur la voix publique non autorisés.
28 » non ou mal éclairés.
35 » négligés.
31 stationnements d'ânes, de chevaux sur la voie publique.
135 embarras divers sur la voie publique.
96 malpropreté des cours, allées et latrines.

11 transports de fumier aux heures interdites.
93 tapis secoués sur la voie publique.
5 linge étendu hors des fenêtres.
6 bois refendu sur la voie publique.
82 vases sans barrières sur les fenêtres.
30 circulation de voitures et chars dans le marché.
4 coups de feu sur la voie publique.
10 objets prohibés, tels que : poules, lapins, pigeons.
10 affichages interdits.
12 allures défendues (chevaux).
2 scandale sur la voie publique.
55 eaux répandues sur la voie publique depuis fenêtres.
9 ponts mobiles sans barrières ou rebords.
3 neige sur les trottoirs et dépôts sur la voie publique.
19 immeubles sans récipients.
14 jets de pierres sur la voie publique.
20 chiens non tenus à l'attache dans le Jardin Anglais.
7 cardage de matelas sur la voie publique.
15 pêche interdite (Ile Rousseau, Jardin Anglais).

992 contraventions.

Ces contraventions ont été réglées comme suit :

Annulées	117
Transmises à la Justice de Paix	42
Réglées au Bureau de la Police municipale	833
Total égal.	992

Il y a eu, en outre, 31 mises en fourrière, objets divers abandonnés sur la voie publique (chevaux, ânes, etc.).

M. Marc-Louis Bolomay a été nommé inspecteur de la Police municipale en remplacement de M. Jacques Wallner, appelé aux fonctions de concierge de la Halle de l'Ile.

CHAPITRE XI

HALLES ET MARCHÉS ET LOCATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Dépenses.			*Recettes*		
Budget n° 60.					
Voté	Fr.	8,900 —	Prévu.	Fr.	119,000
Dépensé . . .	»	9,600 45	Reçu	»	138,026
Dépensé en plus.	Fr.	700 45	Reçu en plus . .	Fr.	19.026

Les dépenses concernent seulement le service des Halles et Marchés. L'excédent porte sur : *d, Entretien, nettoyage et divers,* qui dépasse la somme prévue de fr. 898 15, ainsi que sur *f. Service des poids publics,* pour fr. 173. Par contre, les lettres *e, Bâtiments,* et *h, Chauffage,* sont en diminution.

Les Recettes sont versées par deux services, celui des Halles et celui des Loyers ; voici la part respective de chacun d'eux.

I.

Halles et Marchés

Inspecteur : M. E. Decor.

	Prévu.	*Reçu.*
a) Halles de Rive et de l'Ile.	Fr. 27,000 —	Fr. 25,005 15
Marchés :		
b) Places par abonnement .	» 16,500 —	» 23,560 65
c) » au jour le jour. .	» 26,500 —	» 33,151 60
d) Fêtes du 31 décembre .	» 7,000 —	» 5,911 —
Ensemble . . .	Fr. 77,000 —	Fr. 87,628 40
Reçu en plus . .	» 10,628 40	
Somme égale . .	Fr. 87,628 40	

Le produit de chaque Halle se répartit comme suit :

Halle de Rive.

Caves et magasins	Fr. 9,622 85		
Caves.	» 856 20		
Jetons vendus dans les emplacements libres.	» 345 10	Fr.	10,824 15

Halle de l'Ile.

Caves.	Fr. 10,680 10		
Greniers.	» 710 70		
Loyer, à l'année, des emplacements libres.	» 2,790 20	Fr.	14,181 —
	Ensemble	Fr.	25,005 15

L'augmentation assez forte de la recette pour les cases de la Halle de l'Ile (fr. 1,812 85) a pour cause l'élévation des prix de location.

La diminution sur le produit des emplacements libres dans les deux Halles s'explique par le fait que les jetons vendus sur le marché aux abords des dites Halles n'ont pas été, cette année, attribués comme précédemment à cette rubrique, mais aux marchés périodiques, auxquels ils appartiennent réellement.

La recette totale des marchés est supérieure de fr. 13,712 25 aux prévisions du budget. Cette augmentation provient, soit du relèvement de certains tarifs de places par abonnements et au jour le jour, soit du classement nouveau expliqué ci-dessus et d'une perception plus minutieuse par les agents chargés de ce service.

Le nombre des jetons vendus par eux est de 101,780, ayant produit fr. 33,151 60.

A la demande des locataires, des travaux d'amélioration ont été faits, tels que: vitrages dépolis à la Halle de Rive, marbres pour cases dans les deux Halles ; numérotage et divisions de places, quai des Moulins, pont des Frises, etc.

Ces dépenses indispensables ont eu pour résultat de nous faire dépasser légèrement le modeste crédit alloué.

La Ville avait pris à bail, il y a une dizaine d'années, les caves de l'immeuble de la Société de la Halle aux grains et des Magasins généraux, boulevard Helvétique, 27. Ces caves étaient sous-louées par la Ville aux locataires de la Halle de Rive. La Société de la Halle aux grains nous ayant demandé de porter notre loyer de 700 à 1000 francs, somme supérieure aux revenus que nous tirions de ces caves, nous avons préféré résilier la location.

M. Louis Guillon, concierge de la Halle de l'Ile, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Jacques Wallner, inspecteur de la Police municipale.

II.

Locations sur la voie publique

Percepteur : M. TRIMOLET

	Prévu.	*Reçu.*
e) Saillies fixes et mobiles. . .	Fr. 13,000 —	Fr. 16,485 —
f) Places devant les cafés . . .	» 10,000 —	» 10,299 75
g) Emplacement des kiosques .	» 7,300 —	» 7,407 90
h) Places pour travaux sur la voie publique	» 3,500 —	» 6,339 10
i) Stationnement des voitures .	» 1,800 —	» 2,116 —
j) Droit d'attache des bateaux à vapeur et à laver	» 1,400 —	» 1,485 —
k) Redevances diverses	» 5,000 —	» 5,904 85
Ensemble	Fr. 42,000 —	Fr. 50,397 60
Reçu en plus . . .	» 8,397 60	
Somme égale . . .	Fr. 50,397 60	

Autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique.

Les autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique accordées en 1889 ont été au nombre de 3,839, soit 276 de plus qu'en 1888.

Elles se répartissent de la manière suivante :

Enseignes nouvelles	326
» restaurées	33
» déplacées	27
Inscriptions sur murs et vitrages	89
Lanternes à gaz	7
A reporter	482

Report	482
Attributs de commerce	8
Tentes fixes ou mobiles	77
Réparations de faces	78
Fermetures de magasins	24
Canaux, réparations des dits, descentes, renvois d'eau.	161
Trottoirs, marches, seuils.	4
Terrasses, balcons, marquises	6
Dépôts de matériaux	14
Soupiraux, abat-jour, stores, volets	8
Murs, clôtures.	15
Arcades, portes, fenêtres	33
Sonnettes et autres saillies	—
Démolitions de bâtiments	4
Constructions, reconstructions et améliorations, dont 15 avec saillie	22
Travaux journaliers et réparations sur la voie publique	2903
Nombre égal.	3839

CHAPITRE XII

SECOURS POUR LES INCENDIES

Conservateur du matériel : M. Alexandre Ricou.

Dépenses.			*Recettes.*		
Voté. . . .	Fr. 25,250 —		Prévu	Fr. 1000 —	
Dépensé. . .	» 24,030 —		Reçu.	» 1142 70	
Dép. en moins.	Fr. 1220 —		Reçu en plus . .	Fr. 142 70	

Aux dépenses, l'économie porte surtout sur *f. frais d'incendies et de veilles*, qui n'ont absorbé que fr. 4981 05, au lieu des 7000 prévus.

Nous avons constitué un fonds de réserve pour acquisition de matériel commandé mais non encore livré au moment de la clôture de l'exercice. Cette réserve est de fr. 1900.

Service

Les incendies qui ont eu lieu en 1889 se classent comme suit :

	Dans la ville		Dans la banlieue		A la campagne	
	de jour	de nuit	de jour	de nuit	de jour	de nuit
Inquiétants	0	0	0	1	0	2
Peu graves	7	4	2	3	0	0

Il y a eu, en outre, 24 feux de cheminées, dont 19 de jour et 5 de nuit, 5 inquiétants et 19 peu graves.

Enfin, le nombre des fausses alertes a été de 3, dont 2 de jour et 1 de nuit.

En résumé, il y a eu, en 1889, 46 alertes diverses, pour lesquelles 619 sapeurs se sont présentés.

Aucun de ces sinistres n'a présenté un caractère particulier de gravité.

Le bataillon a fourni 203 services de garde au Théâtre.

En dehors des exercices habituels, il y a eu deux services spéciaux armés : le bataillon, avec tambours et fanfare, pour l'ensevelissement de M. Edward Pictet, conseiller administratif, et les compagnies nos 1 et 2, avec tambours et fanfare pour la fête des Ecoles primaires de la ville.

A la suite de l'exercice d'automne a eu lieu la revue bisannuelle passée par le Conseil Administratif.

Personnel

L'effectif du bataillon est de 311 hommes, classés comme il suit :

Etat-major, y compris 6 médecins et 3 sous-officiers, 12 — Compagnie no 1, 56 — no 2, 86 — no 3, 71 — no 4, 86.

M. le capitaine Alexis Rosset est décédé à la suite d'une longue maladie.

M. Francis Berthollet a été promu au grade de lieutenant et nommé chef de la fanfare.

Matériel

Nous avons dû remplacer la chaudière de la pompe à vapeur qu'avaient offerte à la Ville un certain nombre de citoyens, en 1871, à la suite de l'incendie du Grand Quai. La nouvelle chaudière a été commandée à la maison Shand, Mason et Cie de Londres, qui avait fourni la pompe.

Un hangar a été aménagé dans le petit bâtiment de water-closets récemment construit à la place de la Fusterie. Cette création paraît appelée à rendre de réels services en raison de la situation centrale du nouveau hangar.

Caisse de Secours

L'avoir de la Caisse au 1er Janvier 1889 était de.	Fr.	187,470 23
Il s'élève au 31 Décembre à	»	194,499 95
L'augmentation sur 1888 est donc de	Fr.	7,029 72
Les intérêts du fonds capital ont donné . . .	Fr.	8,679 82
Les dons et legs ont atteint.	»	3,458 20
La répartition des redevances payées par les compagnies d'assurance a produit pour la ville. .	»	1,142 70
Remboursement de l'Administration fédérale des téléphones pour l'accident de la rue du Commerce.	»	1,880 —
Ensemble. .	Fr.	15,160 72

Les dépenses ont été les suivantes :

Secours	Fr.	7,700 25		
Frais généraux	»	280 75		
Prime d'assurance à la Caisse des pompiers suisses.	»	150 —	»	8,131 —
Somme égale. . .			Fr.	7,029 72

Les allocations aux sociétés de secours mutuels se sont élevées à fr. 3455, pour 2764 mois de cotisations à 1 fr. 25 c., répartis entre 249 sociétaires. C'est une augmentation de 23 fr. 75 c. sur 1888, et un excédent de fr. 455 sur le crédit budgétaire.

Nous avons relaté, dans le compte-rendu de 1885, le grave accident causé par les fils du téléphone, lors d'un incendie survenu à la rue du Commerce, le 15 Novembre de cette même année : l'échelle de sauvetage brisée, deux sapeurs pompiers précipités sur le sol et blessés, l'un d'eux en particulier si grièvement que son existence fut mise en danger.

Il en résulta pour ce sapeur, le caporal Comte, une incapacité de travail si prolongée qu'il dut être secouru jusque dans le courant de l'année dernière. Aussi les frais de maladie et de secours atteignirent-ils la somme de fr. 3563,65, plus fr. 200 pour le second blessé, ensemble fr. 3763,65.

En raison des circonstances dans lesquelles s'était produit l'accident, nous nous sommes adressés au Département fédéral des Postes afin d'obtenir le remboursement de la moitié de cette somme, soit fr. 1880.

Le Département fédéral des Postes, comme on vient de le voir par le résumé des opérations de la Caisse de secours, a fait droit à cette réclamation.

CHAPITRE XIII

CONVOIS FUNÈBRES

Chef de Bureau : M. Bouet

Dépenses		*Recettes*	
Budget n° 62			
Voté.	Fr. 67,300 —	Prévu	Fr. 90,000 —
Dépensé . . .	» 62,901 75	Reçu.	» 80,792 20
Dép. en moins .	Fr. 4,398 25	Reçu en moins .	Fr. 9,207 80

La différence en moins aux dépenses porte sur *f. g. frais de voiture* et *de cercueils ;* elle explique la diminution correspondante des recettes.

Pendant l'année 1889, le Bureau des Pompes funèbres a organisé 1198 convois, soit 10 de moins qu'en 1888.

Ils se répartissent comme suit :

Convoi de classe	1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	Total
Bureau central . .	9	30	29	98	120	105	47	438
» Rive droite.	1	1	7	31	52	43	4	139
Total.	10	31	36	129	172	148	51	577

	Bureau central	Bureau Rive droite	Total
Report des totaux ci-dessus . .	438 . . .	139 . . .	577
Hospice général et Département de Justice et Police	320 . . .	22 . . .	342
Enfants de 0 à 1 an.	111 . . .	102 . . .	213
» de 1 à 13 ans	47 . . .	19 . . .	66
Total.	916	282	1198

Convois dont notre Bureau n'a reçu que le prix de la fosse. 312

Total général des convois inscrits au Bureau. . . . 1510

qui se répartissent ainsi dans les différents lieux d'inhumation :

27 dans le Cimetière de Plainpalais.
434 » de Châtelaine.
1008 » de St-Georges.
41 en d'autres lieux.

Total, 1510 convois.

Il y a eu, sur l'année précédente, une augmentation de 58 convois pour le compte de l'Hospice général et du Département de Justice et Police.

MM. Isaac Giersen et Henri Hiertzler ont été nommés porteurs.

CHAPITRE XIV

CIMETIÈRES

Chef de Bureau : M. J. Bouet.

Dépenses.

Budget n° 63

	Voté	Dépensé
Cimetière de Plainpalais.	Fr. 1,700 —	Fr. 1,313 60
» de Châtelaine.	» 3,950 —	» 3,625 65
» de St-Georges.	» 8,100 —	» 10,427 60
Ensemble	Fr. 13,750 —	Fr. 15,366 85

L'augmentation des dépenses concerne exclusivement le cimetière de St-Georges, pour lequel les dépenses d'entretien dépassent la somme prévue. En outre, comme nous l'avons expliqué l'année dernière, il a été alloué au fossoyeur une indemnité temporaire pour lui permettre de parer à l'insuffisance de ses recettes.

Recettes.

Prévu		Fr. 50,000
Reçu :		
Cimetière de Plainpalais.	Fr. 25,500	
» de Châtelaine	» 10,250	
» de Saint-Georges	» 4,600	» 40,350
En moins.		Fr. 9,650

Cmetière de Plainpalais

Il y a eu dans ce cimetière, pendant l'année 1889, 27 inhumations, dont 10 ont eu lieu dans d'anciennes places où un des membres de la famille du défunt avait été inhumé.

Il a été concédé aussi 9 places, dont une pour trente ans pour une personne décédée, et 8 pour vingt ans et comme réserves.

Il n'y a pas eu de renouvellement de concession cette année.

Les vingt-sept inhumations sont toutes d'adultes.

Elles se divisent ainsi quant aux lieux de décès :

Plainpalais	1
Ville	19
Eaux-Vives	3
Autres lieux	4
Total. .	27

Cimetière de Chatelaine

Il y a eu dans ce cimetière 434 inhumations.

Sur ce nombre, 6 ont eu lieu dans des places concédées, dont une pour trente ans, quatre pour quarante ans, et une dans le caveau n° 21 pour quatre-vingt-dix-neuf ans.

De plus, 5 places ont été concédées comme réserves, dont quatre pour vingt ans, et une dans le caveau n° 21 pour quatre-vingt-dix neuf ans.

Enfin, il a été accordé cinq renouvellements de rotation ordinaire, ce qui porte à seize le nombre des places concédées dans le courant de cette année.

Les inhumations se divisent ainsi :

Adultes.	247
Enfants de 3 à 13 ans . .	19
» de 0 à 3 ans . .	157
Fœtus	11
Total. . .	434

Elles se répartissent comme suit quant au lieu de décès :

Lieux de décès	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Genève. . . .	218	19	155	11	403
Plainpalais . .	23	—	2	—	25
Eaux-Vives . .	3	—	—	—	3
Autres lieux . .	3	—	—	—	3
Total . .	247	19	157	11	434

CIMETIÈRE DE SAINT-GEORGES.

Durant cette dernière année, il y a eu 1008 inhumations dans ce cimetière.

Elles se divisent comme suit :

Adultes.	775	
Enfants de 3 à 13 ans . . .	31	
» de 0 à 03 ans . . .	186	
Fœtus	16	
Total. . .	1008	inhumations

dont 4 ont eu lieu dans des places concédées : 3 pour quarante ans et 1 pour quatre-vingt-dix-neuf ans.

En outre, il a été concédé 2 places comme réserves pour vingt ans.

Ces inhumations se répartissent comme suit quant au lieu du décès :

Lieux de décès	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Genève. . . .	224	6	73	6	309
Plainpalais . .	483	17	79	1	580
Eaux-Vives . .	64	8	34	9	115
Autres lieux . .	4	—	—	—	4
Total . .	775	31	186	16	1008

Résumé des inhumations dans les trois Cimetières.

Cimetières	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Plainpalais . . .	27	—	—	—	27
Châtelaine . . .	247	19	157	11	434
Saint-Georges . .	775	31	186	16	1008
Total . .	1049	50	343	27	1469
Inhumés en d'autres lieux					41
Total général des inhumations. .					1510

Provenances.

Cimetières	Genève	Plainpalais	Eaux-Vives	Autres lieux	Total
Plainpalais . . .	19	1	3	4	27
Châtelaine . . .	403	25	3	3	434
Saint-Georges . .	309	580	115	4	1008
Total . .	731	606	121	11	1469
Inhumés en d'autres lieux					41
Total général des inhumations. .					1510

dont 1198 ont été organisées par notre bureau, et 312 par d'autres entreprises.

Les travaux d'assainissement du cimetière de Châtelaine ont été exécutés conformément au projet adopté par le Conseil Municipal. Sans qu'on pût prétendre obtenir par ce travail un drainage méthodique et complet de ce cimetière, qui occupe une superficie assez

considérable et est établi sur un sol d'argile glaciaire dont le caractère est d'être habituellement saturé d'eau, il y avait néanmoins un intérêt manifeste à capter les eaux stagnantes qui envahissaient les abords du chemin du Velours, à l'ouest du cimetière.

Ce résultat paraît avoir été atteint, et on a pu constater une amélioration sensible à ce point de vue dans la région avoisinant ce fossé de drainage. Ce résultat encourageant a motivé une demande de crédit supplémentaire pour l'extension sur la face sud de ce travail d'assainissement.

CHAPITRE XV

DÉPENSES & RECETTES IMPRÉVUES

Dépenses		*Recettes*	
Budget n° 64			
Voté	Fr. 14,000 —	Prévu	Fr. 4,000 —
Dépensé . . .	» 23,146 45	Reçu	» 2,943 25
Dép. en plus . .	Fr. 9,146 45	Reçu en moins .	Fr. 1,056 75

DÉPENSES

I

Caisse d'Epargne et de retraite des employés de la Ville.

Cette caisse, pour laquelle il avait été voté fr. 3.500, a absorbé fr. 6,104 45, la subvention de la Ville étant proportionnelle aux versements des participants et le nombre d'employés ayant adhéré à cette création étant beaucoup plus considérable que nous ne l'avions prévu. La Caisse comprenait 194 membres au 31 décembre, et son avoir s'élevait à cette date à francs 10,589 60. Ces chiffres montrent quelle faveur la nouvelle institution a trouvée auprès des intéressés. Nous avons la ferme persuasion qu'elle leur rendra de très réels services, et que les autorités municipales n'auront qu'à se féliciter de la libéralité avec laquelle elles ont secondé l'initiative prise par les employés de l'administration.

II

Recensement fédéral.

Voté fr. 3,000. — Dépensé fr. 8,684 50. — Dép. en plus fr. 5,684 50.

Le Conseil fédéral, par son arrêté du 31 juillet 1888, fixait la date du recensement fédéral au 1er décembre même année.

Les opérations préliminaires, commencées le 1er novembre, étaient terminées le 25 même mois. — Les 29 et 30 novembre, les carnets furent déposés au domicile de chaque chef de ménage, et retirés les 2, 3, 4, 5 et 6 décembre.

Le travail de récapitulation — achevé le 22 décembre 1888 — a donné les résultats suivants qui ont déjà été publiés, en partie, dans le compte-rendu de 1888.

Nombre de ménages.		14238

Sexe

Masculin	23770	
Féminin	29059	52829

Lieu de naissance

Dans la commune de Genève.	17523	
Dans d'autres communes du canton	5537	
Dans d'autres communes suisses	12994	
A l'étranger	16775	52829

Origine

Ressortissants de la commune de Genève . . .	13356	
Ressortissants d'autres communes du canton . .	4925	
Ressortissants d'autres cantons	14773	
Etrangers.	19775	52829

Langue maternelle

Allemands	8431	
Français	41928	
Italiens	1585	
Romanches	63	
Autres langues	822	52829

Confession

Protestants	29036	
Catholiques	22242	
Israélites	558	
Autres confessions ou sans confession	993	52829

Quant aux dépenses, que nous ne pouvions limiter (l'ordonnance fédérale stipulait expressément tous les détails des opérations du recensement), elles se sont élevées à . . . . . Fr. 15,325 95

Sur lesquels, l'Etat nous a remboursé Fr. 2,641 45
à raison de cinq centimes par personne recensée.

Le bureau fédéral de statistique, conserve à Berne tous les documents de ce recensement pour son usage exclusif. Le Conseil administratif désirant profiter de ces renseignements pour servir au contrôle des rôles des contribuables, a fait procéder à la copie de tous les documents utiles au service de la taxe municipale.

En raison de cette circonstance ce service a participé aux dépenses ci-dessus pour la somme de . . . . . » 4,000 —
qui a été déduite des recettes de 1889.

Crédit voté	» 3,000 —	» 9,641 45
Il reste donc une somme de		Fr. 5,684 50

au débit de ce compte. Ce solde a été passé au débit de l'exercice.

187 recenseurs ou copistes, ayant eu ensemble 2477 journées, ont coopéré à ce travail.

III

Eclairage et chauffage des locaux d'élection.

Cette rubrique, pour laquelle il avait été prévu fr. 500, a demandé fr. 823 65; le surcroit de dépenses s'explique par le nombre des convocations électorales de l'an dernier.

A cette dépense, sont venues s'en ajouter d'autres que la nouvelle loi impose à la Ville: ainsi le soin à donner aux tableaux, leur affichage, etc.

IV

Imprévu.

Voté fr. 7,000. — Dépensé fr. 6,457 95. — Dép. en moins fr. 542 05.

Les principales dépenses comprises dans cette somme sont les suivantes:

2,000 fr., Allocation de la Ville à l'Association des intérêts du Commerce et de l'Industrie.

500 fr., Seconde allocation aux sauveteurs auxiliaires pour renouvellement de manteaux.

Deux allocations de fr. 100 chacune à nos Sociétés d'horticulture pour leurs expositions de printemps et d'automne.

Fr. 1,321 50, Frais de transport de la statue de Ramsès, donnée à la Ville par le Comité du Fonds pour l'Exploration de l'Egypte.

Fr. 1,013, Frais des obsèques de M. Edw. Pictet.

Enfin, suivant l'usage, nous avons encore classé sous cette rubrique les prix offerts au nom de la Ville à diverses sociétés de tir.

RECETTES

Aux *recettes*, qui sont en diminution de fr. 1,056 75, nous relevons une somme de fr. 1,663 40 bonifiée par la Compagnie du gaz sur la consommation de nos divers services; fr. 1,249 10, vente de formulaires et autres documents administratifs, puis quelques petites recettes qui peuvent être qualifiées d'imprévues.

CHAPITRE XVI

CRÉDIT EXTRA-BUDGÉTAIRE

Un crédit de fr. 4,000 a été voté le 2 Août 1889, par le Conseil Municipal pour faciliter l'envoi à l'Exposition universelle à Paris, de quelques citoyens ou élèves des écoles municipales d'art ; il a été dépensé sur ce crédit 3,700 fr. Les 300 fr. restant ont été portés à compte de réserve pour être utilisés s'il y a lieu à la publication des rapports demandés à nos délégués.

Nous avons indiqué dans le Chapitre *Administration* du présent compte-rendu, les dispositions prises par le Conseil Administratif pour l'exécution de la décision du Conseil Municipal *(voir p. 29)*.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRES		PAGES
I	**FINANCES**	4
	Résultats généraux	7
	Répartition de la Caisse Hypothécaire	7
	Elargissement de rues	7
	Emprunt de 1889	8
	Taxe municipale	11
II	**ADMINISTRATION**	16
	I **Rapports avec le Conseil municipal**	17
	II **Rapports avec les autorités fédérales et cantonales**	20
	1. Autorités fédérales	20
	2. Autorités cantonales	21
	III **Divers**	26
	Etat-Civil	37
III	**ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL**	43
IV	**INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE**	50
	I **Ecoles enfantines**	50
	II **Ecoles primaires et Ecoles du soir**	54
	III **Ecoles complémentaires**	56
	IV **Ecole d'horlogerie**	57
	V **Ecole de commerce**	60
	VI **Ecole d'art**	64
	VII **Collège de Genève**	68
	VIII **Académie professionnelle**	69
	IX **Fondation Diday**	72
	X **Fondation Lissignol**	73
	XI **Legs et dons**	74
	XII **Musée Rath**	76
	XIII **Musée d'histoire naturelle**	77
	XIV **Musée des arts décoratifs**	82

CHAPITRES			PAGES
XV	**Collections diverses**	. . . . .	85
XVI	**Collections Fol**	. . . . .	90
XVII	**Bibliothèque publique**	. . . . .	90
XVIII	**Herbier Delessert et Conservatoire botanique**	. . . . .	98
XIX	**Jardin botanique**	. . . . .	100
V	**THÉATRE ET CONCERTS**	. . . . .	106
VI	**PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**	. . . . .	108
I	**Bâtiments**	. . . . .	109
II	**Promenades et jardins.**	. . . . .	
III	**Horloges**	. . . . .	114
VII	**SERVICE DES EAUX.**	. . . . .	115
VIII	**VOIRIE**	. . . . .	140
IX	**ÉCLAIRAGE DE LA VILLE.**	. . . . .	151
X	**POLICE ET SURVEILLANCE**	. . . . .	153
XI	**HALLES ET MARCHÉS**	. . . . .	155
XII	**SECOURS POUR LES INCENDIES**	. . . .	160
XIII	**CONVOIS FUNÈBRES**	. . . . .	164
XIV	**CIMETIÈRES**	. . . . .	166
I	**Cimetière de Plainpalais**	. . . . .	167
II	**» de Châtelaine**	. . . . .	167
III	**» de Saint-Georges.**	. . . . .	168
XV	**DÉPENSES ET RECETTES IMPRÉVUES**	.	171
XVI	**CRÉDITS EXTRA-BUDGÉTAIRES**	. . . .	175